

Taxe d'eau: deux victoires judiciaires de Montréal

par Guy Deshaies

La ville de Montréal a remporté hier deux victoires judiciaires dans le conflit qu'elle oppose à trois municipalités de banlieue relativement à la taxe d'eau.

Premièrement, le juge Paul Carignan de la cour supérieure a rejeté la demande en injonction présentée par les trois banlieues pour empêcher la ville de Montréal d'envoyer des comptes de taxe d'eau aux citoyens de ces municipalités qu'elle dessert.

Deuxièmement le juge André Nadeau, de la même cour, a accordé à la ville de Montréal le bref d'évocation qu'elle demandait pour retirer de la juridiction de la Régie des eaux les dossiers relatifs à l'évaluation des taux de la taxe d'eau et de reporter le tout devant la cour supérieure.

En clair, cela signifie que la Ville peut continuer d'envoyer ses comptes aux citoyens de Westmount, de Côte

Saint-Luc et d'Outremont et qu'elle justifiera son taux de taxe dans un délai de 6 mois si la cour supérieure décide que la Régie n'avait pas raison de refuser le délai.

Disons que le litige vient du fait qu'il n'y a pas eu entente entre les trois municipalités et Montréal au sujet du prix de l'eau étant donné que jamais une évaluation scientifique du taux de cette taxe n'a été faite.

En vertu de la loi 100, votée le 8 juillet dernier, il appartient à la Régie de fixer le taux de la taxe s'il n'y a pas entente entre les parties intéressées. Les amendements à la charte de la ville, contenus dans cette loi, font qu'il appartient désormais à la ville de justifier son taux et non plus aux municipalités de prouver qu'il est trop élevé.

Le juge Nadeau estime donc que, puisque la ville de Montréal a le far-

deau de la preuve et que les ententes préalables ou possibles avec les villes qu'elle dessert ne justifiaient pas l'exécution d'une évaluation scientifique du taux, il était normal qu'on accorde à la ville un délai de six mois pour qu'elle prépare cette évaluation et soit prête à présenter la première sa preuve.

Quant au juge Carignan il estime que la ville a le droit d'envoyer ces comptes d'eau aux personnes qui bénéficient

de ses services.

Sachons que les procureurs de Montréal ont abondamment dit que dans le cas où l'évaluation démontrerait que les taux actuels pour 1972 et 1973 sont trop élevés la ville rembourserait avec intérêts les payeurs de taxe.

Jusqu'à présent 4,000 comptes ont été envoyés à Côte Saint-Luc pour le service à 24,000 citoyens, 8,000 à Ou-

Voir page 6 : Taxes



M. Laberge exige une réparation morale

Le président de la FTQ, M. Louis Laberge, ne demandera pas une compensation en argent pour les dommages qu'il prétend avoir subis à la suite de la publication d'un communiqué distribué le 7 décembre dernier par des membres de la CSN et le reliant au monde de la pègre.

M. Laberge a inscrit une action en cour supérieure hier pour demander que le communiqué en question soit déclaré illégal et malicieux et que, ensuite, les défenseurs soient tenus d'envoyer une copie du jugement de la cour à tous leurs membres et de le faire paraître à leurs frais dans les journaux.

En somme, plutôt que d'évaluer en quelque sorte sa réparation en dollars et de réclamer en conséquence des compensations monétaires, le chef syndical réclame une réparation morale pour libelle.

Les défenseurs sont nommément MM. Michel Bourdon et Florent Audette et les mis-en-cause sont la CSN, M. Marcel Pepin, président de la CSN, ainsi que le Syndicat de la construction de Montréal (CSN).

Dans une vingtaine d'allégués M. Laberge, seul demandeur, déclare qu'il milite honorablement dans le syndicalisme ouvrier depuis 28 ans, que sa réputation n'a jamais été mise en doute et qu'il œuvre dans un mouvement syndical inspiré et contrôlé démocratiquement par les membres.

Il affirme que MM. Bourdon et Audette sont des prétendus syndicalistes qui ont échoué dans leur campagne de recrutement auprès des travailleurs de la construction qui préfèrent demeurer à la FTQ. Et il conclut que MM. Bourdon et Audette, sachant que la période de changement d'adhésion se terminait dans quelques jours, ont attaqué, dans "une tentative désespérée", la réputation de leurs adversaires.

Le demandeur estime que ces attaques étaient illégales et mensongères relativement au communiqué du 7 décembre.

Voir page 6 : Laberge

Enquête sur 4 écoles de conduite

par Jacqueline Mondy

QUEBEC (PC) — Le ministre des transports, M. Bernard Pinard, a réclamé une enquête judiciaire sur quatre écoles de conduite de la région de Montréal, dont l'intégrité et la qualité lui semblent douteuses.

Cette requête du ministre des transports fait suite à un article du quotidien "Montreal Star" qui remet en cause le système de qualification des conducteurs d'automobiles et l'émission des permis de conduire par le Bureau des véhicules automobiles.

M. Pinard a tenu à rétablir devant l'Assemblée nationale, hier, certains

Voir page 6 : Enquête

la météo

Neige ou pluie verglaçante en début de matinée. Puis, nuageux et venteux. Moins froid. Max.: 35.

Sainte Lucie

LE DEVOIR

Fais ce que dois

VOL. LXIII - NO 288

Montréal, mercredi 13 décembre 1972

15 CENTS

Kissinger-Le Duc Tho

L'accord signé hier... ou aujourd'hui ?

(D'après l'AFP) — S'il n'a pas été paraphé hier, l'accord de cessez-le-feu au Vietnam serait signé peut-être aujourd'hui par MM. Le Duc Tho et Kissinger dont l'avion se tient prêt à décoller à tout moment à Orly.

Certes, la nouvelle de la signature a été démentie mais en des termes qui n'en excluent pas l'imminence et la séance de négociation prévue aujourd'hui encore serait destinée à mettre la dernière main à un protocole que le négociateur américain s'empresse de venir aussitôt soumettre au président Nixon.

Les observateurs notent que M. Kissinger doit probablement se rendre aussi à Saïgon, avant que ne puisse intervenir une cérémonie de signature officielle de l'accord conclu à Paris.

Les délégations américaine et nord-vietnamienne au grand complet poursuivront leur négociation de paix, ce matin à partir de 10h30, heure de Paris à confirmer à Washington le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Ronald Ziegler.

Les entretiens à l'échelon des experts reprendront dès 09h00, heure de Paris. La séance des négociations secrètes américano-nord vietnamiennes a duré hier quatre heures et trente cinq minutes. Elle s'est déroulée à Gif-sur-Yvette.

Les deux délégations au complet assistaient à cette séance.

Les observateurs ont toutefois remarqué que les deux délégations étaient souriantes, notamment MM. Le Duc Tho et Kissinger, qui se sont quittés sur une poignée de main très cordiale.

Deux autres séances avaient réuni le matin les experts américains et nord-vietnamiens à Choisy-le-Roi et les chefs de délégation, MM. Xuan Thuy et William Porter à Neuilly-sur-Seine. Ces deux derniers étaient respectivement accompagnés de MM. Nguyen Co Thac et William Sullivan.

Bien que la consigne du silence continue à être observée, de nouveaux indices confirment l'impression que le cessez-le-feu est imminent.

La proposition du président Nguyen Van Thieu d'une trêve de Noël qui se prolongerait indéfiniment a été interprétée comme étant un ballon d'essai lui permettant d'accepter de facto un cessez-le-feu sans s'engager à en respecter toutes les clauses.

Aussitôt, le GRP et les Nord-Vietnamiens ont condamné cette attitude. Et

pour la première fois, le gouvernement de Hanoi, par la voix de son porte-parole à la conférence de Paris, a exigé non seulement que Saïgon ne s'oppose pas aux accords Kissinger-Le Duc Tho, mais qu'il en signe le texte et soit ainsi engagé par son contenu. Précédemment, rappelle-t-on, il était prévu que les ministres des affaires étrangères des Etats-

Unis et du Nord-Vietnam signent seuls ces accords avec le simple assentiment de leurs alliés sud-vietnamiens respectifs.

D'autre part, les représentants du prince Souvanna Phouma, premier ministre laotien et de son demi-frère le prince Souphanouvong, chef du front patriotique lao (pro-communiste) se sont pratiquement mis d'accord sur un texte de cessez-le-feu, qu'ils n'auront plus qu'à signer lorsqu'interviendra l'accord sur le Vietnam (voir page 9). Ce texte insiste particulièrement sur le retrait des troupes étrangères et le rétablissement d'un gouvernement de coalition à trois composantes.

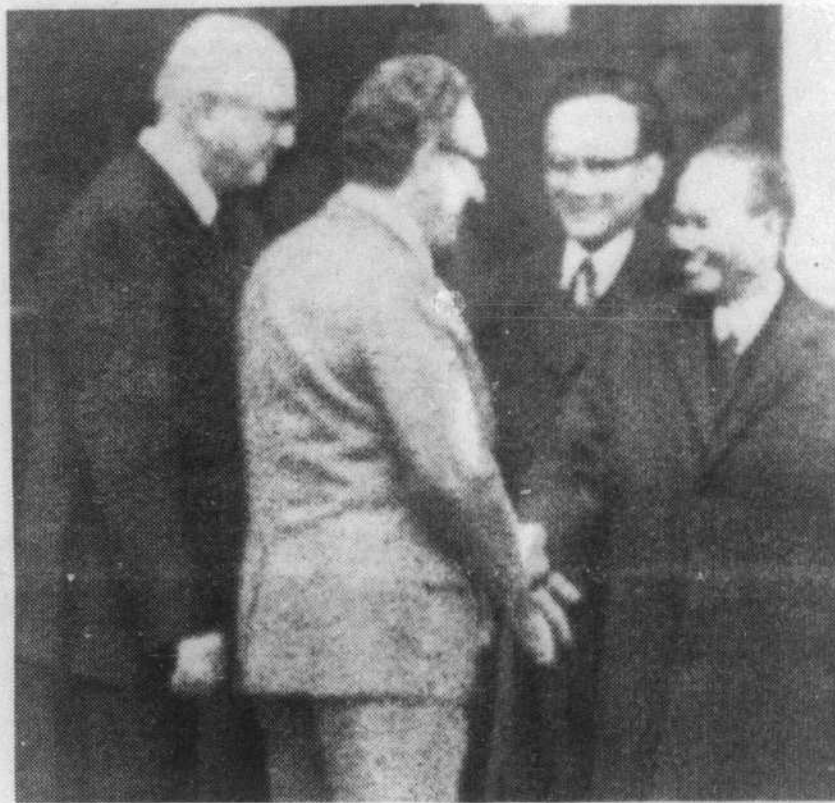
Sur le plan militaire, on apprend de source laotienne que la mission militaire française, seule unité étrangère autorisée à demeurer au Laos, serait considérablement renforcée. Ses effectifs passeraient de 67 actuellement à environ 200. Mais du côté français, sans démentir cette information, on laisse entendre qu'une décision définitive n'est pas encore prise à ce sujet.

Quoi qu'il en soit, l'impression parmi les observateurs politiques est que l'on peut s'attendre à tout instant à un arrêt des combats et à la libération des prisonniers de guerre américains dans les jours suivants.

M. Henry Kissinger a conféré hier matin à Paris avec M. Jean Monnet, président du comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe, a révélé le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Ronald Ziegler.

La rencontre entre M. Kissinger et M. Monnet, champion de l'intégration européenne depuis plus d'un quart de siècle, paraît indiquer que le conseiller spécial de M. Nixon s'intéresse déjà parallèlement à la négociation de paix sur le Vietnam, aux problèmes européens appelés à devenir le sujet numéro un de la diplomatie américaine en 1973.

M. Ziegler n'a précisé ni le lieu ni la durée de cette rencontre.



Le négociateur présidentiel américain échange une poignée de main avec le chef de la délégation nord-vietnamienne à Paris, M. Xuan Thuy, au cours d'une visite surprise de M. Kissinger à la séance du sous-comité à Neuilly. A gauche, l'ambassadeur William Porter. Second à partir de la droite, M. Nguyen Phong. (Téléphoto AP)

Montréal invite Ottawa à contribuer beaucoup plus à la rénovation urbaine

par Gilles Léveillé

La ville de Montréal désire se lancer dans un programme de rénovation pouvant toucher au moins 100.000 logements au cours des 10 prochaines années et elle espère, à cette fin, que le gouvernement fédéral apportera bientôt les modifications nécessaires à la loi.

C'est ce que le président du comité exécutif de Montréal, M. Gérard Niding, a déclaré hier soir lors d'une séance régulière du conseil municipal, alors qu'il intervenait dans la discussion sur les programmes municipaux en matière d'habitation.

"Si le discours du budget du 4 janvier prochain ne contient rien, il nous faudra revenir à la charge, a dit en substance M. Niding. Le chef de l'administration municipale venait de rappeler la proposition du ministre fédéral des affaires urbaines, M. Ron Basford, aux termes de laquelle Ottawa consacrerait \$2 millions à la rénovation des logements au Canada. M. Niding juge cette somme nettement insuffisante et cherche à obtenir du ministre qu'il l'augmente considérablement.

"Nous attendons fermement la reprise

de la session pour voir si le ministre a inscrit au feuilleton la loi et ses modifications", a-t-il affirmé.

M. Niding a expliqué que le montant de \$2 millions annoncé pour l'ensemble

du pays suffirait tout juste pour Montréal. Non seulement veut-il le \$2 millions pour la métropole seulement, mais il estime que la ville devrait être assu-

Voir page 6 : Montréal

Projet soumis à Toronto

Une loi obligera les partis à divulguer les fonds perçus

TORONTO (CP) — Le premier ministre de l'Ontario, M. William Davis, a annoncé hier que le gouvernement déposerait un projet de loi obligeant les partis politiques à divulguer les montants des dons qu'ils reçoivent du public et des compagnies.

M. Davis a laissé entendre qu'il était possible que le projet de loi établisse en plus des limites aux montants de ces dons.

Parlant des contributions que les particuliers font aux partis politiques, M. Davis a donné à entendre qu'il souhaitait que ces dons puissent demeurer confidentiels, à condition qu'ils ne sortent pas de l'ordinaire par leur importance.

Le gouvernement conservateur de l'Ontario est la cible de l'opposition depuis qu'il est connu qu'en 1971, le parti conservateur a reçu un don de \$50,000 de la

Voir page 6 : Loi

Les anglo-catholiques réitèrent leurs revendications scolaires

Le comité de coordination de l'éducation catholique anglophone lors d'une rencontre avec M. François Cloutier et le sous-ministre, M. Claude Beauregard, a expliqué hier, les raisons qui militent, selon lui, pour l'établissement de deux commissions scolaires catholiques dans l'île de Montréal.

La délégation a réaffirmé aux autorités sa conviction — endossée par plus de 100.000 signatures — que la création de deux commissions scolaires catholiques anglophones était la solution la plus équitable, efficace et viable qui puisse convenir aux besoins des 73.000 élèves fréquentant ces écoles pour catholiques anglophones.

La délégation a de plus fait savoir au ministre qu'elle ne pouvait pas lui donner l'assurance que la communauté anglophone pourrait être détournée de son ferme désir d'obtenir deux commissions scolaires.

Le comité a tout de même transmis au ministre six garanties qu'exigeraient les anglophones catholiques dans la législation (bill 71) que l'Assemblée nationale s'appretait à adopter:

1 — que les sections anglophones des

deux vastes commissions scolaires (CECM et commission Cartier) soient autorisées à dispenser toute la gamme de services pédagogiques et parapédagogiques à une population anglophone catholique dispersée (fragmented) dans quatre plus petites commissions scolaires. Une telle décision se prendrait au niveau du comité d'école;

2 — que l'on ajoute une clause ou que l'on amende le bill pour garantir la représentation proportionnelle au niveau des commissaires d'écoles. On pourrait faire s'interpénétrer les quartiers anglophones et les quartiers francophones à cette fin, ou considérer comme quar-

Voir page 6 : Anglo-catholiques

Le rapport sur les relations Ottawa-Québec reste secret

par Paul Longpré

QUEBEC (PC) — Il n'est pas du tout certain que le gouvernement Bourassa consente à publier, ne serait-ce que les grandes lignes, du rapport secret sur les relations Ottawa-Québec qui fait présentement l'objet d'études au ministère des affaires inter-gouvernementales.

C'est ce qui ressort des réponses très évasives qu'ont données hier en Chambre le premier ministre et son ministre des affaires inter-gouvernementales, M. Gérard-D. Lévesque, au chef parlementaire du Parti québécois qui voulait savoir si ce bilan était à l'origine de la nouvelle politique de "recherche d'une souveraineté culturelle" annoncée récemment par M. Bourassa.

Ce bilan, que le gouvernement protège jalousement contre toute fuite devant la convoitise de toute la presse parlementaire, a été commandé à l'automne 1971 au sous-ministre aux affaires inter-gouvernementales, M. Arthur Tremblay. Il est censé faire le point sur les relations entre les deux paliers de gouvernement depuis la création du ministère en 1967.

"Pas directement" s'est donc contenté de répondre M. Bourassa à la question de M. Laurin, tout en notant que son gouvernement avait déjà "posé des gestes en fonction de cette autonomie ou souveraineté culturelle" dans des domaines comme la langue, la culture ou les communications.

Cette nouvelle politique exigera-t-elle certaines garanties constitutionnelles? a alors demandé le leader péquiste pour s'entendre répondre que cela est "possible".

Quant à publier le bilan Tremblay, c'est une perspective que le

Voir page 6 : Rapport



Les cosmonautes bricolent...

HOUSTON (AFP - AP) — Les astronautes Eugene Cernan et Jack Schmitt ont commencé leur deuxième sortie lunaire de sept heures à 6h30 hier soir en réparant le garde-boue de leur jeep lunaire qu'ils avaient brisé la veille.

Ils avaient déjà tenté de réparer la partie endommagée à l'aide de papier collant mais ils avaient perdu le morceau brisé par la suite. Ils devaient faire la réparation à tout prix parce que les roues lancent tellement de poussière qu'ils ne pouvaient même plus lire les indications de leur tableau de bord!

Finalement, ils ont effectué la réparation en utilisant plusieurs cartes lunaires en papier couvert de plastique. Ils ont collé ces cartes selon les indications de Houston de façon à leur conférer la plus grande rigidité possible et les ont fixées avec des pinces. Ils ont assemblé leurs cartes dans le module lunaire et il ne leur a fallu que deux minutes pour fixer le tout en place par la suite.

Cette avarie mineure est pourtant le seul incident notable de cette mission depuis le début. Il ont aussi eu un peu de difficulté à forer des trous dans la surface lunaire à tel point qu'ils ont dû abandonner en place une des deux "carottes" de six pieds de longueur qu'ils avaient taillées: il était incapable de l'extraire.

Cette nuit, les deux hommes étaient en bonne forme pour effectuer la partie la plus importante des travaux qu'ils ont à effectuer parce que les dirigeants au sol leur avaient accordé une heure de sommeil supplémentaire de façon à tenir compte des gros efforts physiques qu'ils ont accomplis lundi soir. Jusqu'à maintenant, comme l'indique l'équipement prématuré de leurs réserves d'oxygène, Cernan et Schmitt sont les deux astronautes qui ont travaillé le plus fort sur la lune.

Cette nuit, ils ont cherché à recueillir des spécimens de roches lunaires vieux d'au moins quatre milliards d'années, c'est à dire 800 millions d'années plus vieilles que les plus anciennes recueillies par les autres missions Apollo. Les deux hommes ont ensuite inspecté les cratères "Lara" et "Shorty" où ils comptaient trouver des échantillons du sous-sol éjectés par l'impact d'une météorite ou par une éruption volcanique.

La formule Rand appliquée à la classe agricole: un précédent mondial. (Nos informations à la page 6).

au gré du temps

Ordonnances

Les fabricants de certains médicaments que les pharmaciens du Québec jugent dangereux qu'ils soient vendus en dehors de leurs officines ont présenté une opinion dans cette affaire.

Selon eux, le public est juge de s'ordonner à lui-même, en cas de maladies mineures, la pharmacopée qui lui convient.

Mais généraliser le principe de l'automédication reviendrait en somme à adapter la formule du célèbre docteur Knock et de dire de tout malade qu'il est un médecin qui s'ignore.

Louis-Martin TARD

Mieux qu'un cadeau:
un livre

Mieux qu'une librairie:
7 Librairies
Dussault

Le centre
d'artisanat
au cœur
du Vieux
Montréal

845-3194

Desmarais & Robitaille
60 ouest, Notre-Dame, Montréal

HULL - MONTREAL - OTTAWA - QUEBEC - SHERRBOOKE - 3. RIVIERES - Les Galeries de Hull 8955 St-Lorent 321 Dalhousie 250 Quatrième Rue 259 Marquette A l'Université 667 Bonaventure

La campagne de maraudage dans la construction

Un douloureux épisode pour le mouvement syndical

par Pierre Richard

A minuit, hier soir, prenait fin un triste épisode de l'histoire du mouvement ouvrier québécois. Prenaient fin, en effet, les quarante jours de luttes fratricides entre les représentants des travailleurs syndiqués de l'industrie de la construction.

La campagne de maraudage 1972 n'a pas donné lieu aux affrontements sanglants entre travailleurs comme ceux que l'on a connus au cours des dernières années. Mais la lutte sans merci que se sont livrées la Confédération des syndicats nationaux (CSN) la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) risque de laisser des blessures encore plus difficiles à guérir.

Aors qu'au terme de cette campagne de recrutement, la CSN et la FTQ crient toutes deux victoire, l'on peut se demander si cette campagne ne se solda pas par une défaite importante pour le syndicalisme (quelles que soient les rai-

sons valables que chaque groupe pouvait avoir d'affaiblir ou de faire disparaître l'autre).

Chose certaine, la solidarité intersyndicale, qui avait été le point marquant de la dernière année syndicale avec le conflit de La Presse et le Front commun des secteurs publics et parapublics a pris un dur coup.

M. Louis Laberge, président de la FTQ, a déjà annoncé qu'il ne participera pas à la réunion inter-centrales prévue pour le 18 et 19 décembre; pour le reste, il veut prendre le temps d'y réfléchir. Pour sa part M. Marcel Pepin, président de la CSN, a déclaré qu'il n'est pas prêt à payer n'importe quel prix pour la solidarité intersyndicale.

Tous deux ont pris soin de ne pas fermer la porte à la possibilité d'actions communes dans le futur. Mais avant d'en arriver à de nouvelles expériences de fronts communs, la pente sera longue à remonter, car la rancœur

anime plusieurs militants syndicaux.

D'autant plus que les séquences de la présente campagne se feront sentir pendant plusieurs mois, que ce soit dans les poursuites judiciaires ou dans les négociations qui s'ouvrent officiellement en janvier dans l'industrie de la construction.

La prochaine occasion d'accrochage sera le bilan de la campagne de recrutement. Trois groupes étaient parties à la présente campagne (la CSN, la FTQ et la nouvelle venue, la Centrale des syndicats démocratiques) et chacun avait des objectifs et des intérêts différents.

Pour la CSD, c'était une question de vie ou de mort; selon la loi, elle devait recueillir l'adhésion d'au moins 20% des travailleurs de la construction pour être déclarée association représentative et pour être présente de plein droit aux prochaines

négociations. La CSN avait tout intérêt à empêcher son principal ennemi des derniers mois la CSD, à percer dans l'industrie de la construction et voulait à tout prix consolider ses positions. Quant à la FTQ, qui est reconnue comme la principale force dans la construction, son objectif était clair: balayer de la carte la CSN et la CSD et devenir la seule centrale représentative des travailleurs de la construction.

Chaque groupe fait son propre bilan et expédie à ses rivaux la liste des membres qui ont décidé de changer d'allégeance en sa faveur. Hier, à la CSN, on affirmait qu'on avait recueilli l'adhésion d'au moins 4,000 anciens membres de la FTQ, d'un nombre aussi important de membres de la CSD et de quelque 1,000 nouveaux travailleurs. A la FTQ, aucun bilan n'était encore disponible mais on rappelait que, deux semaines avant la fin de

la campagne, on avait enregistré 10,200 nouvelles adhésions. Mentionnons que ces bilans ne font état que des adhésions et non des pertes subies aux mains des adversaires.

Quant à la CSD, aucune compilation n'avait encore été faite et l'on disait ne pas être en mesure d'affirmer que l'objectif de 20% avait été atteint. Un porte-parole de la CSD dans la construction a refusé de confirmer ou de nier une information selon laquelle la nouvelle centrale mettra à pied dans quelques jours un bon nombre de quelque 30 permanents qui travaillaient dans la construction à cause de l'échec de la campagne de recrutement.

Quoi qu'il en soit le bilan ne sera pas facile à dresser. Il reviendra au ministre du travail d'établir si la CSN et la FTQ sont toujours représentatives et si la CSD a obtenu l'adhésion de plus de 20% des travailleurs de la construction.

Le bilan ne sera pas facile à établir parce qu'il n'existait aucun contrôle de la signature des cartes, parce que plusieurs travailleurs auront signé des cartes d'adhésion à deux et même trois centrales, parce que personne ne sait exactement quelles étaient les positions de départ de chaque groupe, combien il y a de travailleurs dans l'industrie de la construction et qui peut être considéré comme véritable travailleur de la construction.

Une source proche du ministre du travail a déclaré, hier, au Devoir qu'aucun mécanisme n'a encore été mis sur pied pour vérifier les bilans que dresseront les centrales et pour déterminer, en dernier ressort, qui représente qui.

Toujours selon cette source, aucun critère n'a encore été retenu pour définir les travailleurs qui pourront apparaître au bilan. Faudra-t-il que l'ouvrier ait travaillé un certain

nombre d'heures dans la construction ou qu'il soit tout simplement inscrit sur les listes de la Commission de l'industrie de la construction? La situation se complique avec les décisions qu'il prendra risquer de travail d'abolir les permis de travail pour les ouvriers non spécialisés; sans ces permis, quiconque peut maintenant prétendre être travailleur de la construction "en chômage".

D'ici l'ouverture des négociations, le ministère du travail sera sans doute appelé à éclaircir la situation et les décisions qu'il prendra risquent de mettre à nouveau le feu aux poudres. Ainsi, si jamais la CSD est reconnue comme association représentative, on peut s'attendre à des réactions très dures de la part de la CSN et de la FTQ, ces réactions risquent de se produire sur les chantiers mêmes. De même, à la FTQ, on se dit convaincu que la CSN a perdu sa représentativité; si le monopole syndical n'est pas reconnu à la FTQ, celle-ci contestera probablement la décision du ministère.

Par ailleurs, si deux ou trois groupes syndicaux sont présents à la table des négociations, le moins que l'on

puisse dire c'est que les travailleurs ne présenteront pas un front uni face aux employeurs.

Les grandes priorités de négociations sont les mêmes à la CSN et à la FTQ (sécurité d'emploi, sécurité sur les chantiers...) mais la façon de les définir et de les appliquer est sensiblement différente d'un groupe à l'autre.

Au terme de cette campagne, il semble que nous nous retrouvions en présence d'un rapport de forces semblables à celui qui a mené à l'imposition du dernier décret. Nous nous retrouvons aussi face à un net recul de la solidarité entre travailleurs et de la crédibilité du mouvement syndical.

Dans l'opinion publique, on aura soulevé la question "de la présence du crime organisé" dans certains syndicats et de l'intimidation comme arme syndicale. A la FTQ, on qualifie ceci de "campagne de salissage"; à la CSN, on affirme que le temps était venu de prendre le risque de dénoncer des pratiques dont les victimes sont les travailleurs eux-mêmes. Le débat est amorcé, reste à trouver les preuves si elles existent...

Cegep Saint-Hyacinthe

Le commissaire-enquêteur présente une proposition

par Pierre-L. O'Neill

Le commissaire-enquêteur du ministère de l'éducation dans le conflit au cegep de Saint-Hyacinthe, M. Fernand Morin, a soumis hier une nou-

Les chefs d'état-major arabes réunis à huis clos

LE CAIRE (AFP) — La réunion des chefs d'état-major des armées arabes s'est ouverte hier au siège de la Ligue arabe au Caire en présence de délégations militaires de 18 pays arabes et d'un représentant de l'Organisation de libération de la Palestine.

La séance d'ouverture a été marquée par deux allocutions prononcées par le général Ahmad Ismail Ali, ministre égyptien de la guerre et par le général Saadeddine Chazli, chef d'état-major de l'armée égyptienne et secrétaire adjoint de la Ligue pour les questions militaires.

Le général Ismail a mis l'accent au cours de son intervention sur le caractère national de la bataille. Le sionisme ne menace pas seulement l'Égypte et les pays de la confrontation, mais également les autres pays arabes, a-t-il notamment déclaré. Le chef d'état-major égyptien a souligné de son côté que le devoir des forces armées arabes est de redonner la confiance aux citoyens arabes.

Les travaux se sont ensuite déroulés à huis clos.

velle proposition d'entente comportant essentiellement le retour immédiat en classe, le réengagement des six professeurs congédiés et un arbitrage spécial pour une décision finale à la date limite du 13 janvier.

M. Morin a déclaré au DEVOIR qu'il compte recevoir aujourd'hui même la réaction des représentants de l'administration du cegep et du syndicat.

Selon le commissaire-enquêteur, cette nouvelle proposition, impliquant un moratoire d'un mois, permettrait encore aux étudiants de réussir le premier semestre et offre une période raisonnable pour la poursuite des négociations en vue d'un règlement sur les questions fondamentales du conflit.

La proposition du commissaire-enquêteur est intervenue au moment où les négociations se trouvaient dans la plus totale impasse. A cet égard, le syndicat a émis au début d'après-midi hier une déclara-

Élu président

M. Louis M. Poitevin, vice-président adjoint du Canadien National pour la région du Saint-Laurent, a été élu président de la division du Québec de la Société canadienne du cancer lors de la 25e assemblée annuelle qui s'est déroulée à Montréal récemment.

ration qui en disait long: "On voit mal, après épuisement de tous les mécanismes de conciliation, comment le conflit pourrait se régler autrement que par une loi spéciale visant à mettre l'administration du cegep en tutelle."

Evoquant le rapport du médiateur du gouvernement, le juge Robert Cliche, le syndicat des professeurs estime avoir fait d'importantes concessions et du même coup accuse l'administration du cegep d'avoir ignoré l'invitation du commissaire-enquêteur à rétablir un climat de confiance.

Si l'une ou l'autre des parties devaient refuser cette dernière tentative du commissaire-enquêteur, la menace d'une loi spéciale reviendra avec plus d'insistance sur la table des négociations.

M. Fernand Morin se dit étonné en faisant observer que l'écart qui sépare les deux parties impliquées est beaucoup plus prononcé qu'il ne le croyait au départ. "C'est plus profond et plus ancré que jamais."

Le dilemme, dit encore M. Morin, c'est celui qui oppose la volonté de participation des enseignants d'une part, et une philosophie traditionnelle d'administration.

Un nouvel échec de cette tentative de rapprochement et un refus de poursuivre les négociations ne laisseraient au commissaire-enquêteur, Fernand Morin, d'autre choix que la remise de son rapport final au ministre de l'éducation.

Déchets chimiques

Goldbloom lance un ultimatum à 200 compagnies montréalaises

Le ministre québécois responsable de la qualité de l'environnement M. Victor-C. Goldbloom, vient de lancer un ultimatum invitant quelque deux cents compagnies de la région de Montréal à respecter la loi.

Au cours d'une conférence de presse, M. Goldbloom a dit perdre patience et accordait un délai de 30 jours à ces entreprises pour qu'elles se plient au règlement relatif à la disposition des déchets chimiques de nature combustible.

C'est en disant trouver "extrêmement décevante" l'attitude des compagnies concernées que le ministre rappelait que le règlement de son ministère est en vigueur depuis le 6 août dernier.

Plus précisément, M. Goldbloom avise les entreprises fautives qu'une seule compagnie de la région de Montréal a jusqu'ici reçu l'autorisation d'exploiter un incinérateur des déchets chimiques. Il s'agit de la Goodfellow Combustion Inc, dont les installations sont situées à Ville Mercier, à 15 milles au sud de Montréal.

En plus de codifier divers types de résidus composés d'huiles, d'hydrocarbures, de solvants, de polymères ou d'autres produits chimiques, le règlement du ministère de la

protection de la qualité de l'environnement oblige les industries qui produisent les déchets à en disposer selon les normes établies en vue de protéger l'environnement.

Or, la seule façon acceptable que prévoit le règlement de détruire ses polluants, consiste à les oxyder à de très fortes températures dans des incinérateurs spécialement conçus à cet effet. Et pour l'instant il n'est pas d'autre choix que la Goodfellow Combustion Inc.

En service depuis septembre, cet incinérateur, qui peut broyer 10 millions de gallons de déchets par année, est incapable de fonctionner à sa pleine capacité, précisément parce que les nombreuses entreprises de la région de Montréal violent la réglementation du ministère de l'environnement.

Selon le ministre, cette attitude indispose les quelques compagnies qui se soumettent aux exigences gouvernementales et dépendent ainsi des sommes importantes pour faire traiter leurs déchets à l'incinérateur. "Pas question que ces compagnies continuent plus longtemps à jouer les dindons de la farce", a-t-il dit.

En vertu du règlement en vigueur, les compagnies s'exposent à des amendes minimales de \$20. Mais le projet de loi 34 sur la qualité de l'environnement, actuellement devant la commission parlementaire des affaires municipales, prévoit des amendes pouvant atteindre \$10,000.

Toutefois, le ministre Goldbloom a indiqué qu'il n'envisageait pas encore la possibilité d'intenter des poursuites contre ces compagnies montréalaises.

Aquascutum
OF LONDON
PLACE VILLE MARIE

Le Sumpum de l'Élégance

un cadeau d'un montant de _____ offert à _____ par _____ pour vous attendre

le Magasin de l'Homme

Faute de certificats-cadeau Aquascutum les 3 rois mages offriront l'or, la myrrhe et l'encens

Certificats-cadeau Aquascutum disponibles au magasin de la Place Ville Marie.

Félicitations

Le conseil du Mouvement national des Québécois dans un communiqué, a félicité publiquement Mme Geneviève Bujold et M. Claude Juras du geste qu'ils ont tous deux posé en refusant l'Ordre du Canada.

TOUT NOUVEAU!

VALPOLICELLA DE RUFFINO

Médaille d'or Genève 1972

La maison Ruffino qui a rendu le Chianti célèbre dans le monde entier vous présente aujourd'hui son Valpolicella. Médaille d'or à Genève. Ruffino réunit de grandes qualités: un bouquet ravissant et un goût rubis, sous une robe légère et un vin d'appellation contrôlée et millésimé. No 635 F. — \$2.15

Importateur: LES IMPORTATIONS DURAND L.T.E.E.



art indien
masque de colombie britannique



sculpture esquimaude
— Inoucoujouac



la plus vaste collection d'art indien, africain et esquimaux au Canada

CENTRE D'ARTISANAT INTERNATIONAL

1452 RUE PEELE
TEL. 844-2537
Paul Bourrette dir.-gen.

INFORMATIONS AU CONSOMMATEUR

Quand Steinberg a lancé sa politique de PRIX MIRACLES en février 1969, notre compagnie a promis de MAINTENIR ces PRIX MIRACLES et de NE PAS LES MODIFIER, à moins que le prix coûtant de ces produits ne change pour Steinberg.

Conformément à notre politique d'informer le consommateur sur les changements importants de prix, nous publions aujourd'hui les renseignements suivants:

C'est en septembre 1968 que nous présentions pour la première fois nos biscuits au chocolat Steinberg dans une boîte de 14 onces, au prix de détail de 39¢.

Depuis, notre fournisseur a haussé 2 fois son prix de vente de ce produit pour nous; en septembre 1969 et en janvier 1970. Chaque fois, nous avons absorbé ces augmentations sans augmenter notre prix de vente au détail.

À l'heure actuelle, à cause d'une augmentation du coût des ingrédients utilisés, notre fournisseur hausse encore son prix de vente de ce produit pour nous. Ce qui fait qu'avec cette nouvelle augmentation, le nouveau prix qui nous est demandé est plus élevé que notre prix de vente au détail.

Par conséquent, à partir du 2 janvier 1973, nous serons forcés de marquer notre prix de vente au détail à 44¢.

N.B. — NOTEZ BIEN CEPENDANT QUE NOS BISCUITS AU CHOCOLAT STEINBERG VOUS SONT OFFERTS À LEUR PRIX DE DÉTAIL ACTUEL DE 39¢ JUSQU'AU 30 DÉCEMBRE 1972.



Steinberg
LIMITÉE



L'accident d'autobus scolaires: enquête du coroner aujourd'hui

Une enquête du coroner aura lieu cet après-midi au Palais de justice de Saint-Jean pour faire la lumière sur les circonstances qui ont entouré l'accident impliquant deux autobus scolaires et un camion qui a fait deux morts et 47 blessés, lundi après-midi, sur la route 9B à Saint-Blaise, dans le comté de Saint-Jean.

Un porte-parole de la Sûreté du Québec a indiqué que le Dr Paul Magnan de Québec présidera l'enquête qui débutera à 14h30.

À l'Assemblée nationale, hier, M. Bernard Pinard, ministre de la Voirie, a confirmé que le PQ et le ministère des transports faisaient une enquête approfondie sur les circonstances de l'accident. Le ministre répondait à une question posée par le député de Saint-Jean, M. Jacques Veilleux.

Le ministre a, en outre, déclaré que les inspecteurs de son ministère vérifiaient depuis un mois les autobus servant au transport des écoliers à la régionale Honoré-Mercier, ainsi que les permis de conduire des chauffeurs.

L'accident de lundi, est survenu, selon les indications fournies jusqu'à maintenant, lorsque l'autobus de la compagnie Fortin de Napierville a heurté un autre autobus scolaire alors qu'il sortait d'un terrain privé. Le second autobus, qui filait, semble-t-il, à vive allure, a entraîné l'autobus de la compagnie Fortin sur une distance de 200 pieds environ pour continuer par la suite sa course encore quelques instants, jusqu'à ce qu'un camion lourd, arrivant en sens inverse, stoppe accidentellement le véhicule.

Sous la violence du choc, quelques étudiants ont été projetés hors de l'autobus et deux d'entre eux ont même été écrasés sous le camion qui, au même moment, a été renversé sur le côté. Le camion transportait un chargement de sable, lequel a été déversé dans le champ.

Immédiatement après l'accident, des automobilistes ont commencé à dégager les 44 étudiants blessés ainsi que les trois conducteurs de véhicules. À l'arrivée des secours, on a dégagé le corps d'une des deux victimes coincées sous le camion. Il s'agit de Claude Parent, 16 ans de Lacolle.

La seconde victime, Raymond Hébert, 17 ans, également de Lacolle, n'a été dégagée que cinq heures plus tard. Au début, on a constaté sa disparition et, après avoir cru qu'il avait été transporté à l'hôpital, on s'est mis à fouiller le chargement de sable qui avait été renversé. On devait y découvrir le cadavre de la victime.

Quant aux nombreux blessés, il ont été conduits à l'hôpital Haut-Richelieu de Saint-Jean d'où les plus mal en point ont été transportés à l'Hôtel Dieu, de Montréal, et à l'hôpital Charles-Lemoyne, de Greenfield Park.

Selon les rapports transmis de l'Hôtel-Dieu hier, trois blessés souffrent de fracture du crâne et l'un d'eux risque de perdre un oeil. Il s'agit de Michelle Blain, Martine Fournier et France Duchrocher. D'autre part, à l'hôpital Haut-Richelieu, cinq adolescents sont toujours hospitalisés pour des blessures à la colonne vertébrale, à la face et aux membres. Il s'agit de Patrice Artaish, Suzanne Parent, Hélène Robert, Daniel Rodrigue et sa soeur Jeanette.

À l'hôpital Charles-Lemoyne, Jeanne Landry, et les conducteurs de camion et d'un autobus, MM. Guy Girard et Gilles Tétreault, sont toujours hospitalisés souffrant de fractures ouvertes et de traumatisme cranien, dans le cas de la jeune Landry, âgée de 14 ans.

Quant aux blessés qui ont pu regagner leur domicile après les soins, voici la liste transmise par la Sûreté du Québec: François Bouchard, 17 ans, Richard Boucher, 13 ans, Thérèse Boucher, 12 ans, Robert Choquette, 17 ans, Lyne Desrochers, 12 ans, Gisèle Duquette, Richard Farrell, Daniel Farrell, 16 ans, Michel Fournier, 16 ans, Claire Lebeau, 12 ans, Monique Parent, 13 ans, Claudine Payant, 16 ans, Christine Payant, 14 ans, Daniel Rodrigue, 13 ans, Lisette Sainte-Marie, 15 ans, Emile Hamel, Louise Barber, Jean Barette, 12 ans, Louise Blain, 15 ans, Norbert Blain, 15 ans, Rose-Marie Blain, 12 ans, Lucie Brunet, 18 ans, Richard Boire, 13 ans, Robert Demers, 14 ans, Jocelyne Duquette, Louise Duquette, 18 ans, Colette Fournier, 15 ans, Jocelyn Garceau, 18 ans, Gilbert Gauvin, 13 ans, Norbert Hébert, 15 ans, Suzie Landry, 16 ans, Rose Blain, Claire Lebeau, 12 ans, Lucie Monast, 18 ans et Diane Robert, 14 ans.

Mise au point de Melançon

M. Jacques Melançon, homme d'affaires de Ville Mont-Royal, a fait tenir hier un communiqué relativement à l'accusation qui pèse contre lui d'avoir, en compagnie de M. Aubert Brillant, commis une fraude totalisant \$1,784,500, aux dépens des créanciers de Mariline Ltée.

Voici le texte de ce communiqué: "Le ministère de la justice du Canada implique ma responsabilité personnelle et la bonne foi de mes décisions lors de transactions qui auraient été faites en vue de frauder les créanciers de Mariline Limitée, compagnie qui a fait faillite en septembre 1969."

"Je ne connais pas le dossier sur lequel s'appuie le ministère de la justice pour supporter son accusation mais je

les tribunaux

Me Lemieux demande que le procès pour meurtre de Jacques Rose débute dès le lundi 18 décembre

Me Robert Lemieux s'adressera demain à la cour du Banc de la Reine pour demander que le procès de Jacques Rose pour le meurtre de Pierre Laporte commence lundi prochain le 18 décembre.

On sait que Jacques Rose a été acquitté, samedi, par onze jurés de l'enlèvement de Pierre Laporte à la suite d'un second procès, le premier s'étant soldé par un désaccord du jury.

Me Lemieux, en inscrivant sa requête, hier, a rappelé qu'il avait vainement demandé que le procès pour meurtre s'instruise d'abord de manière que son client puisse être plus facilement admis à caution dans le cas d'un acquittement de meurtre.

Il a répété que le procureur de la Couronne, Me Fernand Côté, et le juge Barbès au début du procès qui s'est terminé samedi avaient tous deux donné l'assurance à Me Lemieux que le procès pour meurtre commencerait immédiatement après le procès pour l'enlèvement.

Maintenant que son client est acquitté, Me Lemieux entend prendre aux mots le tribunal et se dit prêt à commencer tout de suite le procès pour meurtre sans même demander de cautionnement.

"Il veut le faire ce procès pour meurtre", dit Me Lemieux, "eh bien qu'il le fasse et tout de suite."

Dans sa requête, Me Lemieux allègue que si Jacques Rose n'a pas participé à l'enlèvement et s'il n'a pas été partie à la séquestration de Pierre Laporte, il ne peut avoir assassiné ce dernier "par télépathie".

32 pères de familles indiennes sont à l'emploi de la SDBJ

Le chef Cri, Billy Diamond, premier témoin à l'enquête ordonnée par le juge Malouf relativement à la demande d'injonction des Indiens du Nord pour faire cesser les travaux à la Baie James, a admis, hier, que des Indiens travaillaient pour la Société de développement de la Baie James.

Le jeune chef indien a répondu toutefois au contre-interrogatoire des avocats de la Société de la Baie James que ces nouveaux emplois étaient loin de constituer un gage de bonheur et de prospérité pour les Indiens.

Il a révélé que 32 chefs de familles, sur les quelque 90 qui habitent Rupert House, travaillaient pour la Société tandis que les autres continuaient de tirer leur subsistance de la chasse et de la pêche.

Des premiers, il a révélé que leurs

"Mon client, de dire Me Lemieux, est incarcéré depuis deux ans dans l'isolement total et il n'a jusqu'à ce jour été déclaré coupable d'aucun crime. Un jour de plus est une barbarie."

Le procureur de Jacques Rose demande que son client subisse aussitôt ce procès ou alors qu'on retire contre lui l'accusation de meurtre. Il a révélé que Jacques Rose avait même hésité à demander ainsi le retrait de l'accusation car il désirait subir son procès pour meurtre de manière à pouvoir "sortir du palais de justice par la grande porte et lavé de toute accusation".

Me Lemieux estime que la cause de Jacques Rose est devant la cour du Banc de la Reine et que tout juge de cette cour peut fixer une date immédiatement. Précisons qu'actuellement, sur huit divisions des assises deux seulement sont occupées.

Une troisième accusation, portée en vertu de la loi sur les mesures de guerre, pèse encore contre Jacques Rose, à savoir l'appartenance à une association illégale. Contrairement à tous ceux qui ont été accusés de ce singulier crime, Jacques Rose n'a bénéficié d'aucun nolle prosequi dans cette cause. Théoriquement donc, le ministère public pourrait rétroactivement faire un procès à Jacques Rose pour cette affaire.

Ce dernier sera présent, demain, pour la présentation de la requête en cour du Banc de la Reine.

salaires, allant parfois jusqu'à \$500 par mois, étaient déposés à une banque de Matagami par la Société et que les salariés indiens devaient se rendre à Matagami pour récupérer leurs salaires. Le chef Billy Diamond a alors dit que les Indiens, ainsi livrés aux attraits de la "civilisation", s'enrivaient dans les hôtels de Matagami et regagnaient leurs territoires avec si peu d'argent, surtout après avoir payé la location de l'avion qui les ramène à Rupert House, qu'ils ne pouvaient plus payer leurs dettes au magasin de la compagnie de la Baie d'Hudson.

Hier matin la cour a visionné le film tourné en juin dernier par le chef Diamond qui la veille avait décrit les effets des travaux entrepris jusqu'à ce jour pour la réalisation du projet hydro-électrique de la Baie James.

Démantèlement d'un réseau de call-girls

L'escouade de la moralité du quartier général de la police de la CUM a démantelé hier un autre réseau de prostitution dans la région montréalaise. Les enquêteurs ont en effet arrêté hier après-midi une dirigeante d'un réseau de call-girls, Mme S. Power, 55 ans, domiciliée rue Christophe-Colomb.

Selon les informations obtenues, cette dame supervisait le "travail" d'une quinzaine de prostituées de tous âges depuis plusieurs années. Déjà, cinq de ses employées ont été identifiées et interrogées par les enquêteurs de l'inspecteur Gérard Cholette et du capitaine Aubry. Actuellement, les recherches se poursuivent en vue de trouver les autres "employées" de Mme Power.

Cette dernière, arrêtée en vertu d'un mandat signé par le juge Hébert de la Cour municipale, comparaitra ce matin sous une accusation de proxénétisme.

Par ailleurs, le juge Peter Shorteno de la Cour du banc de la reine a refusé tout cautionnement à un autre présumé proxénète, Paul Tousignant, arrêté à la mi-novembre par la nouvelle escouade de la moralité de Montréal. Selon les témoignages entendus à l'enquête préliminaire, Tousignant "travaillait" à partir du restaurant italien Veneto. Les policiers avaient aussi arrêté un présumé associé de Tousignant, Tony Salintri.

D'autre part, la Cour du banc de la reine entendra ce matin une requête de cautionnement lui avait été accordé par la première accusation pour laquelle elle a d'ailleurs été envoyée à son procès. Ironiquement, lors de la seconde arrestation, les policiers avaient arrêté aussi pour proxénétisme l'individu qui avait payé le premier cautionnement accordé à "dame" Picard.

Fini l'Excellence

Fini les "excellence". L'archevêque de Rimouski, Mgr Louis Lévesque, envoyait ces jours derniers la photocopie d'une lettre reçue du cardinal Jean Villot, secrétaire d'Etat du Saint-Siège. Il s'agit d'une lettre de remerciement pour la collecte du denier de Saint-Pierre. Mgr Lévesque a ajouté au bas de la lettre: "Si j'ai demandé qu'on utilise le procédé de photocopie (...) c'est pour qu'on puisse constater "de visu" que le mot Excellence n'est plus employé à la secrétairerie d'Etat lorsqu'on écrit à un évêque, ce qui, je le souhaite, en favorisera l'oubli, par écrit ou de vive voix. Merci!" La lettre est adressée à "Monseigneur".

Fouchet fonde le parti de l'avenir du peuple français

PARIS (AFP) - Un ancien ministre du général de Gaulle, M. Christian Fouchet, a créé un nouveau mouvement politique, l'Avenir du peuple français, qui se situera, selon lui, à l'extérieur et sur les sommets de la majorité, barquera la route à l'appareil communiste et refusera tout soutien aux pseudo-réformateurs de MM. Jean-Jacques Servan-Schreiber et Jean Lecanuet.

Sous l'égide du Manoir N.D.G. 5319, ave N.-D.-de-Grace, Mtl
6ième VOYAGE ANNUEL
ESPAGNE
• Barcelone • Palma de Majorca
• Iles Baléares
Tout compris: \$519.
durée 16 jours; départ 15 mars 1973
Dernière date pour s'inscrire à ce prix:
15 février 1973
Rens.: H. Desautels 481-7387

Le conflit à l'Hydro: les pourparlers sont rompus

par Paul Longpré

QUEBEC (PC) - La Commission parlementaire du travail tentera à nouveau mardi prochain de rapprocher l'Hydro-Québec et le Syndicat canadien de la fonction publique dont les négociations sont dans une nouvelle impasse.

Prié de faire le bilan de ces négociations à l'Assemblée nationale le ministre du travail, M. Jean Cournoyer, a refusé de porter un jugement sur ce conflit.

"Les négociations semblent rompues à toutes fins utiles", a-t-il dit, souhaitant que la Commission parlementaire puisse

Des motards se vengent à la bombe!

par Jean-Pierre Charbonneau

Un règlement de compte entre motards serait l'explication de l'attentat à la bombe qui a blessé gravement un couple dans la vingtaine, hier midi, à l'intersection des rues Mentana et Duluth. L'attentat est survenu lorsqu'une bombe, apparemment composée de dynamite, a fait explosion dans une automobile alors que le conducteur y mettait le contact.

La police a identifié les victimes comme étant Robert Marcel Doyon, 23 ans, du 2955 rue Laurier, et Monique Corbeil, 24 ans, du 4002 rue Parc Lafontaine. Les deux jeunes gens reposent actuellement dans un état critique à l'hôpital Notre-Dame.

Doyon a eu la jambe droite arrachée et la gauche sectionnée tandis que sa compagne souffre d'une fracture ouverte à la jambe gauche et d'une autre fracture à la tête, cette dernière causée par un éclat de métal.

Selon la police, l'explosion est survenue quelques minutes avant 13h. Le couple venait de quitter un appartement de la rue Duluth et était monté à bord d'une automobile stationnée sur la rue Mentana, au sud de Duluth. Le véhicule, une Chevrolet 1965, n'appartenait pas cependant aux victimes; il était enregistré au nom d'un dénommé Yvon Courcelle, un individu qui, comme Robert Doyon, possède un léger dossier judiciaire.

Sous la violence de l'explosion, le devant du véhicule a été démolé tandis que le lampadaire, près duquel était stationné l'automobile, a été projeté dans les airs. Plusieurs vitres du voisinage ont volé en éclats.

Voir page 6: Motards

servir tout autant à l'information des députés qu'au rapprochement des parties.

Ces négociations, impliquant quelque 8.500 syndiqués affiliés à la FTQ et une masse monétaire avant négociation de l'ordre de \$65 millions par année, ont déjà fait l'objet de discussions à la commission parlementaire les 17, 21 et 25 novembre.

Après avoir le 14 novembre fait adopter en Chambre une loi spéciale mettant fin à la grève des services électriques qui durait depuis une semaine, le ministre avait promis que la Commission suivrait ce conflit de très près pour "compenser" pour le droit de grève que les ouvriers perdaient temporairement.

Lors de la dernière séance de la commission parlementaire, les deux parties semblaient sur le point de s'entendre sur une proposition du médiateur gouvernemental, M. Yvon Dansereau qui aurait pu résoudre 15 des quelque 25 points litigieux.

Or il se trouve que cette formule supposait l'acceptation ou le rejet global de toute la proposition et que les parties n'ont pu s'entendre sur l'un de ces 15 points, ce qui fait que les 14 autres sont "en suspens".

Il s'agit de l'implantation d'un quartier-général de l'Hydro à Haute-Rive, sur la Côte Nord, pour ses chantiers de la Manic.

Présentement, les ouvriers sont obligés de "poissonner à un point qu'ils jugent trop éloigné des chantiers. Il s'en suit entre autres problèmes une question de temps supplémentaire que l'employeur refuserait de payer, en plus des questions de responsabilité publique pour le déplacement des travailleurs.

Contrairement à ce qu'il avait laissé entendre il y a quelques semaines sur les positions de l'Hydro-Québec dans ce conflit, le ministre du Travail a confié à la presse après son intervention en Chambre que cette dernière avait assoupli considérablement son attitude. Il a attribué ce changement d'attitude aux effets de pression que la commission parlementaire a pu avoir sur le déroulement des pourparlers.

Il reste cependant que les trois syndicats impliqués ont refusé en fin de semaine les dernières offres patronales dont M. Cournoyer n'a pas voulu révéler la nature.

"Je n'ai pas à porter de jugement sur la nature de ces offres, a-t-il dit, sinon que l'Hydro-Québec juge qu'il s'agit de montants assez imposants."

De même a-t-il nié que le gouvernement ou lui-même ait pu exercer des pressions sur la société d'Etat. Mon rôle, a-t-il déclaré en substance, est d'aider les gens à s'entendre et non de donner

Voir page 6: Hydro-Québec

aujourd'hui

La Ligue des femmes du Québec fait connaître son programme pour 1973 lors d'une conférence de presse, à 11h, au 443 est, rue Sainte-Catherine (église Saint-Jacques).

Sur le problème du transport des personnes âgées, les Petits frères des Pauvres, l'Union des facteurs du Canada et la section montréalaise de "vente et livraison" au Bureau de poste communiquent des décisions importantes. A 11h, au 4624 rue Garnier.

A midi, en la salle B-21 du Cégep Saint-Laurent, conférence du Mahatma Fekirnam Ji sur la "connaissance divine".

Au Centre communautaire de Dorval (1335 Bord du Lac) à compter de 13h, clinique de donneurs de sang organisée par l'Association municipale des citoyens de Dorval.

Au Montreal Children's Hospital, de 14h15 à 15h45, diverses personnalités de la radio et de la télé ainsi que le "Père Noël" participent à une fête pour les jeunes patients.

Le Dr Bruno Cormier, psychiatre, reçoit le prix Saavé-Bosvin décerné par la Société d'orientation et de réhabilitation sociale. A 17h, au 4217 d'Iberville. La cérémonie clôturera une journée d'étude sur "les services aux délinquants adultes à l'heure des Centres

de services sociaux et des nouveaux programmes des organismes gouvernementaux?"

A 19h30, conférence de presse du Comité des foyers familiaux du Service social de l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu. A la salle de la Caisse d'économie des pompiers (2600 est Boul. Saint-Joseph).

Le porte-parole officiel du MQF (Mouvement Québec Français), M. Fernand Daoust parlera de la "fermeture d'écoles françaises à Montréal". Il est invité au dîner organisé par la SSJB de Montréal, au Saint-Hubert Bar B Q (6355 Saint-Hubert). A 18h30.

Le Local populaire du Sud-Ouest organise à 19h30 une réunion d'information à l'intention des chômeurs de la Petite-Bourgogne et de Pointe-Saint-Charles. Au 2465, ouest rue Saint-Jacques.

A 20h30, en la salle des enfants de la Bibliothèque municipale de Montréal, conférence de R. P. Allard sur "l'ancêtre Pierre Allard". Sous les auspices de la Société généalogique canadienne-française.

Le professeur J.-P. Vernant, du Collège de France, donne une conférence sur "La tragédie grecque: conditions sociales et psychologiques". A 20h30, en la salle 116 de l'immeuble Stephen Leacock, de l'Université McGill.

C'est la vodka "ben l'fun"...

à \$5.55



tiens bien ta tuque, tu vas prendre un GRAND DUKE

Les Distilleries Corby Ltée. Montréal

éditorial

Les "voies nouvelles" se font attendre

Dans le discours inaugural qu'il prononçait à l'Assemblée nationale le 6 juin 1970, M. Robert Bourassa, se souvenant de ce qu'il avait dit le soir de l'élection du 29 avril, annonçait en ces termes la création d'une commission parlementaire chargée d'étudier le système électoral québécois:

"A ce sujet, il est devenu évident qu'à cause de son découpage actuel, notre carte électorale reflète souvent mal la réalité politique québécoise. Le gouvernement proposera d'ici quelques jours la création d'une commission parlementaire qui étudiera cette question. Nous en profiterons aussi pour demander à cette commission de nous présenter des recommandations sur l'ensemble de nos mécanismes électoraux. Son mandat sera donc étendu, mais son rapport devra nous être soumis dans un délai raisonnable. Le fonctionnement de notre démocratie exige un système électoral qui permette la juste expression de la volonté populaire... En somme, il s'agit d'orienter aujourd'hui le Québec vers des voies nouvelles, les seules qui permettront vraiment aux Québécois d'être économiquement prospères, culturellement forts et sûrs d'eux-mêmes."

Quand on examine le chemin parcouru depuis ce discours du premier ministre, on convient volontiers que le gouvernement a partiellement tenu sa promesse. La Commission parlementaire annoncée par M. Bourassa fut vite instituée. Elle a accompli elle-même, ou fait accomplir, d'importants travaux dont les fruits les plus substantiels sont sans doute la nouvelle carte électorale et la promesse d'une liste électorale permanente.

Ni la carte électorale refondue, ni l'instauration d'une liste permanente ne sauraient toutefois être considérées comme ouvrant décisivement ces "voies nouvelles" dont parlait M. Bourassa il y a deux ans et demi. Le premier ministre était alors à la recherche de voies capables de permettre "la juste expression de la volonté populaire". Or, avec les instruments dont semble vouloir se satisfaire le gouvernement, on n'assistera guère qu'à une révision louable des mécanismes actuels, mais aucunement aux changements en profondeur que laisserait entrevoir les propos post-électorales de 1970.

La grande constatation qui ressortit du scrutin de 1970 ne portait pas tant sur les imperfections de la carte électorale que sur des vices inhérents à un mode de scrutin dont on avait surtout souligné jusque-là les avantages. On reconnaissait volontiers que

les partis à fortes racines urbaines auraient probablement remporté quelques sièges additionnels à la faveur d'une carte établie d'après de meilleures normes démocratiques. La leçon majeure du scrutin résidait cependant dans l'écart énorme entre le nombre de voix obtenues par le Parti libéral et le Parti québécois et le nombre de sièges remportés par chacun. Autant l'on admettait la nécessité d'une carte électorale remaniée, autant l'on croyait alors devoir chercher un remède aux distorsions que favorisait le mode actuel de scrutin.

On pourrait croire, à première vue, que la nouvelle carte dispose du problème. Mais il suffit de relire l'étude que le sociologue Serge Carlos publiait dans Le Devoir du 3 novembre pour se rendre compte que ce serait céder à une illusion d'optique que d'adhérer à cette vision simpliste.

Par-delà le débat plutôt théorique qui en est résulté avec M. Vincent Lemieux (qui faisait partie du groupe d'experts chargé par la commission parlementaire de préparer une étude sur le mode de scrutin), le texte de M. Carlos établit en effet qu'on ne saurait, dans l'explication des distorsions que crée notre système électoral, mettre sur le même pied la carte électorale et le mode de scrutin et supposer gratuitement que chaque facteur est responsable à parts égales des distorsions entre la volonté exprimée par les électeurs et la composition du parlement. En 1966 et en 1970, précise Carlos, "les effets directs du mode de scrutin représentent plus de 82% des effets de distorsion". Conclure dans ces conditions, comme semble le faire le groupe d'étude chargé d'examiner le mode de scrutin, que "la carte électorale peut être un facteur de distorsion plus important que le mode de scrutin", c'est gravement fausser la réalité. Non seulement le mode de scrutin est-il le facteur de beaucoup le plus important, mais on doit même considérer qu'il est responsable, dans une très large mesure, des effets de distorsion de la carte elle-même.

Déjà, en confiant à la commission Drouin le mandat de procéder à un nouveau découpage de la carte sans avoir elle-même fait aucune option quant au mode de scrutin, la commission parlementaire commettait une pétition de principe grave, contre laquelle l'avaient d'ailleurs prévenue maints spécialistes. Le nouveau découpage devait, en effet, être fatalement différent selon qu'il serait réalisé en fonction du mode actuel de scrutin ou d'un mode de scrutin proportion-

nel.

Avec l'adoption imminente de la nouvelle carte par l'Assemblée nationale, on s'apprête maintenant à franchir un deuxième pas qui risque de renvoyer aux calendes grecques la vraie réforme dont l'on rêvait en 1970. Tel est le cercle vicieux dans lequel se sont laissés enfermer, par leur imprévoyance, les partis d'opposition qui désirent aujourd'hui un changement dans le mode de scrutin. Autant l'on ne saurait approuver des tactiques d'obstruction tardive qui risqueraient d'annuler le trop modeste pas que le gouvernement veut franchir, autant l'on doit admettre, par contre, que la position présente de l'Unité-Québec paraît plus proche, quant au fond, de l'esprit de 1970 que celle du parti gouvernemental.

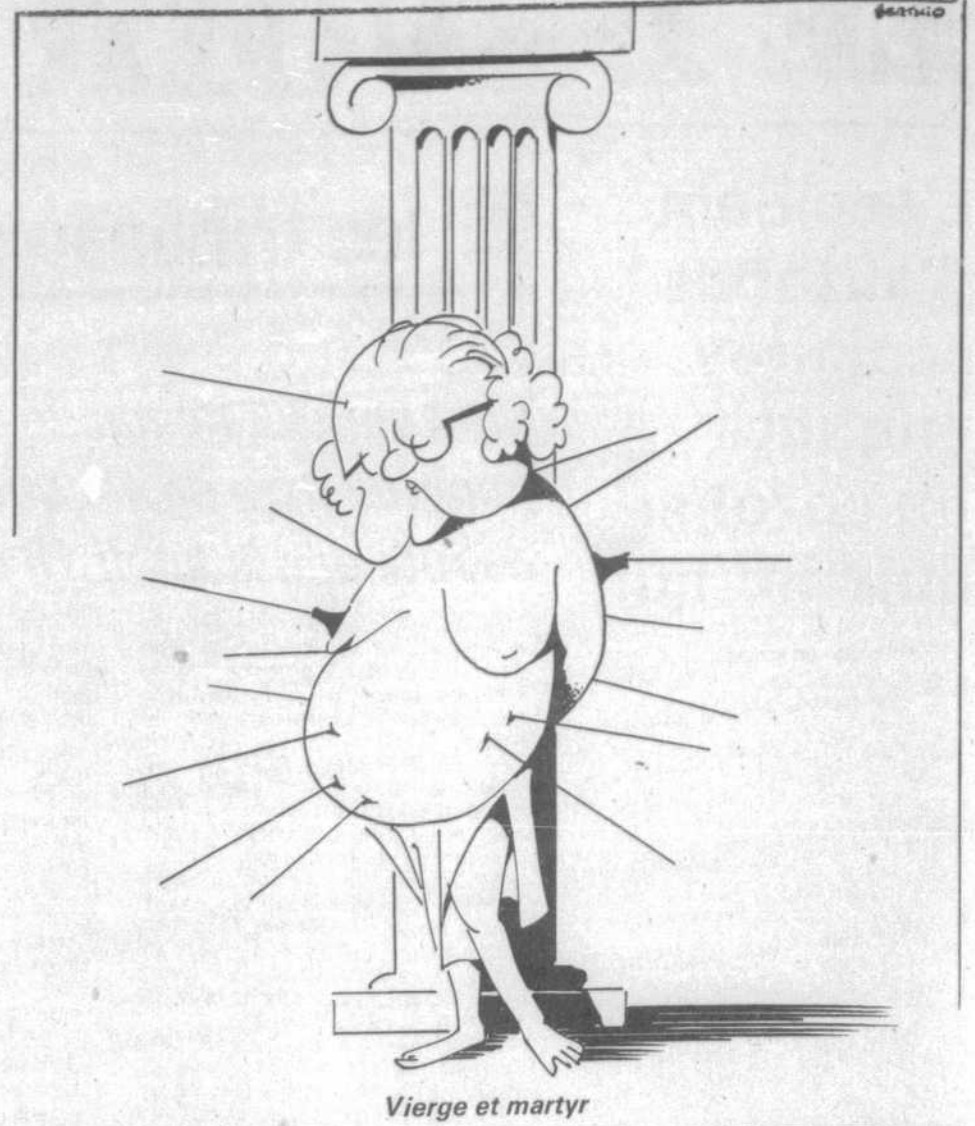
Le gouvernement entendait visiblement aller plus loin en 1970 qu'il ne le laisse maintenant entrevoir. S'il a changé d'idée, il devrait au moins expliquer ouvertement les motifs qui l'ont amené à réviser sa position. M. Bourassa a déjà commencé à se promener en proclamant: "Nous avions promis de mettre fin à certaines injustices du système électoral. Nous avons tenu parole". Cela n'est toutefois que très partiellement vrai. Le gouvernement a retouché la surface du système. Sur l'aspect le plus important de la réforme, il paraît, par contre, s'être enfermé dans un immobilisme désolant.

En juin dernier, le groupe d'experts chargé d'examiner le mode de scrutin remettait à la commission parlementaire que préside M. Denis Hardy un rapport préliminaire en conclusion duquel il invitait la commission à lui fournir, "en les hiérarchisant si possible, les principaux critères qu'elle veut que nous retenions" en vue d'une étude plus poussée "des alternatives pratiques pour le Québec en matière de scrutin".

Le groupe d'experts a-t-il reçu les directives demandées? Existe-t-il même encore? Devant l'insistance exclusive du gouvernement sur la refonte de la carte électorale, on a l'impression que l'autre volet de la réforme a déjà subi un enterrement de première classe.

La lutte de l'Unité-Québec contre le bill 62 est venue trop tard et semble avoir été menée à l'aide d'arguments souvent douteux et futiles. Elle aura néanmoins eu le mérite de nous rappeler un vice de notre système qui ne disparaîtra sûrement pas avec l'adoption de la nouvelle carte électorale.

Claude RYAN



lettres au DEVOIR

Les interprétations abusives de M. Mackasay

Quand j'ai appris que M. Mackasay donnerait une réplique aux critiques que j'ai formulées sur la loi de l'assurance-chômage, j'avais la ferme volonté de lui laisser le dernier mot. Cependant, après avoir pris connaissance de sa déclaration dans le Toronto Star du 1er décembre, reproduite dans LE DEVOIR du 5 décembre, je ne puis garder le silence. Je manquerais à mon devoir envers le public (qui cherche à se faire une opinion sur la question), et envers le Conseil canadien de Développement social.

Soit dit en passant, parmi les programmes de sécurité du revenu que nous jugeons devoir continuer figure justement le régime d'assurance-chômage! Ce qui est plus grave, probablement à cause d'un manque d'information sur ce que j'avais réellement dit, c'est sa tentative de me situer "dans l'arène politique, du côté absolument opposé" à celui de mes employeurs. Il le fait en citant des extraits hors contexte du mémoire de notre Conseil au comité permanent de la Chambre des Communes sur le Travail, la Main-d'œuvre et l'Immigration en octobre 1970, pour établir que mes opinions actuelles diffèrent de ce document. Je crains qu'il n'ait oublié, rouvrant ainsi une vieille blessure, que notre mémoire à ce Comité avait été rédigé par des membres de notre personnel permanent, parce que M. Mackasay n'avait pas laissé au Conseil suffisamment de temps pour élaborer une déclaration de principe.

Le teneur de la déclaration de M. Mackasay me donne à croire qu'il n'a pas lu mon texte en entier avant d'y répondre. Sinon, il n'aurait pas tenté de me ridiculiser en supposant que j'ignore des choses aussi élémentaires que le montant maximum des prestations d'assurance-chômage. Selon lui, j'aurais dit que ce maximum était de \$150. Il est vrai que le Globe and Mail de Toronto m'a cité incorrectement là-dessus. Si M. Mackasay avait lu le texte de mon allocution, il aurait constaté que j'avais bien dit que la prestation maximum était de \$100. Je prie M. Mackasay de croire que je n'aurais jamais exprimé mon opinion sur son programme sans l'avoir étudié en détail.

Les citations habilement choisies de notre mémoire au Comité permanent pourraient facilement porter le lecteur à croire que nous supportons entièrement le Livre blanc de M. Mackasay. Il est vrai que nous en supportons un certain nombre d'aspects, mais M. Mackasay a choisi d'omettre dans son article que nous avions exprimé notre scepticisme quant au fondement sur lequel il faisait reposer l'assurance-chômage. Nous y disions par exemple, que: "Notre principale inquiétude à l'égard de l'assurance-chômage porte sur certains aspects sous-jacents de la philosophie, des principes généraux et des objectifs sur lesquels les auteurs ont étayé la fonction et le rôle futurs d'un programme d'assurance-chômage à l'intérieur d'une constellation d'autres mesures de sécurité du revenu." En bref, nous estimions que M. Mackasay se fiait beaucoup trop à un programme social lié aux salaires comme moyen de répondre aux insuffisances de revenus des Canadiens. Cette opinion demeure l'essence des critiques et inquiétudes que j'ai exprimées, et qui se sont vérifiées, entre-temps, par l'expérience malheureuse et coûteuse qu'a constituée l'application de la

loi. Aucun flot de rhétorique de la part de M. Mackasay ne pourrait englober cette erreur monumentale d'un milliard de dollars dans le calcul des prévisions budgétaires du programme.

Ceux qui ont de l'expérience ne peuvent nier que, si le Conseil ou moi-même, personnellement, aurions dû nuancer certaines données mentionnées, on ne saurait en conclure à un manque d'éthique professionnelle. Au contraire, il y a une certaine vertu à reconnaître ses erreurs, et à chercher honnêtement à s'améliorer. Cela est particulièrement vrai dans cette science non mathématique que constitue la formulation de la politique sociale.

Enfin, lorsque M. Mackasay laisse entendre qu'à l'égard de la question de l'assurance-chômage, je me situe à l'opposé de mes employeurs (le Bureau des gouvernements du Conseil sur la scène politique, il fait montre d'une incompréhension totale quant à la nature du Conseil; notre Bureau des gouvernements forme une tranche représentative de la société canadienne; certains de ses membres sont étroitement identifiés aux Libéraux, d'autres aux Conservateurs, d'autres au Nouveau Parti démocratique; d'autres n'ont aucune association avec un parti politique. Le Bureau compte des représentants d'agences sociales, des Eglises, des syndicats, de l'entreprise privée, des experts en diverses disciplines et des consommateurs des services de bien-être public. On ne saurait identifier ni le Conseil ni moi-même à aucun parti politique, même si le Conseil a souvent au cours des années présidé le gouvernement du jour d'accepter et d'appliquer ses conclusions sur une grande diversité de sujets relatifs au développement social. Lorsque M. Mackasay déclare que, politiquement, je me situe dans un autre camp que celui de mes employeurs, cela n'a absolument aucun sens.

le directeur général du Conseil canadien de développement social, Reuben C. BAETZ
Ottawa, le 6 décembre 1972.

Les langues étrangères dans les cegeps

M. Claude Lemelin
J'ai lu avec grand intérêt votre éditorial du 17 novembre intitulé "Langues scolaires et droits des citoyens"; et je vous avoue franchement mon accord complet avec vos thèses et les nuances que vous y apportez.

La culture française du Québec serait beaucoup plus menacée par l'esprit de clocher linguistique (ce qui mène forcément et très rapidement à l'hégémonie de l'anglais pour des raisons "techniques") que par une ouverture à plusieurs grandes civilisations et langues

et même ici d'une façon restreinte. J'espère, avec vous, voir une réforme profonde dans l'enseignement des langues étrangères chez nous, au bénéfice de tous les citoyens. Un enrichissement non seulement culturel mais aussi économique ne manquera pas de suivre.
Dr. John Greer NICHOLSON
professeur et chef du département d'études slaves et russes, Université McGill,
Montréal, le 7 décembre 1972.

Après le Huron, pourquoi pas des projets de paix ?

Certains événements méritent de retenir l'attention du public parce qu'ils révèlent des contradictions flagrantes. Il en est ainsi, par exemple, du lancement prochain par Marine Industries d'un nouveau navire de guerre, "le Huron", dans moins d'une semaine. Au même chantier maritime, à Tracy, on achevait récemment la construction de l'Iroquois, le premier de cette série de quatre navires de guerre. Et c'est à Lauzon qu'ont commencé les travaux des deux derniers navires.

Compte tenu de la viabilité précaire des chantiers maritimes canadiens, un navire, destiné à la guerre ou non, est quand même un navire à construire; ce qui se traduit pour des centaines d'ouvriers en un salaire assuré pendant plusieurs mois. C'est évidemment l'argument ultime qu'utilisent les promoteurs de l'expansion militaire au Canada pour légitimer leurs projets face au public.

Les quatre navires en question coûteront plus d'une centaine de millions de dollars. Mais là n'est pas tellement la question. N'a-t-on pas besoin d'autres genres de navires que ceux qui, en attendant témérairement la guerre, iront s'attacher en quasi-permanence au port d'Hull? "Si tu veux la paix, prépare la guerre", dit le proverbe; mais ce n'est certes pas le Canada qui peut prétendre décider de la paix et encore moins de l'issue d'une guerre. Pendant qu'on dépense tant d'énergie à construire une armada dont la puissance reste hypothétique, on laisse se perpétuer une situation dont les conséquences sont souvent tragiques au point de vue économique et au point de vue humain. Chaque hiver, les brise-glaces canadiens ne parviennent pas à assurer un débit régulier des eaux intérieures, à cause de leur impuissance relative et de leur nombre restreint. (Le Canada ne possède qu'un véritable brise-glace, le MacDonell; ironiquement, il est déjà arrivé qu'un brise-glace soit libéré des glaces par un pétrolier étranger à coque renforcée.) Cet état de choses a pour fâcheuses conséquences de voir diminuer le trafic maritime vers Montréal, sans parler des fameuses embâcles du printemps qui occasionnent de nombreuses inondations et, du même coup, des pertes considérables pour un bon nombre de gens.

Le Canada pourrait fort certainement se permettre sans grand risque de construire ses propres cargos et ses propres navires-citernes. Plusieurs études ont déjà été faites pour établir la rentabilité d'une marine marchande, et il n'en tient toujours qu'au

bloc-notes

Avant de relever les tarifs de Bell Canada

Dès lundi prochain, à Ottawa, Bell-Canada mettra carrément en branle la longue procédure administrative qui débouchera, du moins l'espère-t-elle, sur une nouvelle augmentation des tarifs téléphoniques. Malgré les progrès accomplis depuis quelques années, il serait essentiel que la Commission canadienne des transports aille plus loin encore que d'habitude dans son effort pour étudier cette demande du point de vue du bien commun plutôt qu'à partir des vœux de l'entreprise. Tant que bien commun et intérêt particulier de l'entreprise peuvent converger, aucun problème ne se pose, mais un organisme régulateur comme cette Commission canadienne des transports doit précisément veiller à ce que, en cas de conflit, la décision tourne toujours à l'avantage du public.

ces publics doivent boucler leur budget sous peine de ne plus trouver en nombre suffisant les investisseurs qui leur sont nécessaires, mais aucun gouvernement sérieux ne doit s'en remettre à telle ou telle entreprise privée pour susciter, contredire ou encourager certaines habitudes du public plutôt que d'autres.

Malheureusement, nos organismes de réglementation, ne possédant pas tous les moyens dont ils auraient besoin pour remplir pleinement leur mandat en matière téléphonique. Qu'il s'agisse de la Régie des services publics du Québec ou de la Commission canadienne des transports, le nombre et la diversité des dossiers qui parviennent aux bureaux des régisseurs et des commissaires les empêchent de toujours approfondir suffisamment chaque question. Dans maints cas, les représentants du public ne peuvent compter sur les spécialistes qui leur permettraient de jauger à leur valeur les affirmations de l'entreprise. A défaut de spécialistes gouvernementaux en nombre suffisant, la parole de l'entreprise privée a force de loi.

La situation est particulièrement alarmante en matière de téléphonie. Malgré la création d'une section spéciale consacrée à la téléphonie à l'intérieur des cadres de la Commission canadienne des transports, cet organisme a peine à faire face aux différentes responsabilités qui lui sont tombées sur le râble depuis 1967: une fois que les chemins de fer, les transports aériens et les questions de navigation ont prélevé leur part du temps des commissaires, le téléphone a peine à retenir suffisamment l'attention de la Commission. A Québec, les questions d'expropriation, attribution traditionnelle de la Régie des services publics, accapare de manière analogue le temps et les moyens de l'organisme. Dans tout cela, rien de coupable, mais un débordement et un éparpillement qui laissent commissaires et régisseurs insatisfaits et le public perplexes.

D'autre part, même en l'absence de données techniques d'origine gouvernementale, les régisseurs et les commissaires peuvent au moins veiller scrupuleusement à ce que l'entreprise privée fournissant un service public n'en arrive pas à imposer sa vision de la société. Prenons quelques exemples. Pour le commerçant de Rouyn, de Chicoutimi ou de Hauterive, l'interurbain fait partie des instruments de

travail strictement indispensables: pour lui, il faut, à maintes reprises chaque jour, presser un fournisseur de l'extérieur, rejoindre un client lointain et recalculer... L'industriel montréalais de même importance n'aura sans doute pas le même besoin vital du service interurbain. Des lors, comment doit réagir un gouvernement qui prétend favoriser une décentralisation administrative? Doit-il permettre à une entreprise de majorer ses tarifs interurbains de façon globale? Ne doit-il pas imposer à l'entreprise de service public certains corridors administratifs et exiger des échelles et des groupes de tarifs respectant les objectifs de la collectivité?

De la même manière, un gouvernement sait quelles couches sociales sont constamment exposées au démenagement traditionnel du 1er mai. Il peut constater, ainsi que maintes enquêtes sociologiques semblent l'indiquer, que les économiquement faibles constituent une part importante des gens contraints au démenagement annuel. Dans cette perspective, doit-il permettre que l'installation d'un service téléphonique passe de \$11 à \$22 d'un seul coup? Ne doit-il pas inviter l'entreprise à chercher ailleurs et dans d'autres clientèles le surplus de revenus qui semble nécessaire?

Le même raisonnement vaudra sans doute à propos du service téléphonique de base. C'est à cet examen social autant qu'administratif que les organismes régulateurs doivent procéder au moment où les entreprises de service public réclament des augmentations. L'augmentation peut fort bien se révéler indispensable, mais l'Etat devrait constamment veiller à ce que l'augmentation soit prise d'une manière compatible avec les priorités de la collectivité.

Laurent LAPLANTE

L'ONF après "Vingt-quatre heures et plus"

L'interdit dont l'ONF vient de frapper le film de Gilles Groulx, "Vingt-quatre heures et plus", et la controverse que cet interdit a déclenché ramènent au premier plan de l'actualité le malaise qui tourmente cette entreprise publique de cinématographie depuis plusieurs années.

Ce malaise découle d'une incompatibilité entre, d'une part, le statut juridique et financier de l'Office national du film et, d'autre part, l'entière liberté d'expression que réclament les cinéastes même lorsqu'ils sont liés par contrat à l'office.

Placé sous la tutelle du secrétaire d'Etat du Canada, financé principalement par la trésorerie fédérale, l'ONF ne peut se permettre de produire n'importe quel, inutile de maquiller la réalité, pour

conserver aux bonnes consciences leurs illusions: autant reconnaître crûment que des paramètres politiques doivent nécessairement encadrer la production cinématographique de l'ONF. Le commissaire Newman a donc le droit — et sans doute l'obligation, aux yeux de ses maîtres politiques — de disposer des projets de la maison qu'il dirige conformément à des normes d'acceptation politique.

On doit cependant s'interroger sur la planification et la procédure administrative qui ont cours à l'ONF, étant donné qu'elles ont à plusieurs reprises obligé le commissaire, ces derniers temps, à mettre sur les tablettes des films complétés ou au trois quarts complétés. Cette forme de contrôle idéologique est pour le moins coûteuse. A-t-on dit clairement à Gilles Groulx quel film on attendait de lui, avant qu'il signe son contrat? Lui a-t-on précisé ce qui serait admissible et inadmissible, dans le domaine qu'il abordait? A-t-on examiné avec le soin qui s'imposait le scénario du film, avant, pendant et après le tournage? Fallait-il vraiment attendre l'étape du premier montage pour se prononcer?

On dira qu'un film ne se fabrique pas comme une paire de bottines; et certes, le contrôle de la production est une opération beaucoup plus subtile dans cette industrie que dans d'autres. On a néanmoins l'impression que l'ONF, pour se donner un panache libertaire que sa casquette étatique ne peut supporter, n'a pas encore défini sa politique de production avec suffisamment de précision. Pour éviter à soi-même, aux cinéastes et aux contribuables les efforts et les frais inutiles de nouveaux projets avortés, il conviendrait que l'office établisse clairement, désormais, quels genres de films il entend produire.

Pour éviter que l'odieux du contrôle soit rejeté sur un seul homme — l'unique commissaire — il conviendrait aussi de placer l'ONF sous la direction d'un conseil de trois membres ou plus. Le censeur unique peut facilement être taxé d'arbitraire; c'est plus difficile dans le cas d'un conseil, surtout si plusieurs tendances y sont représentées.

Voilà pour l'Etat-producteur: une fois qu'on connaîtrait ses balises politiques, on pourrait juger ses productions au mérite, plutôt qu'en fonction des récriminations des cinéastes. Resterait à résoudre le problème de la production libre — libre, s'entend, aussi bien du contrôle de l'Etat que de celui des exigences commerciales.

Car ce n'est pas un luxe, pour une démocratie, de permettre à ses cinéastes de s'exprimer librement, ne serait-ce que pour mettre en images des courants d'idées minoritaires. Sans doute ces artistes devraient-ils accepter de travailler dans des conditions moins plantureuses que

Suite à la page 6

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Bernard Laroque

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal 125. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dans les ateliers situés à 9130, rue Bolvin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.
ABONNEMENT: Edition quotidienne: \$35 par année, six mois: \$19. A l'étranger: \$40 par année, six mois: \$22, trois mois: \$12. Edition du samedi: \$10 par année. Edition quotidienne, livrée à domicile par porteur: 75 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.
TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

Jean-René BIBEAU
Montréal, le 4 décembre 1972.

des idées

des événements

des hommes

LIBRE OPINION

Deux ans et demi de l'autre côté de la clôture

par JACQUES COUTURE

Que diable allais-je faire dans cette galère? Curiosité, défi et gagne-pain tout à la fois... Comment à partir de l'animation sociale, du boulot "pré-ouvrier" devenu tour à tour chauffeur de camion, livreur, "shipper" en usine, aide-pâtisier, on devient tout d'un coup un "attaché d'administration" très respectable au service du reclassement dans le sérieux ministère de la Main-d'œuvre et du Travail du Québec, on peut sans doute l'expliquer par ce qu'il est convenu d'appeler les "hasards de la vie".

J'ai donc fait un petit séjour de l'autre côté de la clôture, ne plus vivre plus ou moins cette situation de travailleur exploité mais endosser chemise, porter cravate et jouer le rôle de professionnel du gouvernement du Québec, payé largement et intégré à la grosse machine administrative de la Fonction publique. J'ai remis ma démission il y a plus d'un mois. Dans l'espoir d'apporter quelques éléments de plus au dossier parfois controversé sur notre bureaucratie québécoise, je veux apporter ces quelques réflexions d'ordre positif qui jaillissent toutes fraîches de cette expérience vécue en plein dans le système.

Pas si pire au premier abord

Les premières journées de la recrue-fonctionnaire sont faites de grande curiosité et de beaucoup de méfiance. Du moins pour quelqu'un qui arrive d'un tout autre monde. Je m'attendais à voir pas mal de p'tits vieux installés et sentir à plein nez la vieille poussière. Quelques bonnes surprises. Un directeur régional jeune et à l'air dynamique et un bon groupe de nouveaux arrivés qui se voulaient enthousiastes.

Le secteur reclassement auquel j'étais assigné ne manquait pas d'intérêt. Coordonner les comités de reclassement créés en vertu de l'article 45 du bill 49, rencontrer patrons et syndicalistes, mettre en oeuvre des ressources pour aider au reclassement des travailleurs licenciés lors de réduction de personnel ou de fermetures d'usine. Un éventail très large du secteur industriel, une connaissance concrète des problèmes vécus par les travailleurs qui sont mis à pied (connaissance extérieure va sans dire).

J'ai quand même eu de la veine de faire partie d'une équipe de travail intéressante et très ouverte. Mais...

Les lourdeurs administratives

La Fonction Publique provinciale est une ben grosse machine. Des technocrates qu'on ne voit jamais vous envoient toutes sortes de directives, s'amusent à changer les formules, centralisent tout à Québec et ne s'inquiètent guère de l'impersonnalité de l'administra-

tion. On dit que c'est un mal nécessaire. Un ministère déterminé a aussi sa structure, son organigramme et ses chineries. Beaucoup trop de sous-chefs, un cloisonnement excessif des services, chacun veut justifier son job, des pertes de temps considérables. Après deux ans et demi dans le paysage, je ne vois toujours pas encore à quoi servent les Centres de main-d'œuvre du Québec (organisés de cette façon), les Conseils consultatifs régionaux (bill 49), certains Centres de formation professionnelle (le luxueux éléphant blanc de Saint-Hyacinthe) etc. etc.

Par ailleurs les idées nouvelles se butent automatiquement à de vieilles habitudes et aux petits empires locaux. Alors que le reclassement des travailleurs doit, de l'avis de plusieurs qui sont sur le terrain, s'orienter vers le sectoriel et le régional (tentative au Nord-Ouest), impossible semble-t-il de bouleverser le secteur des opérations et d'empêcher sur le travail plus que discret des CCR locaux. Il n'y a pas de mauvaise volonté nulle part mais les structures sont fixistes, c'est long et pénible de déranger des boîtes d'organigramme préparées avec tant de soin et de fierté.

Un syndicalisme de salon

Pour ceux qui ne le savaient pas, nous les "professionnels" avons notre propre syndicat. On n'est pas des fonctionnaires "ordinaires". Ce syndicat des professionnels semble se justifier surtout pour garantir que chacun pourrait atteindre un jour son "degré d'incompétence". Un militantisme attentif pour surveiller la montée des échelons et des classes mais à peu près rien au niveau des objectifs de participation aux politiques, de décentralisation, de communication avec les citoyens.

C'est tout le drame du syndicalisme de la Fonction publique. Défendre les droits acquis des membres, très bien, augmenter les salaires, améliorer les conditions de travail, parfait. On oublie une chose et d'importance, l'employeur ce n'est pas surtout Bourassa mais l'Etat, c'est-à-dire les citoyens, le monde "ordinaire". Il m'apparaît complètement faux de considérer l'Etat comme un employeur ordinaire. D'où la nécessité d'orienter cette forme de syndicalisme vers le dialogue permanent avec les citoyens et chercher avec eux des mécanismes pour les rendre plus participants et plus responsables de "leur" Fonction publique.

Faire des grosses manifestations pour obtenir le stationnement gratuit n'impressionne guère le petit salarié à \$1.65 de l'heure. Il s'en révolte en tant que contribuable. Le syndicalisme de la Fonction publique cherche avant tout à protéger le petit steak de chacun, fut-

il incompétent. Il manque de belles occasions de secouer ces vieilles idées sur le fonctionnarisme, mettre les citoyens dans le coup, créer des réseaux de communications avec ses véritables employeurs, les contribuables.

Le reclassement des travailleurs

L'article 45 du bill 49 légifère sur les licenciements collectifs, prescrit certains délais aux employeurs (2-3-4 mois) et ordonne à ceux-ci de participer avec le gouvernement et les salariés à la mise en oeuvre de mesures de reclassement pour les travailleurs affectés. Une loi un peu confuse sur certains points (par ses règlements) mais qui marque quand même un pas en avant.

Il y a une certaine protection apportée aux travailleurs. Mais cette loi n'a pas de dents. Les pénalités sont ridicules. La tendance des jugements rendus ne retient qu'une infraction précise même si la violation du délai couvre plusieurs semaines. Une amende de \$400! Et rien n'est prévu pour le travailleur. Alors le "bargaining power" du fonctionnaire est mince. Les employeurs ont beau jeu de l'envoyer promener.

Par ailleurs, la loi aura au moins apporté un début de changement de mentalité chez certains employeurs. On ne peut impunément fermer une usine et jeter à la rue des centaines de travailleurs qui ont 20 à 30 ans d'ancienneté sans se sentir de quelque façon responsable! Les délais permettent de préparer plus "humainement" ce licenciement en coordonnant les ressources disponibles pour le reclassement. Il n'y a pas de miracle mais dans plusieurs cas, il faut avouer que les comités de reclassement ont facilité la solution de bon nombre de problèmes.

Malheureusement, par manque de politique globale de main-d'œuvre et avec le bordel des relations fédérales-provinciales, les agents de reclassement jouent le plus souvent un rôle de pompiers. On éteint des feux et on déplace des chômeurs. Au lieu de situer le reclassement dans une perspective globale, régionale et sectorielle, on prend les cas un après l'autre et on recommence à chaque fois. Un comité de reclassement de la Cie X a même eu à reclasser des travailleurs précédemment licenciés de la Cie Y... Et le reclassement pratiqué dans une région défavorisée tourne souvent à vide et crée de fausses illusions (dans le Sud-Ouest de Montréal, le reclassement a été efficace pour 20 à 30%).

Soma, un cas-type

On a beaucoup parlé de SOMA ces derniers mois. J'ai eu à représenter la partie provinciale au comité de reclassement de Soma. Malgré les efforts réels des parties pour aider concrète-

ment les travailleurs mis à pied, on était tous conscients que nous n'avions pas pris sur le problème réel de SOMA: Pourquoi cette usine de montage devenait-elle si rapidement inopérante?

Je ne me sentais pas très fier de représenter le gouvernement provincial dans cette affaire parce que notre cher gouvernement était en grande partie responsable d'une telle situation. Par son contrôle de la SGF, il y était directement impliqué. Quand on se souvient de l'énorme battage publicitaire qui avait accompagné le lancement de SOMA et les belles promesses faites aux travailleurs.

Pendant ce temps, on signait un protocole d'entente avec Renault qui de l'avis d'experts était complètement désavantageux et risqué. En plus, malgré les belles déclarations de sympathie, aucune promotion de la Renault montée au Québec n'était faite au gouvernement. Quatre voitures seulement furent achetées au ministère du Travail. Sait-on que SOMA continuerait à opérer aujourd'hui si une politique d'achats cohérente et axée sur le produit québécois avait un tant soit peu été menée? Mais non, on a attendu que les travailleurs descendent sur la place publique et que la situation soit tout à fait détériorée pour agir.

Depuis plusieurs mois, le ministre St-Pierre "encourage" les travailleurs de SOMA par ses voyages en Europe avec promesses d'accord avec d'autres constructeurs d'autos. Et puis après? Si le produit Volks fabriqué au Québec n'est pas plus soutenu par les gouvernements (au moins dans ses achats), l'avenir demeure incertain. Alors, il m'apparaît insensé qu'un même gouvernement mette le paquet pour reclasser des travailleurs mais ne prévoit pas longtemps d'avance les moyens d'éviter le licenciement surtout dans des entreprises où il peut exercer un contrôle. Le slogan "Sauvons Soma" devrait être changé par: "Changeons de gouvernement".

Le gouvernement fédéral

Le Parti québécois n'a pas beaucoup de propagande à faire dans la Fonction publique pour augmenter le nombre de ses adhérents. Il grossit à vue d'oeil

chez ceux qui voient au jour le jour les illogismes, les idioties et les gaspillages engendrés par les conflits de juridiction entre le fédéral et le provincial. A la main-d'œuvre, nous étions joliment servis. L'énorme farce du réseau de centres de main-d'œuvre miniatures qu'on maintient par principe face au colossal réseau fédéral est un premier exemple. C'est trop visible pour mériter des explications.

Autre fouillis dans la formation professionnelle qui permet au conseiller fédéral, donc d'un gouvernement qui n'a aucune juridiction dans l'éducation, de se prononcer sur le bien-fondé de cours pour les travailleurs. Dans le secteur du reclassement, des collègues fédéraux tout sympathiques qu'ils soient participent aux comités de reclassement tout à fait inutilement, c'est véritablement un double emploi parallèle avec la partie provinciale.

J'ai calculé le prix d'une réunion d'une journée d'un comité de reclassement. Pour quinze personnes présentes (3 du fédéral, 1 du provincial, 4 du syndicat, 2 de la Cie, un président à \$125 par jour, un secrétaire et 3 personnes ressources), le coût total montait à \$600, que les travailleurs payent en taxe ou en cotisation syndicale!

C'est continuellement la même chose dans tous les domaines. Voilà un fédéralisme rentable... Les travailleurs sont infiniment patients d'endurer une pagaille qui coûte cher et qui rapporte rien. Un beau luxe, on aura bientôt pour chaque travailleur deux fonctionnaires à son service. Qui dit mieux?

Et pourtant

Il faut un gouvernement, il faut une Fonction publique. Prenons comme hypothèse que Québec va récupérer bientôt tous ses pouvoirs et que les ridicules et coûteuses batailles de juridiction seront terminées. L'évolution actuelle des idées tend à vouloir donner à l'Etat un rôle de plus en plus prépondérant. Entre autres, le manifeste du P.Q. "Quand nous serons maîtres chez nous" s'il promet d'une façon originale la participation des citoyens à la vie collective (des modalités sont plus que con-

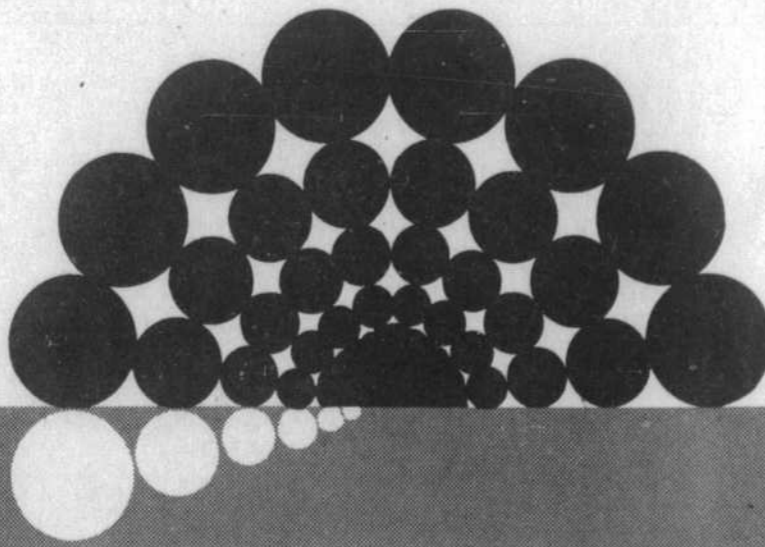
fuses et vagues), présuppose dans une foule de secteurs la prise en charge de l'Etat, donc la prolifération de services publics pour la mise en opération de ces contrôles.

Même si la décentralisation administrative et la participation des citoyens semblent des objectifs souhaités et qui pourraient jouer le rôle de correctifs, on risque de se retrouver avec une bureaucratie très lourde, pesante et qui ne pourra donner son plein rendement. Une espèce de socialisme bureaucratique ne présente pas plus d'intérêt.

Il faut repenser toute la structure de la Fonction publique, ses objectifs, son mode opérationnel. Il serait bénéfique d'introduire l'autogestion dans plusieurs départements avec un lien direct aux citoyens. Exemple: un bon Centre de main-d'œuvre local pourrait opérer en lui-même (personnel préparé à cette fin) et répondre directement d'un Comité de citoyens. La timide tentative de démocratisation prévue par le bill 65 est un premier pas. Un CLSC sera d'autant plus vigoureux qu'il sera géré par des gens du milieu et rendra compte aux usagers eux-mêmes.

Cette administration centralisée à Québec dans les affreux éléphants blancs construits à cette fin, c'était bon pour l'époque de Taschereau et Duplessis. Les mentalités sont changées. Bon nombre de fonctionnaires eux-mêmes sont cruellement frustrés de vivre dans ces structures compartimentées et figées. Le serviteur de l'Etat est serviteur du peuple québécois. Il doit répondre davantage à celui-ci qu'à de lointains p'tits vieux chauves qui s'ennuient profondément dans les différents "complexes" de la vieille capitale, mais qui, hélas, ont à prendre des décisions.

Il est triste de constater que la Fonction publique actuelle brûle des hommes remarquables, éteint peu à peu leur enthousiasme, paralyse leur créativité. Le plus choquant, c'est qu'on ne peut jamais dire exactement qui est responsable. Le système, quoi! Mais la réforme n'a aucune chance de venir d'en haut. A force de pressions, d'occupations, d'exigences des citoyens, il y a des chances que les fonctionnaires eux-mêmes veulent se redéfinir au sein de notre collectivité. Pourvu qu'il y ait un petit nettoyage dans leur syndicalisme à papa.



Et tout est prévu pour les "grincheux"...

Si la "musique-d'ambiance-de-Noël-commerciale" vous fait grincer des dents, alors, venez réveiller vos beaux souvenirs d'enfance ou vous en faire de tout neufs, en écoutant notre Chorale - bien en forme et bien en air, - chanter pour vous, en personne, les cantiques d'hier et d'aujourd'hui. C'est vivant, c'est vrai, c'est naturel, c'est beau...

Chaque après-midi, à 4 heures et le samedi matin à 10h. 30 commençant le 4 décembre.

Si le soleil est parti... c'est qu'il est au Square Westmount

P.S. Votre magasin préféré à Westmount Square vous offre un beau livret de cantiques de Noël, gracieuseté de la maison. Venez vous le procurer!

lettres au Devoir

"Le Canadien français et son double"

C'est un de ces petits livres tout à fait exceptionnels qui disent le fond des choses. Lisez cela s'il vous arrive de vous éprendre de ce qui est rare et définitif. Livre exigeant, difficile, mais clair. Nietzsche vante une certaine tradition de la pensée et du style français, concis, pénétrants, cruellement lucides. L'essai de Jean Bouthillier a droit à semblable louange. A notre échelle peut-être, c'est un sommet de l'analyse elliptique.

L'auteur regarde fixement notre alienation et nos avatars, par l'intérieur, en s'aidant d'un très petit nombre de points de repère historiques, qu'il nomme à peine, d'ailleurs, comme une tragédie classique nomme le destin. Les événements, une fois le destin posé, doivent bien se passer à la surface des choses puisqu'ils sont faits de divagations aussi insensées que celles dont l'auteur nous montre en nous-mêmes, au plus profond de nous, l'étonnante aberration.

Je désire seulement signaler à de nouveaux lecteurs ce livre. Je répète ce que j'insinuais, qu'il ne s'agit pas seulement d'un essai, mais d'une sorte de tragédie, où le chant est remplacé par l'exposition progressive d'une pensée redoutable, incantatoire à force de sobriété et de rigueur, et où la succession mesurée et presque rythmée des idées tient lieu de mètres et de strophes, assez curieusement du reste. L'expression, en outre, en est souvent remarquable.

Cet ouvrage, trop peu remarqué par la critique et qui s'offre malheureusement sous une couverture

vulgaire et sans style, est déjà, me semble-t-il, un classique.
Pierre VADEBONCOEUR
Montréal, le 22 novembre 1972.

Tables de billard & de Snooker
de fabrication supérieure

695⁰⁰

ACLAND BILLIARD EQUIPMENT Ltd.
255, Ave Dunbar, Montréal 304

Café-Thé Confiture

ADOPTEZ LES PRODUITS

DESY

RECONNUS LES MEILLEURS

J.A. DESY Lté
MONTRÉAL
321-1104

Aquascutum
OF LONDON
PLACE VILLE MARIE

Le Sumpum de l'Élégance

un cadeau d'un montant de _____ offert à _____ par _____ vous attend

le Magasin de l'Homme

Certificats-cadeau Aquascutum de petits présents qui entretiennent les grandes amitiés

Certificats-cadeau Aquascutum disponibles au magasin de la Place Ville Marie.

Sobriété, simplicité, classe, quelques exemples de la maîtrise des verriers suédois: seau à glace en cristal lourd \$16.50, verre "old fashioned" \$4.95, carafe \$35, flûte à champagne \$5.95 et verre à liqueur \$3.50

LUCAS

1476, Sherbrooke O. - Westmount Square - Fairview Pointe-Clair
Stationnement gratuit

VIENT DE PARAÎTRE... AUX ÉDITIONS DU JOUR

JOURNAL D'EXIL

La vie d'un patriote de 1838 déporté en Australie
FRANCOIS-MAURICE LEPAILLEUR
TEXTE INÉDIT PRÉSENTÉ PAR ROBERT-LIONEL SEGUIN

En vente partout au prix de \$4.50 - distribuée par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal 303 - Tél. 274-2551.

EDITIONS DU JOUR
Président et directeur général Jacques Hébert

L'UPA crée un précédent mondial

La formule Rand appliquée à la classe agricole

par André Charbonneau

SAINTE-ADELE — Une majorité absolue d'agriculteurs québécois ont appuyé la demande de l'Union des producteurs agricoles (ex-UCC) qui réclamait le droit de percevoir à la source une cotisation obligatoire de tous les producteurs agricoles (et non plus des seuls membres cotisant volontairement) ainsi que celui d'affecter jusqu'à 20% des sommes prélevées par les fédérations spécialisées (plans conjoints au financement de la centrale syndicale).

En vertu de la loi 64, 60% des 51,160 agriculteurs québécois vendant annuellement au moins pour \$1,000 de produits devaient se prononcer. Trente-cinq mille sept cent soixante-seize (69,7%) l'ont fait. De ce nombre, la Régie des marchés agricoles a annulé 1,543 bulletins et retenu 8,905 votes défavorables ainsi que

25,328 votes favorables. Etant donné que la plupart des bulletins rejetés l'ont été pour vice de forme, on peut donc conclure qu'une majorité absolue d'agriculteurs québécois s'est montrée favorable à la demande de l'UPA, créant du même coup un précédent mondial dans le domaine agricole où pour la première fois la formule Rand sera appliquée.

La loi exigeait également que 66% de ceux qui se prononçaient appuient la demande, pour que l'UPA obtienne les droits qu'elle réclamait. La Régie, ne retenant que les bulletins valides, a donc établi que 74% des agriculteurs avaient répondu oui.

Le président de l'UPA, et les quelque 500 délégués réunis en congrès général, se sont évidemment réjouis du résultat. Tout en considérant toujours extravagantes les exigences de la loi

64, qui, si elle était appliquée aux gouvernements et institutions parlementaires, nous priverait tantôt de députés, tantôt de gouvernement, voire d'Assemblée nationale", M. Albert Alain a déclaré qu'il s'agissait d'une grande victoire pour les agriculteurs québécois contre ceux qui ont cherché à rendre plus difficile le travail de l'UPA et en particulier son mode de financement. Selon le président de l'UPA, le référendum confirme également l'appui des agriculteurs à une formule de syndicalisme agricole originale, ni ouvrière ni patronale.

C'était d'ailleurs un discours, dans l'ensemble optimiste, que le président de l'UPA avait prononcé au cours de l'après-midi avant que les résultats ne soient connus. Passant en revue les différents dossiers qui reviennent de

congrès en congrès, M. Alain avait en effet affirmé que la plupart évoluaient suffisamment bien pour que l'on put espérer passer d'ici peu à l'étude de nouveaux problèmes.

Parmi les progrès enregistrés, M. Alain a surtout insisté sur l'amélioration des relations avec la plupart des groupes de personnes intéressées de près ou de loin à l'agriculture. Il a ainsi qualifié de prévisible le règlement du conflit qui oppose la Fédération des producteurs de lait industriel et la coopération laitière; relevé l'amélioration de la commercialisation des oeufs au niveau canadien; remarqué l'évolution des attitudes d'organismes aussi importants que la Fédération canadienne de l'agriculture et le Conseil des grains dans la question des grains de provende; noté enfin qu'une certaine forme de compro-

mis pourrait régler temporairement les problèmes comme ceux de l'impôt foncier et de l'enseignement agricole.

Optimiste également quant au résultat du référendum, M. Alain avait alors fait remarquer que, n'ayant plus à s'occuper de toutes les tâches reliées à cette opération, et déchargé de certains aspects des dossiers qui traitaient jusque là, l'UPA devrait être en mesure de s'occuper de nouveaux problèmes.

Il a notamment souligné qu'une entente avec le secteur coopératif permettrait aux Québécois de se tourner vers la Commission canadienne du lait qui vient d'augmenter inconditionnellement les contingents de tous les producteurs canadiens sans égard à l'u-

tilisation de ceux qu'elle avait déjà accordés. Cette situation risque, selon M. Alain, de devenir dramatique si la CCL ne revient pas sur sa décision et ne retire pas aux provinces qui ont laissé diminuer leur production la possibilité de l'augmenter à nouveau en créant une situation de surproduction sans précédent.

Parmi les autres questions urgentes, M. Alain, analysant les dernières statistiques fédérales, a remarqué que l'agriculture avait fait des progrès sensibles depuis cinq ans mais que les producteurs ne semblaient pas avoir été ceux qui en avaient bénéficié. "La question de savoir si nos politiques améliorent nos revenus nets devient, a-t-il conclu, une question majeure".



TAXES

trement pour le service à 28,550 citoyens et 8,000 comptes à Westmount affectant 23,550 citoyens.

Il s'agit, pour Montréal, d'une question de revenu. Les avocats de la ville ont argué en effet que même si le taux n'était pas encore fixé par la Régie ou, dans le cas échéant, par la cour supérieure, la ville de Montréal avait un impératif besoin de cette source de revenus pour l'exercice financier en cours et aussi pour préparer son budget de 1973.

Les citoyens de Westmount, de Côte Saint-Luc et d'Outremont trouvent néanmoins que le prix que Montréal demande pour l'eau qu'elle leur fournit est trop élevé.

LOI

compagnie Fidinam Ontario Ltd., une compagnie suisse qui a obtenu un prêt de \$15 millions de la Commission des accidents de travail contrôlée par le gouvernement.

Il faudra étudier plusieurs facteurs tels que les contributions du public aux campagnes électorales avant de déposer le projet de loi, a déclaré M. Davis.

La question sera étudiée par la commission parlementaire sur la législation, que préside M. Dalton Camp.

LABERGE

qui était accompagné de photos montrant, entre autres, M. Laberge en compagnie de personnes soi-disant rattachées au crime organisé. M. Laberge affirme que les personnes dont on fait état dans ce document ont été rencontrées parce qu'elles étaient reliées à l'industrie de la construction, que certaines personnes sont faussement accusées d'avoir été déjà condamnées et que, dans certains cas, il est vrai que des personnes ont pu avoir été l'objet de condamnations mais qu'il s'agit là d'erreurs de jeunesse qui remontent à 5, 10 et même 20 ans.

M. Laberge enfin déclare que le tort causé à sa réputation dans le monde syndical est incalculable et irréparable.

Si la cour supérieure déclare que le communiqué est libelleux comme le demande M. Laberge, il n'est pas nécessaire pour elle d'accéder aux autres deman-

RAPPORT

ministre Lévesque a écarté catégoriquement.

"Je ne crois pas qu'il soit dans l'intérêt du Québec de déposer et de publier ce bilan qui comporte des points qui sont à la base d'une stratégie éventuelle."

Tout au plus le gouvernement pourrait-il déposer en Chambre un résumé qui donnerait les principaux éléments de l'étude, ses tendances, ses orientations ou ses principales conclusions.

"Il est possible que cela se fasse. Si cela peut se faire, ce sera en temps opportun", a déclaré M. Lévesque.

UN RITUEL

Suite de la page 14

duction s'en trouve par le fait même reléguée au second plan. Aussi, ceux qui s'attendaient à une critique violente de l'attitude de certaines personnes par rapport à la tenue de ces fameux jeux Olympiques ont été amèrement déçus. Bien sûr, Drapeau était là, et Trudeau, et l'armée, et coëtera. Cependant tout cela n'était qu'à un second niveau, caché derrière cette volonte, qu'on sentait constamment présente de faire "beau" et "professionnel".

Il faut toutefois souligner les mérites d'une telle approche. Décontractée, belle, elle réussit à attirer une foule de gens et à centraliser la représentation sur l'idée même de spectacle. Immédiatement accessible, on peut facilement

des, à savoir la publication par MM. Bourdon, Audette, Pepin du jugement et la parution dans les journaux de ce jugement disculpatoire aux frais des défendeurs.

Il semble, pour M. Laberge, que le seul fait que le document publié par la CSN soit déclaré illégal et malicieux soit déjà une réparation valable à son honneur.

Il avait été question tout d'abord que le président de la FTQ réclame \$1 million pour l'outrage dont il prétend être victime mais il se serait ravisé en alléguant que cet argent viendrait en définitive de la poche des travailleurs de la CSN et que pour lui, finalement, l'honneur devait être sauvegardé avant d'être troqué.

Par ailleurs, un porte-parole de la FTQ a déclaré que la dizaine d'autres dirigeants des syndicats de la construction affiliés à la FTQ, qui ont été attaqués dans le dossier de la CSN, interviendront ces jours-ci des poursuites contre la CSN et les dirigeants du Syndicat de la construction de Montréal (SCM). Dans leurs cas, on réclame des compensations financières qui se chiffrent à plusieurs millions de dollars. Pour justifier ces réclamations, on affirme que ces personnes ont subi des torts directs à leur réputation alors que pour sa part, M. Laberge veut, en quelque sorte, "sauver l'honneur du mouvement FTQ".

ANGLO-CATHOLIQUES

tiers les aires de comités d'écoles;

3—que le comité métropolitain des directeurs généraux accepte dans ses rangs le représentant catholique anglophone senior de chacune des deux commissions dispensant les services pédagogiques aux groupes fragmentés d'anglophones (voir le no 1);

4—que le ministre de l'éducation désigne quatre membres du Conseil scolaire de l'île, dont trois devraient être des catholiques anglophones. Ce qui donnerait aux anglophones catholiques une représentation égale à celle de la communauté protestante de langue anglaise;

5—que le comité exécutif du Conseil scolaire de l'île compte un anglophone catholique parmi ses membres;

6—qu'un sous-directeur général soit inclus dans le personnel du directeur général du Conseil de l'île, ce sous-directeur aurait la responsabilité de l'enseignement catholique chez les anglophones.

Le comité de coordination a fait connaître hier ses regrets qu'aucun de ces six points n'aient encore fait l'objet d'engagements du ministre de l'éducation. Ces six points constitueraient l'ossature des assurances recherchées par les anglophones professant la religion catholique.

ENQUÊTE

faits concernant des accusations de "corruption et de désordre" portées contre le ministère.

Le ministère des transports, selon M. Pinard, n'a "jamais confié à quiconque la responsabilité de qualifier les conducteurs". Toutefois, à cause d'une pénurie d'inspecteurs gouvernementaux et aussi pour répondre aux priorités établies par un comité mixte réunissant des représentants des divers ministères et de l'Association des écoles de conduite, "la procédure de contrôle de la compétence de ces conducteurs a été changée en date du 27 avril 1971".

Des normes plus sévères pour la reconnaissance des écoles de conduite et des moniteurs ont donc été fixées, augmentant ainsi la crédibilité de ces écoles et permettant au ministère de reconnaître les examens qu'elles font passer à leurs élèves comme étant les siens.

Le 26 mai 1972, une directive du Bureau des véhicules automobiles adressée à tous les chefs de bureaux d'examen et à toutes les écoles de conduite

RADAR

Suite de la page 14

Ce comité chargé du choix des périodiques est constitué de Gisèle Hogue, à qui je dois

précisait "qu'une sélection serait faite sur une base du pur hasard afin de vérifier la qualité des contrôles effectués dans les écoles de conduite."

Si le taux d'échecs d'une école s'avérait trop élevé, celle-ci se voyait retirer son privilège et pourrait même se voir retirer son permis d'exploitation pour cause d'incompétence.

MONTREAL

rée d'obtenir ces crédits pour une période de 5 ans.

La rénovation coûte les deux tiers seulement de ce qu'il faut consacrer à la construction neuve, a poursuivi M. Niding.

Soulignant que la Ville s'était engagée à construire 10,000 nouveaux logis jusqu'à la fin du mandat de l'équipe actuelle, à l'automne 1974, et que cet objectif allait vraisemblablement être atteint, le président du comité exécutif a déclaré que, dorénavant, l'accent serait mis sur la rénovation. "C'est la deuxième phase à laquelle nous allons nous attaquer. Nous avons au moins 100,000 logis qui attendent et qui ont besoin de subventions."

Outre le domaine de l'habitation, les discussions des conseillers municipaux, hier ont surtout porté sur l'expropriation et la démolition de l'église Sainte-Catherine d'Alexandrie, au coin des rues Robin et Amherst, dans le sud-est de la métropole, et sur des dépenses pour loger le service des sports et loisirs à proximité de l'emplacement des jeux Olympiques.

Le conseiller Paul-Emile Robert est intervenu, dans le premier cas, pressant M. Niding de faire des démarches pour évaluer le patrimoine historique de la ville. M. Robert s'inquiète de la disparition, une à une, des églises de la ville aux cent clochers. C'est en vain cependant qu'il a demandé à M. Niding que Montréal fasse des démarches auprès du président de la Commission des biens culturels, M. Georges-Emile Lapalme, pour qu'un relevé de tous les immeubles à caractère historique soit fait dans Montréal.

M. Niding a répondu que l'archevêché avait déjà en mains un inventaire de toutes les églises et que d'autre part, la Commission Viger s'occupait de ces questions.

Mais dans l'échange qui suivit, quel qu'un fit remarquer que la Commission Viger n'avait pas juridiction en dehors du Vieux-Montréal. M. Niding ne put rien ajouter mais la requête du conseiller Robert n'eut pas de suite.

La résolution décrétant l'expropriation de l'église Sainte-Catherine d'Alexandrie fut éventuellement adoptée, avec une dissidence cependant, celle du conseiller Cloutier. Des crédits de \$239,265 seront nécessaires à l'expropriation, c'est-à-dire à l'acquisition de l'immeuble et aux travaux de démolition. Dans une deuxième étape, un projet de logement à loyer modique sera entrepris sur le terrain alors dégagé.

L'intervention du conseiller Cloutier a déridé quelque peu le conseil. M. Cloutier s'est d'abord opposé à ce qu'on aide la Fabrique de Sainte-Catherine à surmonter ses difficultés, car toutes les autres suivront, dit-il. Mais plus tard, revenant à la charge, dans un plaidoyer dramatique, plié en deux sur son pupitre, les sanglots dans la voix, il a déclaré solennellement que "je ne donnerai jamais un vote pour la démolition des églises". Le conseiller Cloutier a ajouté que "en tant que chrétien, je ne peux faire ça."

Le conseil municipal a approuvé, d'autre part, des crédits de \$164,000 pour l'aménagement et l'ameublement de l'ancien édifice de l'Aide à la femme, au 2375 de la rue Aird, afin d'y loger le service des sports et loisirs.

"Il est avantageux d'être à proximité des gens du Comité olympique", a dit M. Niding en réponse au conseiller Marchand qui lui demandait qu'est-ce qui avait motivé le choix de cet emplacement,

après réception du périodique à la Bibliothèque nationale, les articles se trouvent indexés dans RADAR, m'assure Gisèle Hogue.

Elle tient à me faire aussi remarquer que l'accueil des revues sollicitées a été favorable au projet dans une proportion de 70%. Elle s'estime fort satisfaite devant une telle réponse. Je me demande quant à moi ce que font les 30 revues restantes pour qui, de toute évidence, voir ses articles indexés n'intéresse pas. Et pourtant, c'est là une chance inouïe qui s'offre à toutes les revues québécoises.

Et maintenant, si vous voulez vous abonner à RADAR, écrivez à: RADAR, Case Postale 2447, Québec 2, Québec. Le prix de l'abonnement est de \$75.00. C'est un peu cher, mais c'est le prix que ça vaut. Et attention, car RADAR n'est tiré qu'à 400 exemplaires.

MOTARDS Suite de la page 3

Les enquêteurs de l'escouade technique qui en sont à leur deuxième bombe en autant de jours, ont procédé après l'attentat au ramassage de la neige aux alentours du véhicule démolé en vue de la faire fendre et de trouver éventuellement des indices permettant de connaître précisément la nature de l'engin destructeur.

Quant aux causes de l'attentat, les policiers ont d'abord cru qu'il y avait un lien entre cette explosion et la capture, la semaine dernière, du couple Mercier-Francoeur, à la suite d'un vol de banque à Saint-Léonard. Mercier est le compagnon d'évasion de Jacques Mesrine, qui s'est évadé de l'Unité spéciale de correction, au mois d'août dernier. Cette hypothèse avait été mise de l'avant à cause de la proximité du logement dans lequel habitait le couple Jean-Paul Mercier-Suzanne Francoeur.

Toutefois, un peu plus tard, cette première hypothèse semble-t-il, été écartée et on cherchait plutôt dans une querelle entre motards. L'enquête à ce sujet se poursuit sur la direction des sergents-déTECTIVES Brisette et Bernaquez du poste no 16.

Le 1er festival international du film sur l'environnement aura lieu à Montréal, cet été

par Gilles Provost

Le premier festival international du film sur l'environnement humain aura lieu à l'Expo-théâtre de Montréal du 1er au 10 juin 1973, a annoncé hier le président de ce festival, M. Pierre Dansereau qui est aussi directeur du centre de recherches écologiques de Montréal.

Ce festival est placé sous la présidence d'honneur de M. Maurice Strong qui a été secrétaire-général de la Conférence des Nations-unies sur l'environnement humain qui s'est tenue à Stockholm en juin dernier. Le festival a déjà reçu l'accréditation officielle de l'association internationale des producteurs de film.

Le but de ce festival qui offrira près de \$100,000 en prix est de dresser un inventaire international des films des dix dernières années et de poser les principaux problèmes sociaux et les principaux défis que représente la transformation de l'environnement humain par la technique.

Notre but n'est pas de défendre une thèse ou de convertir le monde mais d'utiliser un médium de communication particulièrement expressif pour élargir la conscience des citoyens, des ingénieurs et du public en général, a déclaré M. Dansereau. Il est évident que beaucoup de films seront un peu biaisés mais nous espérons pouvoir équilibrer les divers biais différents des films présentés."

L'idée d'un tel festival flottait déjà dans l'air depuis quelque temps mais les gouvernements et organismes qui s'y étaient intéressés avaient abandonné l'idée à tour de rôle. Finalement, il y a six mois, M. Roger Blais (de l'Office national du Film) proposait l'idée au comité responsable de la célébration du centenaire de l'école polytechnique de Montréal. Ces célébrations ont pour thème: "Le technologie et les ressources au service de l'homme et de son environnement."

Après bien des hésitations, l'école polytechnique acceptait de prendre en charge l'organisation de ce festival du film et mettait en place un imposant groupe de travail sous la direction d'un des promoteurs de ce projet un peu utopique, M. Jean-Claude Huot. Depuis lors, la faculté de génie de l'université de Toronto (qui faisait aussi son centenaire) a accepté de se joindre à l'aventure.

Aux yeux de ces deux écoles de génie, il est en effet essentiel d'intéresser professeurs et étudiants à de telles questions si importantes pour l'avenir de l'humanité, surtout quand on considère que la technologie moderne est la grande responsable du déséquilibre de l'environnement et à la fois la seule solution possible, à ce problème.

Les règlements du festival ont été rendus publics hier. Ils prévoient quatre catégories de films: longs métrages, courts métrages, films

d'amateur, bandes-annonces et, finalement, des affiches (posters).

Pour les bandes-annonces ou pour les affiches, il n'y a qu'un thème très général: l'environnement. Pour les films eux-mêmes, on propose six sous-thèmes: problèmes de l'environnement en milieu urbain; problèmes similaires en milieu rural; conservation biologique; défi de l'environnement; désastres naturels et leurs conséquences sur l'environnement ou enfin de façon plus générale, l'écologie.

Les candidats intéressés à présenter un document dans le cadre de ce festival ont jusqu'au 28 février pour annoncer leur intention. Ils auront ensuite jusqu'au 20 avril pour faire parvenir le film ou l'affiche en question accompagnée au besoin de sa traduction en français ou en anglais.

Les films présentés dans le cadre de la compétition devront avoir été tournés depuis moins de dix ans et le conseil d'administration se réserve le droit d'inscrire lui-même des documents qu'il jugerait valables. Il sera aussi possible de présenter des documents plus anciens dans la section hors-concours.

Selon M. Dansereau, un tel sujet devrait permettre de faire le point de la question, d'y intéresser le public et de stimuler le dialogue entre les hommes de science, les artistes et la population en général.

La rue Aird débouche sur le parc Maisonneuve où seront installées les principales structures des Jeux de 1976.

Après les Jeux, a laissé entendre M. Niding, le service des sports et loisirs déménagera et l'emplacement sera utilisé pour l'habitation. M. Niding a précisé plus tard que le service des sports et loisirs déménagera dans le stade olympique après 1976.

Le chef de l'administration municipale a aussi évoqué la possibilité que l'ancien Château Dufresne, au coin des rues Sherbrooke et Pie IX, pourrait servir à loger des visiteurs à l'occasion des Jeux Olympiques. Il a déclaré que la ville était disposée à négocier une entente à cet égard avec le Cojo, le Comité organisateur des Jeux Olympiques. Il a rappelé que lors de l'Expo '67, la compagnie de l'Expo avait fait un arrangement de ce genre avec la ville pour le restaurant Hélène-de-Champlain.

Dans le domaine de l'habitation, le conseil a adopté deux projets d'habitation à loyer modique, comprenant au total 242 logements. Le premier sera réalisé en bordure du boulevard Maisonneuve, dans l'est de la ville, et le second dans le quadrilatère des rues de Mentana, Duluth, Rachel et Saint-André.

HYDRO-QUÉBEC

Suite de la page 3

ner des ordres à une ou l'autre des parties.

Le fossé qui sépare les parties est cependant considérable, puisque le ministre a pris la peine d'avertir les membres de la Commission parlementaire, en Chambre, qu'ils auraient passablement de pain sur la planche.

En plus des 15 points évoqués plus haut, il n'y a toujours pas d'accord en vue sur les clauses monétaires, soit les augmentations de salaires et les échelles de salaires.

A l'issue de la dernière séance de la commission parlementaire, le président québécois du SCFP, M. Jacques Brûlé, avait estimé à environ trois pour cent l'écart entre les deux parties sur la seule question des augmentations de salaires.

C'est M. Brûlé lui-même qui est venu hier matin dans la capitale pour faire savoir au ministre du Travail que les négociations étaient en panne une fois de plus et réclamer l'intervention de la commission parlementaire.

Cette intervention ne peut cependant servir de tribunal d'arbitrage. En théorie elle ne sert qu'à informer les députés de la situation mais le ministre demeure confiant qu'elle pourra à nouveau ramener le conflit à la table de négociation.

Remise de diplômes d'acupuncture

(par Gilles Provost) — C'est hier soir au restaurant Lung Fung dans le quartier chinois que l'Association d'acupuncture du Québec a décerné ses cinq premiers diplômes aux finissants d'un cours de trois ans sur l'acupuncture.

Les cours sont donnés par M. Oscar Wexu (président de l'Association) qui a étudié l'acupuncture en France et qui exerce ses talents dans un institut de massothérapie de Montréal depuis maintenant 21 ans.

Parmi les cinq nouveaux diplômés, un est chiropraticien; trois sont naturopathes et le dernier affirme n'avoir reçu que la formation médicale dispensée par le docteur Wexu lui-même.

Selon M. Lucien Pelletier, chiropraticien, l'acupuncture lui permettra dorénavant de traiter des affections contre lesquelles il était jusqu'à maintenant impuissant mais elle lui donnera surtout des moyens nouveaux pour traiter des maladies dont il s'occupait déjà dans le passé.

M. Pelletier a aussi déclaré que l'acupuncture n'a rien à voir avec l'hypnose même si elle s'avère particulièrement utile pour soulager les divers douleurs, les dépressions, les maladies nerveuses ou psychosomatiques. Les aiguilles servent à faire mieux circuler les énergies vitales présentes dans chaque individu, a-t-il expliqué. Il a aussi déclaré qu'on utilise maintenant surtout de très fines aiguilles en acier inoxydable qui sont assez flexibles pour ne pas se briser si le patient bouge.

Entente aux Entrepôts indépendants

Une entente de principe est intervenue hier soir entre la section 50 de l'Union des employés de commerce et les représentants des entrepôts indépendants, ce qui pourrait mettre fin à la grève de 500 employés, qui dure depuis le 30 novembre 1972.

Les membres seront appelés ce matin à une assemblée qui aura lieu au sous-sol de l'église Saint-Damase, coin 20ème rue et boulevard Métropolitain, à 10h.

Le syndicat n'a pas voulu dévoiler la nature des dernières offres avant que les grévistes en aient pris connaissance.

BLOC-NOTES Suite de la page 4

celles qui leur sont habituellement faites à l'ONF; mais le cinéma exigeant des moyens importants, même la production libre devrait être subventionnée par la collectivité.

Le Conseil des arts pourrait être le véhicule privilégié des subventions de cet ordre: comme il subventionne déjà, en fermant les yeux sur leur contenu idéologique, la poésie, le roman, le théâtre. Rien n'interdirait alors à l'ONF d'assurer la distribution des films libres. Mais l'office n'aurait plus à mettre son imprimatur de producteur sur les protestations des cinéastes engagés, ni d'ailleurs à refuser de la faire.

Claude LEMELIN

Hausse de l'indice des prix

OTTAWA (CP) — Une hausse des coûts aux postes de l'habitation et de l'habillement a fait grimper l'indice des prix à la consommation encore une fois en novembre à 142,3, ce qui représente une augmentation de 5,1% depuis un an.

Cette augmentation signifie qu'il en coûtait \$14,23 le mois dernier pour acheter des denrées ou des services qui coûtaient \$13,54 en novembre 1971 et \$10 en 1961, année où l'indice a été fixé à 100.

OUVERT
JUSQU'À 9 h.P.M.
TOUS LES SOIRS JUSQU'À NOËL

VENTE DE DISQUES

MONTROSE
ESCOMPTES EN VIGUEUR
12 MOIS PAR ANNÉE

POUR NOËL, OFFREZ CES CÉLÈBRES CHEFS-D'OEUVRES CLASSIQUES



4.88

VILLA-LOBOS - Bachianas Brasileiras 2, 3, 5, 6, 9 - Victoria De Los Angeles avec Villa Lobos. Angel - 35547 - Sugg. 6.29

9.99

TCHAIKOVSKY - Casa-Noietta complet Symp. de Londres. A.A. Previn - Angel - 58 3788 - 2 disques. Sugg. 12.98

5.22

VIVALDI - Concerti pour flûte, violoncelle, viole, etc. - Archive 198-318 - Sugg. 6.98

4.99

MOZART - Concerti piano no 21 (Éclair Madigan) et no 17, Gasa Ando - Deutsche 138-763 - Sugg. 6.98

4.99

TCHAIKOVSKY - Symphonie No. 3 - Karajan, Berlin Phil. - Angel 5-36885 - Sugg. 6.29

5.44

RODRIGO - Concerto de Aranjuez - Alexander Ligaya - Philips 6500-434 - Sugg. 6.98

4.88

HOLST - Les planètes - Zubin Mehta - London 5-6734 - Sugg. 6.29

5.22

MICHELANGELO - Inve. Debussy - images et coin d'enfant - D. Schuch 2530-198 - Sugg. 6.98

4.99

CHOPIN - 4 scherzi prélude op. 45 - barcarole op. 40 - Vladimir Ashkenazy - London CS-6562 - Sugg. 6.29

4.54

MOZART-MANIA - Woldo De Los Rios - Daffodil SBA-16005 - Sugg. 5.98

3.44

FRENZ SCHUBERT - Symphonie inachevée - Rosamunde, la suite Ave Maria - Orch. de Dresde, etc. - Philips 6833-064 - Sugg. 6.98

2.18

SIR THOMAS BEECHAM - Conduit Saint symph. en do et alto symph. en G. - Seraphim 5-60192 - Sugg. 2.98

1.49

TCHAIKOVSKY - Suite casa-noietta et Romeo & Juliette - Herbert Von Karajan - Berlin Phil. - Deutsche 2563-213

4.68

BACH - Les inventions n° 2 et 3 parties - Glenn Gould - Columbia MS-6622 - Sugg. 6.29

4.88

VIVALDI - Les 4 saisons - L'Académie de St-Martin - The Fieldy - Neville Marriner - Grand prix du disque - Argo 280-654 - Sugg. 6.29

4.99

CHOPIN - Les Polonaises favorites (Op. 26 No. 1, Op. 28 No. 2, Op. 40 No. 1, Op. 40 No. 2 et Op. 44 et 53) - Philip Entremont - Columbia MS-7328 - Sugg. 6.49

5.22

BEETHOVEN - Symphonie No. 6 (pastorale) - Berlin Phil. - Von Karajan - Deutsche 138-805 - Sugg. 6.98

4.99

BRAHMS - Double concerto pour violon et violoncelle - Oistrakh, Rostropovich - Szell - Angel SFO-36032 - Sugg. 6.29

24.88

WAGNER - Tristan & Isolde, complète - Vickers, Densch, Ludwig etc. - Berlin Phil. - Von Karajan - Angel SEI-37777 - Album de 5 disques - Sugg. 31.98

21.98

BERLIOZ - Benvenuto Cellini - Gedda - Edouard - Berlin - Orch. de la B.B.C. - Colin Davis - Premier enregistrement - Philips 6702-019 - Alb. de 4 disques - Sugg. 27.98

13.88

HAYDN - Vol. 5 - Les Symphonies Nos. 88-92 - Antal Dorati - Phil. Hungarique - London SFS-15279-34 - Alb. de 6 disques - Sugg. 17.98

9.98

J.S. BACH - Les concertos Brandebourgeois - Glenn Gould - Deutsche 2720-034 - Alb. de 2 disques - Sugg. 12.58

10.77

BEETHOVEN - Symphonies Nos. 8 & 9 - Herbert Von Karajan - Berlin Phil. - Deutsche 2707-013 - Alb. de 2 disques - Sugg. 13.98

14.44

DONIZETTI - Lucia di Lammermoor - Sutherland, Pavarotti, Ghislanzoni - Orch. Opéra Royal - Bayreuth - London CS-13103 - Alb. de 3 disques - Sugg. 18.87

5.99

HANDEL - Le Messie (complète) - Sir Adrian Boult - Orch. Phil. de Londres - Vox SVEX-5203 - Alb. de 3 disques - Sugg. 9.98

18.88

BACH - Les concertos de clavecin et Orch. (livre 1-6) ou complet, triple concerto et brandebourgeois No. 3 - Igor Kipnis et Neville Marriner - Columbia MK-30540 - Alb. de 4 disques - Sugg. 24.98

45.80

MAHLER - Symphonie No. 8 - Symp. de Chicago - Georg Solti - London OSA-1295 - Alb. de 2 disques - Sugg. 12.58

10.77

J.S. BACH - L'art de la fugue - Helmut Walcha - Archiv 2708-002 - Alb. de 2 disques - Sugg. 13.96

9.98

MAHLER - Les 10 symphonies (complètes) - Orch. de la Radio Bavaroise dirigée par Rafael Kubelik - Deutsche 2720-033 - Alb. de 14 disques - Sugg. 62.00

19.99

WAGNER - Parsifal - Pierre Boulez - Bayreuth 70 - Deutsche 2720-034 - Alb. de 3 disques - Sugg. 28.00

4.88

PACHTEL - Le Canon - ALBINONI - L'Orchestre Festival Lucerne - Deutsche 135-054 - sugg. 5.98

19.99

GOUNOD - Faust ou complet de Les Angeles - Claudio Abbado - Orch. Teatro Nazionale de l'Opéra - André Cluytens - Angel 5-3627-DI - sugg. 25.98 - Alb. de 4 disques

5.99

MOZART - Les grands succès - Columbia MG 31267 - sugg. 7.98 - Alb. de 2 disques

5.22

BOIELDIEU - Concerto de harpe - Nicanor Zabaleta - Orch. Berlin-Deutsche 138-118 - sugg. 6.98

4.88

CARL ORFF - Carmina Burana - Fischer - Danko - Orch. Berlin-Deutsche 139-362 - sugg. 6.98

5.22

DUETS POUR GUITARE ESPAGNOLE - Vol. 2 - Laurindo Almeida & Solti Terri - Angel S-36051 - sugg. 6.29

4.99

MOZART - Les pianos sonatas (vol. 3) Nos. 8, 10, 12 & 13 - Glenn Gould au piano - Columbia M-31-073 - sugg. 6.49

2.49

ALLELUIA - Ave Maria de Schubert et Gounod - Mollath de Handel, Jesus que me j'ai demeuré de Bach et Largo de Haendel - Polydor 2482-022 - Édition spéciale

39.95

BRAHMS - Musique de chambre - Edition intégrale Alb. 15 disques - Deutsche 10497387 - de luxe - Quantité limitée - Édition spéciale

9.99

J.S. BACH - Le clavecin bien tempéré - Livre No. 2, complète - Goules et fugues 1-24) Glenn Gould au piano - Alb. de 3 disques - Columbia D/M 31525 - sugg. 12.49

16.74

BOCCHERINI - Les 6 symphonies op. 12 - Orch. Philharmonia dirigée par Raymond Leppard - Alb. de 3 disques - Philips 6703-034 - sugg. 20.94

9.99

VIVALDI - Les concertos de flûte ou de corneille - Jean Pierre Rampal - Alb. de 3 disques - Columbia D55 770 - sugg. 12.49

8.99

J.S. BACH - Les 6 suites de violoncelle - Alb. de 3 disques - Pablo Casals - Angel CB 3786 - sugg. 11.98

10.49

JOHN WILLIAMS - Jive 7 concertos de guitare - a) Rodrigo, concerto d'arajuez b) Vivaldi, concerto en re & en la c) Giuliani, concerto en la d) Castelnuovo - Tedesco concerto en re etc. - Alb. de 3 disques - Columbia M3 x 31508 - sugg. 12.98

5.22

TCHAIKOVSKY - Concerto d'opéra et capriccio Italien - Ferras/Von Karajan - Berlin Phil. - Deutsche 139-028 - sugg. 6.98

4.77

BACH FESTIVAL - Tocata et fugue en re, Ostinato de Noël, concerto Clavecin No. 5 et, Jesus que me j'ai demeuré, Karl Richter - Munich Bach Orch. Deutsche 2538-118 - sugg. 5.98

4.99

J.S. BACH - Le clavecin bien tempéré - Livre 2, préludes et fugues 17-24, Glenn Gould - Columbia M 30557 - sugg. 6.49

4.88

ASHKENAZY IN CONCERT - Concert de Chopin (livre 1 et 2), Nocturne No. 1 & 2, Mazurka No. 2 et valse op. 18 - London CS 6794 - sugg. 6.29

10.49

PUCCHINI - MANON LESCAUT - Complète caballe/Doming - Orch. New Phil. Borletti - Alb. de 3 disques - Angel SBLX 3782 - sugg. 13.98

3.29

LOS CHACOSBACH - Les flûtes des Andes, jeux Oeuvres de Bach - Barclay 400 51 - sugg. 3.98

4.54

SINFONIAS - Woldo De Los Rios et Orch. (Mouvement de symphonie 40) Brahms, Tchaikovsky etc. - Daffodil SBA-16003 - sugg. 5.98

5.22

J.S. BACH - Tocata et fugue en re mineur, trois préludes fugues fantasie Karl Richter à l'orgue - Deutsche 138-907 - sugg. 6.98

5.22

BEETHOVEN - Sonates Pathétique, Moonlight, Appassionata, Wilhelm Kempff-Patz - Deutsche 139-300 - sugg. 6.98

59.95

BEETHOVEN - L'intégrale des 5 Concertos et des 32 sonates pour piano - Alb. de 18 disques - Claudio Arrau au piano - Philips 6747-001

9.99

L'ART DE IGOR KIPNIS - Musique de chambre de France, d'Italie et d'Espagne - Alb. de 3 disques - Columbia M3 x 31521 - sugg. 12.98

4.77

MOZART FESTIVAL - Thème D'Éclair, Madrigal, Marche Turque, extraits de symph. No. 40 & 34, Eine Kleine, nocturne, divers artistes - Karl Boehm, Cezar Ando, Berlin Phil. etc. - Deutsche 2538-120 - sugg. 5.98

4.77

LA MORT A VENISE - Bande originale de film, musique de Mahler, Kubelik - Orch. Radio Bavaroise - Deutsche 2538-124 - sugg. 5.98

10.88

J.S. BACH - Les concertos Brandebourgeois, original enregistrement de l'Académie St-Martin in the Fields - Neville Marriner - Thurston Day - Alb. de 2 disques - Philips 6700-045 - sugg. 13.96

16.99

CARMEN-CALLAS - Opéra complète Callas/Gedda/Georges Priere dirige Orch. de l'Opéra de Paris - Delux Alb. de 3 disques - Angel SCL x 3650 - sugg. 21.98

5.22

MOZART - Symphonies Nos. 40 & 41 - Karl Bohm - Orch de Berlin Deutsche 138-815 - sugg. 6.98

2.99

SDD 2163 - NARCISCO YEPES - Jove Rodrigo, Concerto de Aranjuez.

2.99

MG 31078 - VARESE ALBUM - Intégration - Density 21.5 - Intégrales - Octandre hypergram - poème électronique - deserts offshores - Arcano - Columbia Symphony - Orchestra - woodwinds - brass and percussion - Robert Craft, conductor.

VALABLE JUSQU'AU 23 DÉCEMBRE

COMMANDES POSTALES
A) PAYABLE À L'AVANCE PAR CHEQUE DU MANDAT
1. Valeur de disques 2. 8% de taxe 3. 50 frais maximum de 1 à 3 disques y compris frais de timbres et emballages.
B) C.O.D. PAYABLE SUR LIVRAISON
1. Valeur de disques 2. 8% de taxe 3. 50 frais minimum pour 1 à 3 disques y compris frais de timbres et emballages 4. Frais de collection du facteur 50 jusqu'à valeur de \$10.00 et \$1.00 pour valeur de \$10.00 et plus.

CENTRE DU DISQUE
MONTROSE
3162 est, Bélanger Montréal 408 729-2831

19 jours à bord d'un voilier

65 Haïtiens se réfugient en Floride

POMPANO BEACH Floride (AFP) — 65 réfugiés haïtiens partis de Haïti le 23 novembre à bord d'un voilier de 17 mètres sont arrivés hier matin sur une plage de Floride, à Pompano Beach, après avoir fait escale à Cuba et aux Bahamas.

Yvon Bruno, leader du groupe et le seul à parler anglais, a déclaré qu'avec onze autres camarades, prisonniers politiques, il s'était évadé de prison avec l'aide du capitaine des gardiens payé par son père et qu'ils avaient quitté Haïti le 23 novembre en emmenant leur famille et des amis.

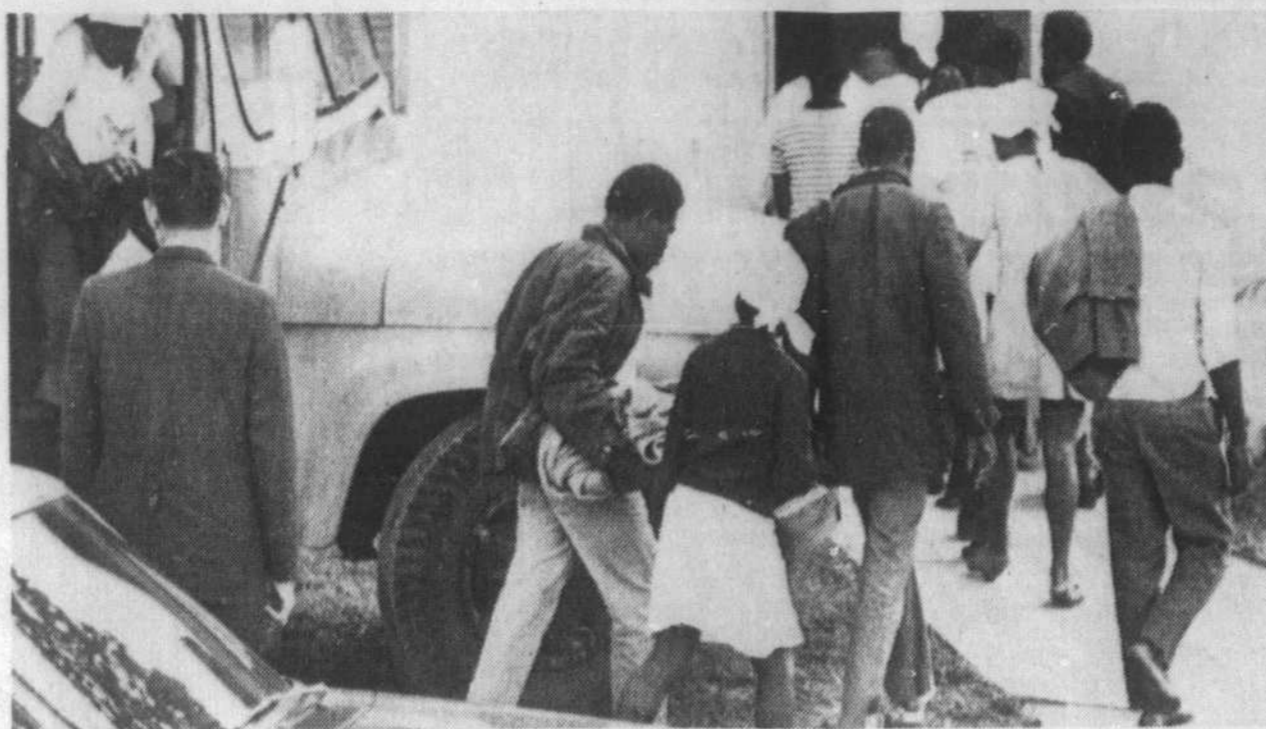
Les réfugiés ont mis le cap sur Cuba et ont atteint le port de Maise le 5 décembre, a-t-il dit. Les autorités cubaines ont invité les 42 hommes, vingt femmes et trois enfants à se déclarer communistes et à demander asile politique mais, devant le refus des Haïtiens, ils ont, selon Yvon Bruno, pris leurs affaires personnelles en échange de nourriture et d'eau.

Le jour même, le voilier a quitté Cuba et, le 11 décembre, a atteint une petite île des Bahamas, Bimini, où on leur a offert de l'eau, de la nourriture et des vêtements. Ils ont ensuite mis le cap sur la Floride toute proche.

La plupart des réfugiés, qui ont été accueillis par des résidents de luxueux appartements situés sur cette plage avant d'être emmenés à Miami aux bureaux de l'immigration pour interrogatoire, ont refusé de dire leur nom.

Ils ont déclaré qu'ils craignaient des représailles contre les membres de leur famille restés à Haïti.

Parmi les réfugiés "entassés comme des sardines" selon la police, figure une jeune femme de 22 ans enceinte de cinq mois et une vieille femme qui a dû être conduite à l'hôpital. La plupart cependant semblaient en bonne santé et ne paraissaient souffrir que de faim. Pendant la traversée, les réfugiés ont dû sans cesse pomper car le vieux rafiot prenait l'eau.



Le groupe de réfugiés haïtiens à son arrivée hier au centre d'immigration américaine de Miami. Anonymes pour des raisons de sécurité. (Téléphoto AP)

Progrès sensibles à Helsinki

HELSINKI (AFP) — Des progrès sensibles ont été enregistrés hier à la réunion préparatoire de la conférence de la sécurité et de la coopération en Europe où un accord se dessine sur la façon dont se déroulera cette grande négociation.

D'une façon générale, le plan français en trois phases est accepté, au moins en ce qui concerne les deux premières: réunion des ministres des affaires étrangères, puis travaux en commissions. Un compromis prend forme pour la troisième phase qui, pour l'URSS, devrait cou-

ronner les travaux par un sommet. Pour la première fois hier les Etats-Unis se sont ralliés à la formule des trois phases et ont indiqué que la réunion finale devrait se tenir au niveau approprié.

On croit fermement dans les milieux de la réunion qu'un accord sera acquis avant la fin de la session, dans deux jours. Le niveau de la réunion finale serait laissé à l'appréciation de chacun mais il apparaît déjà qu'il s'agira d'une réunion des chefs de gouvernement. Une deuxième évolution positive a été

hier l'apparition d'un large accord sur la façon dont la réunion en cours doit se poursuivre — sur la base d'un plan yougoslave — pour aboutir à la rédaction du rapport final destiné aux 34 gouvernements participants.

Un troisième motif de satisfaction a été le dépôt par la Suisse d'une proposition d'ordre du jour de la future conférence qui traduit un effort de compromis entre les vues occidentales, neutres et socialistes.

Ce plan propose que l'ordre du jour s'articule en quatre chapitres: 1) les problèmes généraux de la sécurité (politique et militaire); 2) diverses questions plus spécifiques mais importantes; suites institutionnelles de la conférence et éventuellement les problèmes de la Méditerranée et ceux du Proche-Orient;

3) la coopération économique; 4) les contacts humains et culturels.

La veille, la réunion avait décidé, après un vif combat d'arrière-garde de la délégation soviétique, qui bataillait pour une pause de brève durée (du 22 décembre au 3 janvier) de s'ajourner du 15 décembre au 15 janvier.

SALT, la plus longue séance

GENEVE (AFP) — La huitième séance de SALT-2, la nouvelle série de conversations soviéto-américaines sur la limitation des armements stratégiques offensifs a duré deux heures hier.

C'est la session la plus longue depuis l'ouverture de ces conversations à Genève.

La prochaine séance de SALT-2 aura lieu vendredi à la mission américaine auprès de l'ONU à Genève.

Les travaux se poursuivent activement et sérieusement, a déclaré le por-

te parole américain qui a confirmé que la présente session, la première, de SALT-2 prendra fin entre le 20 et le 27 décembre. La session ultérieure, la seconde, s'ouvrira à Genève en février prochain. Du moins, c'est ce que l'on désire du côté américain.

Par ailleurs, le groupe de travail sur le mandat de la commission permanente consultative qui doit être créée au titre de l'article 13 du traité soviéto-américain sur les missiles antimissiles, poursuit sa tâche.

Bear et Badger

PARIS (AFP) — L'aviation navale est une force redoutable qui demeure avec sa flotte sous-marine l'un des deux points forts de la marine soviétique, souligne le dernier numéro de la revue Forces armées françaises dans une étude sur l'aéronautique navale de l'URSS.

On estime généralement à un millier d'appareils son potentiel actuel. Le matériel en service comprendrait principalement deux types d'appareils, définis dans le code de l'OTAN sous l'appellation Bear et Badger.

Le Bear, conçu et fabriqué par Tupolev. C'est un quadriturbo propulseur de 165 tonnes, capable de parcourir 15.000 kms;

Le Badger, dont le rayon d'action est de 3.000 km et qui peut être équipé de missiles air-surface Kennel avec une tête nucléaire ou une charge explosive classique. Pour la lutte anti-sous-marine l'Iliouchine 38 May, dérivé du quadriturbo propulseur commercial Iliouchine 18. Cet appareil remplace progressivement les hydravions du type Magde des années 1950. Le May pèse environ 65 tonnes et est doté d'un radome, de bouées sonores, de grenades et de torpilles.

Le personnel de l'aéronautique navale compte environ 45.000 hommes sur un total de 460.000 pour la marine de l'URSS.

Des infiltrés surveillaient de l'intérieur le réseau syrien

TEL AVIV (AFP) — Quarante suspects ont été arrêtés jusqu'à présent dans l'affaire du réseau d'espionnage et de sabotage syrien, mais un certain nombre d'entre eux ont été relâchés après interrogatoire. D'autres arrestations sont envisagées, indique-t-on dans les milieux de la police israélienne. Selon le Jerusalem Post, trois Juifs pourraient être interpellés.

La majorité des suspects sont des personnes qui avaient été au courant des activités du réseau et n'en avaient pas informé la police.

Selon Yediouth Aharonoth, plusieurs agents israéliens

avaient réussi à s'infiltrer dans le réseau existant depuis deux ans, ce qui avait permis aux services spéciaux israéliens d'être constamment informés de toutes les activités ourdies.

Les réactions en Israël sont toujours très vives. La communauté druze, dont deux membres sont parmi les suspects appréhendés, a énergiquement condamné les traités et rappelé son loyalisme sans faille à l'Etat d'Israël. De son côté, l'association des étudiants gauchistes de Haifa à laquelle appartenaient deux des principaux suspects, s'en est désolidarisée totalement et a publié un communiqué condamnant les activités pouvant nuire à l'existence de l'Etat d'Israël. Enfin, la communauté arabe d'Israël a dénoncé les traités et rappelé que sur 400.000 arabes israéliens, seuls 400 ont été arrêtés en cinq ans pour activités illégales et purgent actuellement leurs peines.

Déjeuner de travail Rogers-Y. Allon

WASHINGTON (AFP) — M. Yigal Allon, vice-premier ministre d'Israël, est arrivé à Washington pour avoir une série d'entretiens avec les membres du gouvernement américain.

M. Allon devait rencontrer successivement M. Elliot Richardson, secrétaire à l'éducation et aux affaires sociales qui va devenir secrétaire à la défense le mois prochain, et le secrétaire d'Etat William Rogers.

M. Rogers a organisé en l'honneur du ministre israélien un déjeuner de travail auquel M. Joseph Sisco, secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires du Moyen-Orient, devait prendre part.

M. Allon, qui est venu aux Etats-Unis principalement pour faire une tournée de promotion des bons du trésor israélien auprès des communautés juives d'Amérique, repart aujourd'hui pour Jérusalem.

Fin de la mission Saeger à Bruxelles

BRUXELLES (Reuter) — M. Josef De Saeger, ministre des Travaux publics du gouvernement sortant, a mis fin hier à sa mission de négociateur entre les différentes formations politiques, et le roi Baudouin chargerait une autre personnalité de constituer le nouveau gouvernement, estime-t-on dans les milieux politiques de Bruxelles.

Il est plus que probable que le choix du souverain se por-

tera sur M. Edmond Leburton, co-président francophone du Parti socialiste.

M. De Saeger, qui appartient au Parti chrétien social du premier ministre démissionnaire Gaston Eyskens, s'est surtout attaché au cours des consultations dont l'aurait chargé le roi, de trouver un terrain d'entente sur les problèmes communautaires qui ont provoqué la chute du précédent gouvernement.

L'affaire chypriote

un règlement négocié possible?

NICOSIE (AFP) — Pour la première fois depuis décembre 1963, où des incidents sanglants éclatèrent à Noël et donnèrent naissance à la crise chypriote, un règlement pacifique et négocié du problème chypriote paraît possible.

A quelques jours du neuvième anniversaire de ces incidents, le président Makarios a fait, à plusieurs reprises, des déclarations optimistes, soulignant que les entretiens intercommunautaires se trouvaient sur le bon chemin.

La participation à ces discussions de représentants d'Athènes et d'Ankara a eu, sans doute, une influence constructive sur les négociateurs chypriotes, en apportant une fois encore la preuve que les gouvernements grec et turc sont résolus à mettre fin au litige qui a envenimé leurs relations au cours de la dernière décennie.

Aussi, à moins d'un rebondissement imprévu toujours possible, un accord entre les deux communautés chypriotes, Athènes et Ankara, avec l'approbation de Londres et l'encouragement de Washington, pourrait intervenir au cours de l'année 1973.

L'année 1973 sera en effet, selon les milieux autorisés de Nicosie, une année décisive pour l'avenir politique de l'île, avec un règlement négocié du problème chypriote ou un échec définitif des négociations intercommunautaires. Dans ce dernier cas, une nouvelle crise ne manquerait pas de se déclencher, et pourrait avoir des conséquences sérieuses troublant de nouveau les relations entre Athènes et Ankara.

Les Chypriotes turcs pourraient alors installer un gouvernement autonome placé sous la protection d'Ankara, ce qui susciterait sans doute une vive réaction du gouvernement de Mgr Makarios.

Ces inquiétantes perspectives semblent d'ailleurs exercer une influence positive sur les négociateurs, qui réalisent qu'un accord de compromis reste toujours la seule voie pour régler le problème chypriote dans la ligne générale des accords de 1960 qui avaient consacré l'indépendance de l'île, et pour éviter une nouvelle crise majeure entre les deux communautés de Chypre.

Une certaine inquiétude régnait hier dans les milieux gouvernementaux à la suite d'un échange de coups de feu entre une patrouille de police et un groupe de commandos près du village de Kalavassos.

Ce sont les commandos qui ont ouvert le feu contre la patrouille avec des armes automatiques. Il n'y a pas eu de victime.

Les membres du groupe armé seraient, selon des sources proches de la police, des partisans du général Grivas qui se trouve pour la seconde fois dans la clandestinité.

Le Conseil de sécurité a voté par quatorze voix et une abstention (Chine) la prolongation du mandat de la force des Nations unies à Chypre pour une nouvelle période de six mois prenant fin le 15 juin 1973.

La résolution adoptée à cet effet prie instamment les parties intéressées de faire preuve de la plus grande modération et de poursuivre de manière accélérée et résolue leurs efforts concertés en vue d'atteindre les objectifs du Conseil de sécurité, en mettant à profit de façon constructive le climat et l'occasion propice actuels.

Les Casques bleus de l'ONU sont stationnés à Chypre depuis mars 1964. Le dernier rapport du secrétaire général sur la situation à Chypre note que la présence de la force des Nations unies chargée du maintien de la paix demeure nécessaire dans les circonstances présentes si l'on veut que la paix soit maintenue dans l'île. Le rapport note que ce sentiment est partagé par le gouvernement chypriote.

Candidature Peron et grands renoncements

BUENOS AIRES (AFP) — Vingt trois dirigeants du front justicialiste de libération ont demandé à l'ex-président Juan Peron de présenter sa candidature aux élections présidentielles de mars 1973. Celui-ci a demandé le temps de réfléchir, en ajoutant qu'il fera connaître très prochainement sa décision à ce sujet.

Selon des personnes ayant participé à la réunion, qui s'est tenue à la résidence particulière de Peron, à Vicente Lopez, celui-ci aurait dit encore: je suis disposé à consentir aux plus grands renoncements et à donner au problème politique argentin une solution de grandeur.

A propos du voyage du général Peron au Paraguay, son porte-parole a dit que le départ pourrait avoir lieu aujourd'hui ou demain à bord d'un avion paraguayen, et a précisé que l'ex-président n'ira pas à Cuba.

Et maintenant, un submersible fantôme dans un fjord danois

COPENHAGUE (par l'AFP) — Le ministre danois de la défense, M. Kjeld Olesen, a indiqué que les autorités danoises s'efforcent de rassembler le plus de renseignements possible sur un sous-marin aperçu les 7 et 9 décembre par des pêcheurs dans un fjord proche de Christianshaab.

Le ministre n'a pas voulu se prononcer sur la nationalité du sous-marin. Interrogé sur les antennes de la radio danoise, M. Olesen a indiqué que le submersible se trouvait dans une zone où il n'aurait pas dû être sans avoir prévenu les autorités. Il a ajouté que les USA, qui possèdent une base au nord du Groenland, n'avaient pas été informés de la présence éventuelle d'un sous-marin non identifié dans un fjord danois.

Le mystérieux sous-marin a émergé une nouvelle fois dans la nuit de lundi à mardi, a déclaré hier soir à l'agence danoise Ritzau le vice-amiral danois E. Franck Petersen, chef du commandement du Groenland.

Le vice-amiral a précisé que le sous-marin avait poursuivi un chalutier et

l'avait éclairé au projecteur. L'incident s'est déroulé à 3 heures locales au large de Christianshaab.

Ce submersible fantôme a pu être observé pour la première fois le 7 décembre de 5 heures à 6 heures 30 par les pêcheurs de trois chalutiers. Ils l'ont vu émerger d'un bon mètre et l'ont suivi à l'œil nu et au radar à une distance d'un demi à un mille marin.

Par ailleurs, le 9 décembre vers 19 heures, un autre chalutier qui se trouvait dans la même région de fjords, a vu pendant environ cinq minutes une lumière de projecteur balayer le secteur. Des recherches entreprises au radar ne donnèrent aucun résultat. La nuit polaire qui est tombée dans cette région ne facilite d'ailleurs pas les opérations.

La ville de Christianshaab, sur la côte occidentale du Groenland, est une localité de 1600 habitants qui ne possède aucune installation susceptible d'avoir un intérêt militaire. Le fjord dans lequel aurait été aperçu un sous-marin a une profondeur de 200 à 300 mètres.

Advertisement for Deinhard wine featuring various brands like Liebfraumilch, Niersteiner, Bernkasteler, and Moselle.

Advertisement for El Barrio Latino restaurant, highlighting Latin-American cuisine, wine, and a table d'hôte.

Advertisement for Salignac Cognac, featuring a bottle image and the slogan 'C'est un Napoléon!'.

NECROLOGIE



F. René Lataille, c.s.c. Le 11 décembre 1972 est décédé, à la suite d'une longue maladie, le F. René Lataille, c.s.c., directeur des études au Collège Notre-Dame. Le défunt était âgé de 45 ans. Il est exposé au Salon Deslauriers, 5650, chemin de la Côte-des-Neiges. Les funérailles auront lieu à l'Oratoire Saint-Joseph, chemin de la Reine-Marie, le jeudi 14 décembre à 14 heures.

Advertisement for ERZON air purifier, highlighting its effectiveness in removing pollutants and odors.

Large advertisement for Banque Royale, featuring a coffee cup image and promotional text for a new branch opening.

Ni satellite, ni capitaliste

Tito veut léguer une Yougoslavie socialiste

BELGRADE (AFP) — Le maréchal Tito à 80 ans, maître des destinées de la Yougoslavie depuis bientôt trente ans, a affirmé dans un discours publié hier, sa volonté inébranlable de laisser derrière lui une Yougoslavie socialiste, mais qui ne basculerait ni sous l'aile de l'Union soviétique, ni sous celle du capitalisme occidental.

Dans ce discours prononcé lundi soir à Ljubljana (Slovénie) devant sept cents militants du parti, et que l'on attendait avec un vif intérêt car de nombreuses rumeurs avaient pris naissance quant à ce que dirait le président yougoslave, ce dernier a, en fait, nettement précisé son grand dessein: faire l'union sacrée contre l'ennemi étranger potentiel, et faire cette union autour d'un parti communiste à nouveau cohérent et fort, purgé du libéralisme et de l'attentisme.

Sur le premier point, les très vives critiques adressées à l'Autriche à la suite de récents incidents en Carinthie, où vit une minorité slovène, paraissent avoir une valeur d'exemple, et ne doivent pas être prises entièrement au pied de la lettre: il s'agit surtout de faire savoir au monde que tout ce qui ressemblerait à une atteinte contre une parcelle de la Yougoslavie est l'affaire de la Yougoslavie tout entière.

Sur le deuxième point, celui de l'unité politique intérieure, le maréchal Tito n'a pas laissé de doutes sur son intention de poursuivre l'offensive engagée depuis sa lettre au parti de la mi-septembre dernier, et qui a déjà entraîné le demantèlement du libéralisme en Serbie, comme du technocratisme en Slovénie.

Le président yougoslave l'a dit en toutes lettres: il ne permettra pas que soit détruit l'acquis du régime, et si la Yougoslavie a fait savoir clairement à l'URSS comme à d'autres qu'elle n'était pas un pendule qui va de ci, de là, elle est, et restera, un pays socialiste.

Il s'agit donc de poursuivre la purge du parti, d'écartier les tièdes des postes responsables dans les moyens d'information, de renforcer le contrôle ouvrier sur la vie économique du pays.

Entre ceux qui prétendent à l'étranger que les Yougoslaves s'agitent comme des fourmis, dans de stériles disputes, et ceux qui allèguent qu'ils reviennent à la méthode forte, le pays doit maintenir son chemin indépendant.

C'est pour assurer ce grand dessein d'avenir que le maréchal Tito a affirmé dans son discours de Ljubljana: nous avons pris maintenant les choses fermement en main.



Le maréchal Tito.

Brejnev

un projet de voyage américain compromis par le problème juif

MOSCOU (AFP) — Le problème juif risque d'affecter le projet de visite aux Etats-Unis de M. Leonide Brejnev, estime-t-on dans les milieux diplomatiques de Moscou.

Si le Congrès américain refuse d'accorder à l'URSS la clause de la nation la plus favorisée, au terme d'un débat sur la manière dont les autorités soviétiques traitent les Juifs qui désirent émigrer en Israël, le secrétaire général du parti communiste soviétique pourrait être contraint de remettre à une date ultérieure la visite qu'il devait effectuer aux Etats-Unis en avril ou en mai.

Dans les milieux dirigeants soviétiques on a, semble-t-il, peine à croire que la situation puisse en arriver là, alors que le sommet prévu entre M. Brejnev et M. Nixon constitue un jalon important sur la route de la détente, et alors que dans ces milieux on n'a attaché au problème juif qu'une importance mineure sur le plan national.

Toutefois, il est évident qu'un pays comme l'URSS peut difficilement céder à des pressions aussi flagrantes que celles dont il est actuellement l'objet de la part des sénateurs américains, tels M. Hubert Humphrey ou M. Abraham Ribicoff, qui ont été jusqu'à téléphoner à des citoyens soviétiques juifs de Moscou pour leur promettre le soutien des trois-quarts du Sénat.

Il est encore plus difficile d'imaginer une visite de M. Brejnev aux Etats-Unis au printemps si le Sénat refuse de voter la clause de la nation la plus favorisée, qui est la clé des nouvelles relations commerciales et de la coopération économique entre les deux pays.

Dans ces conditions, il semble probable qu'à tout le moins on évitera du côté soviétique de s'engager sur une date précise pour le moment. Comme le voyage n'a pas encore fait l'objet d'une annonce officielle, il pourrait être retardé sans trop d'éclat.

L'URSS, note-t-on à Moscou, aura laissé émigrer cette année environ trente mille Juifs, soit plus de cinquante mille en deux ans.

Retour aux bases de Genève

Le Pathet lao propose un accord immédiat

VIENTIANE (par l'AFP) — La délégation du Front patriotique lao aux entretiens de paix de Vientiane a proposé à la délégation gouvernementale, de signer immédiatement un accord sur le cessez-le-feu au Laos.

Cette proposition réaffirme que les accords de Genève de 1962 sur le Laos constituent une base correcte pour régler le problème lao, reconnaît que les dispositions relatives aux libertés démocratiques et les amendements à la constitution du royaume adoptés à Vientiane en 1957 conservent encore leur valeur politique et juridique.

Le Pathet lao suggère en outre, en ce qui concerne le problème militaire, de faire cesser le combat et instaurer la paix au Laos, et pour ce qui est du problème politique, de former immédiatement un conseil politique de coalition et un gouvernement national d'union nationale.

Le projet propose que la ville de Vientiane soit choisie comme siège de ce

gouvernement et soit déclarée zone neutre.

Le texte du projet, dans son dernier alinéa, demande enfin que chaque partie ordonne aux forces armées régulières et irrégulières relevant d'elle de réaliser le cessez-le-feu et cesser toutes les autres activités hostiles sur tout le territoire lao à partir de zéro heure, heure d'Indochine, du (ici, des points de suspension) mille neuf cent soixante douze.

Le projet peut être considéré, du moins en ce qui concerne la partie consacrée au règlement du problème militaire, comme un véritable effort du Pathet lao en vue de sortir de l'impasse.

Conciliantes, les propositions du front le sont, puisqu'elles reprennent très souvent mot par mot les termes du discours qu'avait prononcé le chef de la délégation gouvernementale à la conférence. On retrouve dans les deux textes le report aux termes de la conférence de Genève de 1962, l'allusion au départ des troupes étrangères, la proposition d'une surveillance sous contrôle international.

Mais bien que rassurant sur le plan militaire, le projet reste intrinsèque quant au problème politique. Certes, le front a omis intentionnellement les accusations usuelles contre une chambre de députés élue par un cinquième seulement de la population ou contre un gouvernement illégal. Il n'en demande pas moins la formation immédiate d'un conseil politique de coalition et d'un gouvernement provisoire d'union nationale. En outre, le Pathet lao prône un tripartisme qui devrait être composé par les représentants des deux parties, plus les neutralistes patriotes. Il reste donc, aux neutralistes du prince Souvanna Phouma, le soin de se ranger dans la catégorie de personnalités approuvant la paix, la neutralité et l'indépendance et la démocratie.

Or, la délégation gouvernementale semble avoir une toute autre idée de ce que devrait être le tripartisme. Pour

elle, les neutralistes devraient être conduits par le prince Souvanna Phouma, la droite par le prince Boun Oum et la gauche par le prince Souphanouvong. C'est pourquoi il semble peu évident que le projet du front, bien qu'accueilli avec un optimisme sans nuance par le porte-parole du gouvernement, reçoive dans son ensemble l'assentiment du prince Souvanna Phouma, peu désireux de voir son pays coupé en deux et son gouvernement, reconnu par plus de quarante pays, contesté et remplacé.

Il paraît certain, toutefois, que bien des difficultés ont été aplanies par cette initiative du Pathet lao, et le fait que les deux parties aient désormais choisi de revenir aux bases des accords de Genève augure favorablement de la poursuite des pourparlers.

Castro optimiste

LA HAVANE (AFP) — Le premier ministre cubain, Fidel Castro, s'est montré optimiste au sujet des possibilités d'accord avec les Etats-Unis sur la piraterie.

Nous avançons dans ce sens, a déclaré le premier ministre cubain parlant des négociations entre Cuba et les Etats-Unis par l'intermédiaire de l'ambassade de Suisse à La Havane.

En général, mon impression est que nous progressons, a-t-il souligné au sujet de l'état actuel des négociations. Répondant à une question sur la possibilité de la signature d'un accord, M. Fidel Castro a déclaré que cela devient possible.

Le chef du gouvernement cubain s'adressait à des correspondants étrangers au cours de la visite avec M. Salvador Allende, président du Chili, d'une entreprise d'élevage dans la province de La Havane.

Pour une majorité pompidolienne

PARIS (AFP) — La majorité tripartite au pouvoir en France depuis l'élection présidentielle de juin 1969 a publié hier la liste des cinq cent quarante trois candidats qu'elle présentera dans moins de trois mois au scrutin législatif.

La publication de la liste des candidats a été faite au cours d'une conférence commune à laquelle prenaient part les trois secrétaires généraux des partis de la majorité parlementaire: MM. Alain Peyrefitte pour l'Union des démocrates pour la république (UDR), Michel Poniatowski pour les républicains indépendants (RI, partisans de M. Giscard d'Estaing) et Jean Poudevigne pour le Centre démocratie et progrès (CDP), une déclaration commune des trois secrétaires généraux a été également publiée, indiquant notamment que les candidats de la majorité constitueraient l'Union des républicains de progrès pour le soutien au président de la république. Cette déclaration précise que chaque candidat, pour obtenir l'investiture, s'est engagé à soutenir l'action du président. C'est la première fois, estiment les observateurs, que la notion de majorité présidentielle intervient dans une élection législative. Le

général de Gaulle, tout en acceptant que ses partisans se réclament de son nom, a en effet toujours refusé une telle référence à sa fonction.

La déclaration commune suggère, dans son dernier paragraphe, que l'anti-communisme sera, pour la majorité, un des principaux thèmes de la campagne. Elle précise que la majorité a tenu à manifester son union face aux périls qu'une coalition ouvrant aux communistes le chemin du pouvoir fait peser sur l'indépendance nationale, sur les libertés de chacun des Français et sur la prospérité de la France.

M. Pierre Messmer, premier ministre, et tous les membres de son gouvernement sont candidats, ainsi que M. Couve de Murville, ancien premier ministre du général de Gaulle, et M. Chaban-Delmas, ancien premier ministre de M. Georges Pompidou.

La liste des candidats de la majorité ne constitue en rien une tentative de renouvellement du personnel politique puisque la plupart des candidats présents sont des députés sortants. On remarque toutefois qu'un certain nombre de députés dont les noms avaient été mêlés à divers scandales ne figurent plus sur cette liste.

Les modalités de l'indépendance des Bahamas discutées à Londres

LONDRES (AFP) — Une conférence destinée à régler les modalités d'application de l'indépendance de l'archipel des Bahamas a été ouverte hier à Londres par le secrétaire au Foreign Office, sir Alec Douglas-Home.

Deux délégations sont venues de Nassau. L'une, gouvernementale, conduite par le premier ministre, M. Lynden Pindling, et l'autre, de l'opposition, dirigée par M. Kendal Isaacs. Ce dernier avait appuyé la demande d'indépendance faite par M. Pindling après son arrivée au pouvoir en septembre dernier. Cependant, il n'avait pas manqué de souligner que 40 pour cent des électeurs de l'archipel estimaient que l'indépendance

n'était actuellement ni nécessaire ni raisonnable.

Un parlementaire des Bahamas, M. Errington Watkins, est d'ailleurs venu à Londres réclamer pour son île Abaco, le droit de rester colonie de la couronne. Il a exprimé devant la presse ses craintes de voir ses électeurs en butte aux tendances dictatoriales du gouvernement de l'archipel.

Les Bahamas (quelques centaines d'îles situées entre la Floride et Cuba et peuplées de plus de 200.000 habitants), jouissaient depuis 1969 d'une très large autonomie interne, la Grande-Bretagne demeurant responsable de la conduite de la diplomatie et de la sécurité de l'archipel.

Pas d'Albanais ni de Chinois aux 50 ans

MOSCOU (AFP) — Les dirigeants chinois et albanais seront absents des cérémonies marquant le cinquantième de la fondation de l'Union soviétique alors que les dirigeants du Kremlin viennent d'inviter tous leurs homologues des pays socialistes et un certain nombre de représentants des pays arabes.

Le rapt de Groves : absolue discrétion

LONDRES (AFP et Reuter) — La direction du groupe Vestey à Londres reste en alerte dans l'attente d'un appel de Buenos Aires après l'enlèvement dimanche de son représentant en Argentine, M. Ronald Groves, directeur de l'Anglo Meat Packing Company.

La discrétion reste de règle au siège social de la compagnie où l'on indique seulement qu'un avocat de l'Anglo Meat Packing Company a eu deux nouveaux contacts avec les ravisseurs. Ces conversations ont eu lieu par téléphone, à l'initiative des ravisseurs.

M. Ronald Groves serait aux mains de l'Armée populaire révolutionnaire d'obédience marxiste, et une rançon dont le montant n'est pas encore connu a été demandée, a-t-on appris toutefois de source informée.

L'armée révolutionnaire a toujours demandé des rançons contre la libération de ses précédentes victimes: le consul britannique à Rosario en mai, et auparavant, en mars, un dirigeant de Fiat qui avait été abattu quand la police découvrit la retraite de ses ravisseurs.

Hommages explosifs à Valpreda

ROME (AFP) — Des manifestations en faveur de Pietro Valpreda ont eu lieu dans plusieurs villes d'Italie, et notamment à Rome, Milan et Naples à l'occasion du troisième anniversaire de l'attentat contre la Banca Dell' Agricoltura de Milan, qui avait coûté la vie à seize personnes. Pietro Valpreda, qui est accusé d'en être l'auteur, est maintenu depuis en détention sans avoir été jugé.

A Rome, plus d'une cinquantaine de jeunes gens, casqués et armés de gourdin, ont tenté d'approcher du ministère de la justice, et ont bombardé les forces de l'ordre avec des cocktails molotov. Les policiers ont réagi en lançant de nombreuses grenades lacrymogènes, et une vingtaine de jeunes gens ont été blessés. Le calme est revenu vers 22 heures dans la capitale.

A Milan, les policiers sont intervenus pour mettre fin à des affrontements entre étudiants de droite et de gauche et pour disperser un meeting interdit. Un cocktail molotov a été lancé sur un camion de la police, et un carabinier et un agent ont été légèrement blessés. Plusieurs véhicules de police ont été lapidés.

Nixon aurait ignoré Allende

WASHINGTON (Reuter) — Le président Nixon a refusé de recevoir le président chilien Salvador Allende qui avait demandé à le voir durant son séjour aux Etats-Unis, écrit le journaliste Jack Anderson dans le Washington Post.

Selon Anderson, M. Allende, survolant les Etats-Unis pour se rendre à New York où il devait prononcer un discours devant l'Assemblée générale des Nations unies, a envoyé un message radio amical au président Nixon laissant entendre qu'il était désireux de le rencontrer. Après avoir consulté l'ambassadeur des Etats-Unis à Santiago, M. Nathaniel Davis, le président Nixon a décidé "d'ignorer" le président chilien.

Selon l'ambassadeur américain, le président Allende voulait renforcer sa position auprès des modérés chiliens en rencontrant le président américain. Il a ajouté, dans un télégramme à la Maison Blanche, que le voyage de M. Allende en Union soviétique n'avait pour but que de détourner l'attention des problèmes intérieurs chiliens.

L'OR, L'ENCENS ET... UN LIVRE

et le livre venait du scorpion.

quelques suggestions pour Noël:

1- Le grand livre de la femme enceinte	\$59.40
2- Les demoiselles d'Hamilton	\$18.40
3- L'art de la tapisserie	\$38.75
4- Éducation par la forme et la couleur	\$32.50
5- L'art et l'âme	\$24.95

P.S. chaque achat vous donnera droit de participer au tirage de la grande encyclopédie Larousse en 60 volumes une valeur de \$700.00. (le tirage aura lieu le 30 décembre.)

le scorpion centre laval 688-5422

COGNAC MARTELL

plus de 250 ans de tradition française

VENDU DANS LES MAGASINS DE LA S.A.O.

★★★ 12 oz: 124D
★★★ 25 oz: 124E

MÉDAILLON VSOP: 124F
CORDON BLEU: 124H

Pour renseignements: SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPORTATION

Téléphone: 932-7249

Importé de France

La nouvelle carte électorale fédérale ramène le nombre des districts de 74 à 72 au Québec

OTTAWA (PC) — Le Québec est la dernière province à connaître une redistribution de sa carte électorale dans le cadre d'un redécoupage des circonscriptions fédérales, amorcé il y a deux ans.

La redistribution des 264 circonscriptions laisserait le Québec et quatre autres provinces avec une représentation diminuée aux Communes. Celle du Québec se trouverait réduite de 74 sièges à 72. Les autres provinces à connaître sensiblement le même sort seront Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, la Manitoba et la Saskatchewan.

Ces changements reflètent les modifications au niveau de la population, telles qu'indi-

quées par le recensement de 1971. De façon générale, les villes comptent une plus grande proportion de sièges puisqu'elles continuent d'attirer les populations voisines.

La nouvelle carte des circonscriptions québécoises envisagées indique que Montréal comptera 25 sièges, et que le reste de la province en perdra deux.

La redistribution des circonscriptions fédérales a commencé au printemps dernier, lorsque, dans chaque province, des commissions de démarcation ont commencé à ébaucher de nouvelles circonscriptions.

Coordonnées par le commissaire fédéral Nelson Cas-

tonguy, les commissions de Québec, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve ont déjà proposé de nouvelles bornes aux régions.

La prochaine étape consistera en audiences publiques. Au Québec, elles sont prévues pour le 9 janvier. Elles doivent commencer le 22 décembre à Terre-Neuve et le 17 janvier au Nouveau-Brunswick.

Terre-Neuve connaîtra une diminution d'un siège, soit de sept à six. Le Nouveau-Brunswick conservera son quota de 10 sièges.

Après les audiences publiques, les commissions soumettront leur rapport aux Communes. Les 10 députés concernés peuvent demander des modifications au projet, mais l'ultime décision revient aux commissions.

Cette redistribution n'affectera pas toute l'élection générale qui pourrait se tenir avant la fin de 1973, lorsque le travail sera achevé.

Les deux seules provinces à enregistrer une augmentation de leurs représentations sont l'Ontario et la Colombie-Britannique, qui publieront leurs nouvelles cartes au cours du prochain mois.

L'Ontario passera de 88 sièges à 91 et la Colombie-Britannique en comptera 26 au lieu de 23. Ces modifications reflètent la croissance de leurs populations respectives.

L'île du Prince Édouard, qui conservera ses quatre sièges actuels, publiera sa carte le 11 janvier.

Adapter la technologie aux besoins du peuple

OTTAWA (PC) — Mme Jeanne Sauvé, nouveau ministre fédéral des sciences, est d'avis que la recherche en sciences sociales doit constituer l'une des priorités de son ministère.

"Ce sont les gens qui sont touchés par la science et la technologie, a-t-elle affirmé au cours d'une interview. Donc, il s'agit pour nous de chercher à adapter la technologie aux besoins de la population."

Quoique Mme Sauvé ne fasse pas de déclaration précise sur les politiques de son ministère, elle n'en souligne pas moins l'importance qu'elle attache à la recherche en sciences sociales.

Interrogée sur la façon dont elle en était venue aux sciences dans le domaine public, Mme Sauvé a admis que, même si sa formation n'était pas à proprement parler scientifique, elle se sentait prête à affronter sa nouvelle tâche sans trop de difficultés.

Elle a été l'un des membres fondateurs de l'Insti-



tu de recherches en sciences politiques, organisme gouvernemental chargé de conseiller le cabinet sur la politique canadienne.

De plus, Mme Sauvé s'est occupée de la préparation d'émissions d'affaires pu-

bliques aux réseaux anglais et français de Radio-Canada.

Le nouveau ministre des sciences affirme par ailleurs porter un intérêt tout particulier aux problèmes féminins.

Toutefois, elle ne projette pas, en Chambre, se faire le porte-parole des revendications féministes.

Abordant l'orientation générale de son ministère, Mme Sauvé croit que l'on doit d'abord formuler des politiques qui sauraient répondre aux besoins du pays dans le domaine de la recherche. De façon plus précise, elle entend s'attacher aux problèmes des limites territoriales sous-marines, au climat, au bilinguisme, aux ressources naturelles et aux composantes culturelles du pays.

Les questions de bilinguisme et d'entités cultu-

Quand le rêve devient réalité

PEDRO DOMECCQ
La Ina
SHERRY
Importé de Jerez, Espagne

D'Espagne, où les châteaux, sous des rêves souvent accessibles, nous vient cette réalité précieuse: le sherry "fino" La Ina de Pedro Domecq... un sherry plein de promesses.

Représenté au Québec par:
LES AGENCES DESAUTELS INC.
Tél. 932-7631

Science et technologie: entretiens Bonn-Ottawa

OTTAWA (CP) — Des représentants du Canada et de l'Allemagne de l'ouest ont commencé hier à Ottawa une réunion à huis-clos de trois jours sur les questions scientifiques et technologiques qui peuvent être intéressantes pour les deux pays.

Il est déjà évident que la technologie marine et les communications par satellite figureront en bonne place sur la liste des priorités de cette consultation réciproque, a déclaré hier le directeur du service des relations internationales du ministère fédéral des sciences et de la technologie, M. J. R. Whitehead.

Il s'agit de la première réunion du genre depuis que le Canada et l'Allemagne ont signé un accord bilatéral sur le développement scientifique en avril 1971. Par contre, il serait juste de signaler que plusieurs rencontres préliminaires ont aussi eu lieu entre les deux pays depuis 20 mois.

L'avance que le Canada a prise dans le domaine des communications par satellite intéresse énormément l'Allemagne qui a aussi des projets dans cette veine. Le Canada veut aussi discuter d'océanographie et de pêche puisque notre pays doit annoncer déjà depuis près de deux mois sa décision de lancer un programme majeur de recherches dans ce domaine.

On devrait aussi toucher à l'utilisation des ordinateurs et particulièrement aux diverses façons de les utiliser pour répondre à des besoins de plus en plus diversifiés.

Selon M. Whitehead, les discussions porteront sur les principales activités qui peu-

vent apporter des avantages sociaux, économiques ou scientifiques aux deux pays. On abordera la possibilité d'une participation canadienne aux principaux projets de recherche allemands et vice versa.

On doit aussi prévoir les modalités concrètes pour les échanges d'hommes de science ou pour des projets de recherche qui pourraient être entrepris conjointement par les deux pays.

La délégation allemande de dix membres est dirigée par M. Reinhard Loosch l'équivalent de M. Whitehead en Allemagne. Du côté canadien, le Québec, l'Ontario, la Manitoba, l'Alberta, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve seront directement représentés comme le leur avait offert le gouvernement fédéral.

Aimé Major
"Marie"

NOUVEAU DISQUE
SELECT
STEREO COMPATIBLE
S-398.221

3.98
Par la poste plus 27¢ et taxe 8%

FACE 1
1- LA VIERGE À MIDI
2- JE VOUS SALUE MARIE
3- CELLE QUI EST AU-DESSUS DE TOUT
4- DÉPART
5- NOTRE-DAME AUXILIATRICE
6- BIENHEUREUX LE PAUVRE

FACE 2
1- MARIE DANS LE JARDIN DU MONDE
2- NOTRE-DAME DU COEUR
3- PRIÈRE DE RÉSIDENCE
4- VIERGE MARIE
5- NOTRE-DAME DU BEL AMOUR
6- AVE MARIA

Ed Archambault INC.
500 est, Ste-Catherine, angle Berri
849-6201

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. heure de tombée. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

BOIVIN J. Alexis, à Montréal, le 11 décembre 1972 à l'âge de 79 ans, est décédé, M. J. Alexis Boivin, époux en première noce de feu Marie Tremblay et en seconde noce de Lucienne Leclerc. Il laisse également ses filles: Mme Julien Richard (Jeanne) Gerogette, ses fils: Bernard, Roch et Léon ainsi que leurs épouses.

Les funérailles auront lieu vendredi le 15 décembre. Le convoi funèbre partira du Salon T. Sansregret Limitée, No 4419 rue Beau-bien est, pour se rendre à l'Église St-Jean Vianney où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROCQUE René, à Cité Deux-Montagnes le 11 décembre 1972 à l'âge de 57 ans, est décédé, subitement M. René Rocque, époux de feu Isabelle Charette, demeurant au 2505e avenue, Cité Deux-Montagnes. Chef des Enquêteurs spéciaux du Ministère du Travail du Québec. Père de Pierre (époux de Louise Paquin) Nicole (Mme Claude Bergeron). Les funérailles auront lieu jeudi le 14 décembre. Le convoi funèbre partira des Salons Donat Martin & Fils, No 1004 Chemin d'Oka, Cité Deux-Montagnes, pour se rendre à l'église St-Agapit où le service sera célébré à 2:00 heures P.M. Et de là au cimetière de St-Eustache, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Pour les grandes réjouissances...

GREYMAN-BRUT
Vin mousseux produit en cuve close

S.A.Q. 590-A \$3.25
importé de France et représenté par
LES DISTRIBUTIONS CLÉMENT INC.
1032 ouest, Laurier, Montréal.

... sans extravagance.

LE CADEAU TOUJOURS AGRÉABLE À RECEVOIR

UN ABONNEMENT AU DEVOIR!

Quiconque s'intéresse aux événements de l'actualité appréciera votre geste et jour après jour, il recevra en plus d'un journal intéressant, le message de votre amitié.

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	\$35.00	\$19.00
ÉTRANGER:	\$40.00	\$22.00

N.B. Les frais aériens ne sont pas compris dans le coût de l'abonnement expédié à l'étranger.

S.V.P. inscrire les nom et adresse en lettres moulées et poster ce coupon sans tarder à:

LE DEVOIR, Case postale 6033, Montréal 101

Nous ferons parvenir en votre nom une carte de souhaits au bénéficiaire.

Ci-inclus, \$..... pour un abonnement de mois commençant le

L'abonnement est offert par:

Nom

Adresse

L'abonnement sera distribué à:

Nom

Adresse

Peter!

Peter Jackson
KING SIZE
BOUÏ FILTRE

Le beau et le moins beau au Salon des métiers d'art

TEXTE : RENÉE ROWAN
PHOTOS : ALAIN RENAUD



Consciente du fait que des poupées peuvent constituer un document témoignant de l'histoire d'un peuple au même titre que n'importe quel écrit, Mme Line Desjardins décida, il y a deux ans, de se consacrer à la création de poupées typiquement québécoises. Ses personnages qui remontent du folklore québécois sont remarquables d'authenticité.

Du beau, du laid et du moins laid, il y en a toujours eu au Salon des métiers d'art du Québec. Ce sont les proportions qui ont varié d'année en année. Or, cette fois-ci, on peut dire honnêtement qu'il y a davantage de beau que de laid. L'amélioration est nette tant au niveau de la qualité des produits que dans la présentation visuelle.

Bien sûr, on n'a pas entièrement réussi, malgré un comité de sélection qui a été sévère, nous assure-t-on, à éliminer du Salon, dans le hall d'exposition de la Place Bonaventure, toute la "quétainerie" habituelle: d'horribles arrangements de fleurs séchées, des chandeliers aux formes et couleurs barbares, des bijoux d'un goût douteux, etc.

Mais ce qui compte plus que ces laideurs, c'est l'impression d'ensemble. Elle est bonne: les belles pièces ne sont pas l'exception et l'on peut trouver en se promenant sur les avenues aux noms de fleurs de quoi correspondre à tous les goûts et à toutes les bourses: de la carte de souhaits ou de correspondance à 25 cents l'unité jusqu'à cette sculpture énorme, à l'entrée du Salon, qui coûte \$4.000.

Vu et retenu:
- le Québec traditionnel en poupées: le draveur, le vieux, le danseur de gigue, le trappeur, la fermière, le québécois de campagne, etc. Il y en a 13 au total. Les plus petites coûtent \$8; les plus grandes, \$25. Elles sont signées Line Desjardins;
- les poupées "pommes séchées", de Claire Poirier, confectionnées selon une

vieille coutume indienne du début de la colonie;

- les ceintures, cravates et étoles tissées avec les doigts selon la technique traditionnelle de l'authentique ceinture fléchée. Suzanne Galaise, de Longueuil, en fait devant nous. Les prix varient de \$10 à \$40;

- les planches à pain, à viande ou à fromage en bois naturel, bien poli, du Bahutier. À partir de \$6;

- les vases, pots à fleurs, beurriers, fromagiers, toutes les belles pièces de la poterie Bonsecours. Grande échelle de prix, à partir de \$5;

- les coupes, gobelets, calices, carafes en émail sur cuivre de Jean-Guy Monette. Les verres à vin se vendent \$18 pièce. Malgré ces prix élevés, ils s'enlèvent comme des petits pains chauds. Déjà le choix est beaucoup moins grand;

- les coussins tissés de Martine Gruber. Le plus gros, énorme, se vend \$145; le plus petit, \$25;

- les abat-jour en sérigraphie (\$20 à \$45) de Jean-Yves Nantel et les tabliers (\$3,95) de Nina Lepage (un petit rien peu coûteux à offrir à l'hôtesse du temps des fêtes);

- les magnifiques ceintures de Passillé-Sylvestre, en daim de toutes les couleurs, aux boucles émaillées, de \$20 à \$25;

- toute la gamme des jouets éducatifs de l'atelier Chavale, la Vastringue, la Boîte à surprise, de Marcel Cusson, Pierre Tassé, Carole et Michel Pépin. Regrette de n'avoir plus d'enfant à qui

offrir le tricycle en pin brûlé, brosse et huilé (\$24) ou le cheval à bascule, (\$35). Il y a des bilboquets à \$3, des tic, tac, to à \$10, un train à cinq wagons, à \$10, etc.

Rappelons que le Salon des métiers d'art du Québec compte cette année 175 boutiques, le plus grand nombre jamais atteint depuis le premier salon qui avait lieu en 1969 au Palais du commerce. Un petit groupe d'artisans avait l'année précédente, à l'époque des fêtes, loué quelques boutiques désaffectées à l'entrée du métro Berri-Dumontigny.

Un des coordonnateurs du salon, Pierre Garnier, nous dit que le Salon a généré, l'an dernier, un million de dollars: \$5 à \$600.000 en ventes sur place, le reste en ventes dans les ateliers et les boutiques.

Une suggestion que nous aimerions faire et qui faciliterait la tâche des acheteurs serait de regrouper les kiosques par thèmes: les potiers, les tisseurs, les émailliers, etc. Quand on va d'un kiosque à l'autre, on oublie ce que l'on a vu de plus réussi dans le premier kiosque et souvent, on n'a pas le courage de revenir en arrière. Cela aurait également l'avantage de permettre de repérer plus facilement les belles pièces qui sont noyées au milieu de la camelote.

N'attendez pas à la dernière journée pour vous rendre au Salon des métiers d'art. Déjà, le premier choix est fait et dans quelques jours, plusieurs kiosques seront presque vides. L'an dernier, on avait accueilli 163.000 visiteurs; cette année, on en attend 200.000.

Le Salon est ouvert tous les jours de la semaine, de midi à 22h30. Il fermera ses portes le 23 décembre, à 17h.



Les bijoux en étain argenté de Guy Vidal.



Les verres à vin et à cocktail en émail sur cuivre de Jean-Guy Monette.

Des feux pour les daltoniens

M. Ottavio Galella a mis au point un système de feux de circulation à l'intention des automobilistes qui souffrent de daltonisme, et il vient de découvrir que même les automobilistes qui ont une vue normale y trouvent leur compte.

Cela fait déjà cinq mois que ces feux ont été installés à titre expérimental à une intersection de routes à Longueuil, en banlieue de Montréal. On a constaté, depuis, que le nombre des accidents, à cet endroit, par rapport à la même période de l'année dernière, avait baissé de 80 p.c.

Le système est relativement simple. Les daltoniens ont surtout des difficultés à distinguer le rouge et le vert.

Pour y remédier, M. Galella a mis au point un système à double feu où l'accent est mis sur la forme.

La lumière du haut éclaire un carré rouge superposé sur un carré jaune. La lumière du bas éclaire un hexagone jaune.

La lumière couleur ambre qui sert d'avertissement est remplacée par deux lumières: verte et rouge, qui s'éclairent simultanément.

Les daltoniens n'ont qu'à regarder le fond jaune pour savoir si le carré ou l'hexagone est éclairé. Les automobilistes non-daltoniens n'ont qu'à regarder les couleurs.

L'installation ne coûte que 10 p.c. du prix normal des feux traditionnels.

Suggestions de Noël pour les jeunes téléspectateurs.

En vente dans les magasins de jouets et chez les disquaires.

Disques

Au jardin de Pierrot:

9 chansons interprétées par Pierrette Boucher - Vermette accompagnée d'un groupe d'enfants et tirées de l'émission **Au jardin de Pierrot** diffusée le vendredi à 10h00.



Bobino:

Le temps des Fêtes: Sketches interprétés par Guy Sanche et Paule Bayard inspirés de l'émission **Bobino** diffusée du lundi au vendredi à 16h00.



Marionnettes

Nic et Pic:

Les 2 célèbres voyageurs de l'émission de Radio-Canada.



Bobinette:

Le sosie fidèle de la petite sœur de Bobino.

Jeux

Loto vocabulaire:

6 jeux éducatifs pour les jeunes de 4 à 8 ans.



La Souris Verte s'amuse
La Souris Verte fait ses emplettes
La Souris Verte visite des travailleurs
La Souris Verte embellit sa maison
La Souris Verte voyage
La Souris Verte devient professeur

Maxi-photos

Bobino et Bobinette

Nic et Pic



VIENT DE PARAÎTRE
CHEZ
ROBERT LAFFONT

La Cuisine à l'Italienne

par Sophia Loren

• Un livre de recettes pas comme les autres par la célèbre actrice italienne. Succulent!
\$8.65

La Dernière Grande Aventure des Touareg

par Douchan Gersi

• La civilisation fabuleuse des Touareg, perdue dans le désert du Sahara, telle que racontée par un grand auteur. Fascinant.
\$5.95

L'Énigme des Vierges Noires

par Jacques Huynen

• Un mystère mis à jour: celui des Vierges noires du Moyen Âge, oeuvres de grands ordres monastiques proches de l'initiation celtique et de la tradition orientale.
\$5.95

Le Légume

par F. Scott Fitzgerald

• De cette pièce, la seule de toute son oeuvre, Fitzgerald disait: "C'est la meilleure chose que j'aie jamais écrite." Un très beau livre.
\$5.40

Déraison Désir en collaboration

• Dans la collection "Collectif-Change" publiée par Robert Laffont et Seghers, voici l'Anti-Coring. L'entrée dans la topographie violente des corps et des langues.
\$5.40

(Coédition Laffont-Seghers)

Loi du conseil du statut de la femme

QUEBEC - Le ministre des affaires culturelles, Mme Claire Kirkland-Casgrain, a présenté à l'Assemblée nationale hier le projet de loi 63 intitulé: "Loi du conseil du statut de la femme."

Ce projet de loi propose l'institution d'un organisme d'étude et de consultation désigné sous le nom de "Conseil du statut de la femme".

Ce conseil sera chargé de donner son avis au premier ministre sur toute question concernant l'égalité et le respect des droits et du statut de la femme que celui-ci soumettra. Il pourra aussi entreprendre des études et des recherches concernant l'égalité et le respect des droits et du statut de la femme, recevoir et entendre les suggestions des individus et des groupes et faire au premier ministre les recommandations qu'il jugera appropriées.

Mme Casgrain a précisé que le Conseil sera composé d'un président et de membres nommés parmi les personnes qui seront recommandées par les associations féminines, par les groupes socio-économiques représentatifs, par les organismes syndicaux et par les milieux universitaires. Il comprendra aussi, à titre consultatif, le sous-ministre des affaires sociales, le sous-ministre du travail et de la main-d'oeuvre et le sous-ministre de la fonction publique.



MESSAGERIES DU JOUR INC.

8255, RUE DUROCHER, MONTRÉAL 303, TÉLÉPHONE: 274-2551

En vente chez votre libraire

La CECM établit un programme d'information sur la drogue

par Solange Chalvin

Après dix années d'activité, le service social de la CECM est en train de mettre sur pied un programme d'information sur la drogue à l'intention non seulement des élèves, mais des parents, des enseignants et des personnes clés dans le milieu scolaire. Il poursuit en outre sa lutte contre l'absentéisme scolaire et à l'abandon prématuré des études.

Sa fondatrice de la première heure, Berthe Michaud, a profité de cet anniversaire pour faire le bilan des problèmes soulevés au cours de ces années. En dehors des interventions classiques des travailleurs sociaux auprès des familles dont les enfants présentent à l'école des problèmes graves d'adaptation, le service social de la CECM a mis sur

pied des comités multidisciplinaires pour faire face aux problèmes de l'absentéisme, de l'abandon prématuré des études et de la drogue dans les écoles.

Au cours d'une journée de rencontre organisée par le service social à l'intention des enseignants et parents du sud-ouest de Montréal, on a appris qu'on avait enregistré l'an dernier plus de 1-800,000 jours d'absence des écoliers à l'élémentaire. On s'absente pourquoi? Parce qu'on a mal au ventre, à la gorge, parce que le réveil n'a pas sonné, parce qu'on a perdu ses bottes, etc.

Une étude effectuée par le Bureau du service social révèle que les problèmes d'absentéisme chez l'enfant sont fréquemment liés aux problèmes fami-

liaux ainsi qu'aux caractéristiques socio-économiques et culturelles des divers milieux.

Le taux d'absentéisme est plus élevé dans les degrés de transition, maternelle, 1ère année, 6e année et secondaire 1; les solutions aux problèmes d'absentéisme relèvent non seulement des travailleurs sociaux des écoles mais tout autant du personnel des écoles et des parents; les mesures de prévention et d'intervention précoce de la part des personnes concernées, y compris les enseignants, sont essentielles si l'on veut remédier à ce problème. Est-il besoin d'ajouter que l'absentéisme est plus élevé dans les zones grises.

L'opération-droque est à peine amorcée dans les écoles. Avant de lancer une

campagne d'information, il faut évaluer les besoins des enseignants et des élèves, dit Berthe Michaud. Consciente de la nécessité de formuler une politique claire à ce sujet et d'aider les écoles à exercer une action préventive dans ce domaine, la CECM a confié à une travailleuse sociale, Mme Denise D-Pinçon, la responsabilité de coordonner les études et les actions susceptibles de renseigner les enseignants et les parents et d'alerter les jeunes.

Un sondage est présentement effectué dans toutes les écoles secondaires de Montréal pour connaître la perception qu'ont les membres de la direction et les professeurs du phénomène drogue ainsi que leur attitude devant ce problème. Que font-ils quand ils découvrent un

jeune en possession de drogue? Discutent-ils avec lui? Ferment-ils les yeux, ne sachant que faire? Avertissent-ils les parents? Le mettent-ils à la porte de l'institution? Autant d'attitudes qui méritent étude et réflexion, a dit Berthe Michaud. Une réflexion qui passera rapidement à l'action avant qu'il ne soit trop tard et que les jeunes passent eux-mêmes de drogues légères comme la marijuana aux amphétamines.

L'abandon prématuré des études relié au problème des "drop-outs" a fait l'objet d'une étude et d'un rapport qui serviront de base au travail entrepris par les conseillers sociaux dans les écoles. En fait, cet abandon prématuré des études devrait être prévu d'abord par les enseignants s'ils avaient plus de

contact avec les étudiants. Les cas frontalières pourraient être immédiatement référés au conseiller d'orientation puis au conseiller social, avant que l'adolescent ne prenne une décision quelquefois irrémédiable.

Le service social de la CECM qui ne compte que 45 travailleurs et conseillers sociaux pour 250 écoles qui groupent environ 120,000 enfants n'est pas en mesure de répondre présentement à tous les besoins sociaux des écoliers. On peut prévoir cependant que ce service connaîtra une certaine expansion avec l'application de la loi 65 qui prévoit l'intégration de ces travailleurs à l'intérieur des Centres de services sociaux qui feront la répartition du personnel selon les besoins des régions.



L'Hydro-Québec a reçu une mission de 20 ingénieurs de la Chine populaire qui séjournent au Canada en vue de se familiariser avec les techniques et les méthodes canadiennes de production et de transport de l'énergie électrique. La délégation a visité à Laval l'un des deux postes majeurs de transformation de la région de Montréal, le poste Duvernay, qui est alimenté par l'énergie à 735,000 volts produite par Churchill Falls et par les centrales du complexe Manic-Outardes. Les membres de la mission se sont ensuite rendus à l'institut de recherche de l'Hydro-Québec, à Varennes, où ils ont visité les laboratoires généraux et le laboratoire haute tension (notre photo) en plus de s'entretenir avec les chercheurs de l'institut. Le ministre canadien de l'industrie et du commerce a organisé le séjour de deux semaines des ingénieurs chinois qui doivent également visiter certaines des installations de l'Ontario Hydro et de l'Énergie atomique du Canada.

Demain, à Sillery Funérailles de J.-Alphonse Matte

QUEBEC (PC) — Les funérailles de M. J.-Alphonse Matte, directeur de la Sûreté municipale de Québec, auront lieu demain à 10 heures, en l'église Saint-Michel, à Sillery.

M. et Mme Matte, âgés respectivement de 66 et 63 ans, ont perdu la vie dimanche dernier dans un accident de la circulation survenu à Deschambault, dans le comté de Portneuf.

A la demande de la famille et pour respecter les dernières volontés de M. Matte, il n'y aura pas de funérailles civiles.

Les corps sont exposés en chapelle ardente depuis 14 heures, mardi, au salon funéraire Germain Lépine, 2815 chemin des Quatre-Bourgeois, à Sainte-Foy, et l'inhumation se fera à Donnacona, d'où M. Matte était originaire.

L'exportation de pétrole aux EU devrait subir une hausse modérée

WASHINGTON (CP) — Les exportations de pétrole et de gaz naturel canadien vers les États-Unis devraient augmenter modérément mais d'une façon régulière d'ici 1985.

C'est la prévision que fait une étude sur l'industrie américaine du pétrole, étude qui note aussi que les ressources américaines seront mises durement à l'épreuve pour satisfaire à la demande dans l'avenir.

Cette étude, préparée par le National Petroleum Council à la demande de Washington, s'oppose dans ses conclusions à ce que les États-Unis dépendent de plus en plus des importations de pétrole et de gaz et aussi à ce qu'ils réduisent leur demande d'é-

nergie au cours des années à venir.

Les auteurs du rapport proposent diverses mesures destinées à encourager la production d'énergie à partir de ressources américaines.

Par exemple, on recommande une meilleure coordination des politiques énergétiques du gouvernement, l'établissement de normes plus strictes à l'égard de l'environnement, la santé et la sécurité dans l'industrie minière, un accès plus libre aux terres de la Couronne dans le but de faciliter l'exploration, un encouragement fiscal et la fin des contrôles fédéraux sur les prix du gaz naturel.

Deux autres recommandations sont d'intérêt particu-

lier pour le Canada: il est essentiel pour la sécurité nationale des États-Unis de maintenir à leur niveau actuel les quotas d'importation de pétrole et de gaz canadien, pour améliorer l'équilibre des paiements des États-Unis et pour permettre un meilleur développement de leur industrie.

Il est d'autre part nécessaire, pour permettre la survie de l'industrie américaine de l'uranium, de restreindre les importations de ce minéral.

Le Canada s'est dans le passé opposé à la restriction de ses exportations d'uranium vers les États-Unis et à l'idée que les quotas pourraient être maintenus à leur niveau actuel.

Les permis pour les garderies doivent être émis au plus tôt

Le ministre des affaires sociales, M. Claude Castonguay, a donné des directives à ses fonctionnaires pour que les permis d'opération des garderies soient émis le plus rapidement possible afin de faciliter l'obtention de subventions fédérales pour le maintien des garderies populaires ou coopératives.

A la suite de l'occupation, lundi à Montréal, des locaux du ministère des affaires sociales par une centaine de parents et d'enfants, sommant le gouvernement du Québec d'intervenir afin que les projets d'initiatives locales concernant les garderies soient débloqués, le ministre Castonguay a promis de faire diligence, tout en déplorant le caractère temporaire de ces garderies.

Toutefois, a-t-il précisé, les permis ne seront accordés qu'aux garderies qui respectent les nouvelles normes émises par le ministère des affaires sociales du Québec, à l'exception de la norme portant sur la continuité. On sait que les subventions fédérales sont renouvelables tous les trois ou six mois selon les projets.

Il y aura demain, à Montréal, une rencontre des responsables des garderies communautaires avec le Dr Mar-

tin Laberge de la Direction de l'agrément des établissements du ministère et on prévoit déjà que plusieurs permis

Appui à Temiscaming

Dans un télégramme au premier ministre Bourassa, le président général de la SJSB de Montréal, M. François-Albert Angers, demande au gouvernement du Québec de faire droit à la population de Temiscaming désireuse d'assurer ses responsabilités et de lui apporter son aide.

"Il est temps, poursuit M. Angers dans son télégramme, que le Québec soit gouverné dans l'intérêt de sa population plutôt que dans le souci de ménager les intérêts étrangers."

On sait que la Compagnie internationale de papier, qui a fermé son usine de Kipawa de Temiscaming en mai dernier, refusait jusqu'ici de négocier la vente du moulin à Tembec, sans que l'on règle d'abord le cas des concessions forestières évaluées à \$5 millions. Mais comme la compagnie vient d'annoncer qu'elle retirait cette clause, les "500 chômeurs" de Temiscaming comptent sur l'intervention du gouvernement québécois pour hâter la transaction.

seront ainsi débloqués permettant aux responsables des projets d'obtenir leurs subventions fédérales.

Cartes de Noël

OTTAWA (PC) — Le ministère des postes rappelle que la date limite pour poster les cartes de Noël destinées aux municipalités extérieures de l'endroit d'origine est le 13 décembre tant pour le Canada que pour les États-Unis.

Quant à celles allant à l'intérieur de la même municipalité, la date limite est le 17 décembre.

Élections

Lors de leur assemblée générale annuelle, les membres de l'Association des fabricants de produits pharmaceutiques du Québec ont élu les membres suivants au conseil d'administration: MM. Yves Chicoine, président; Yvon Brouard, vice-président; Lucien Vallières, secrétaire; Robert Lévesque, trésorier; Denis Massie, directeur. M. Gérard Dufault a été nommé conseiller du conseil d'administration.

Bourses pour l'étude d'une langue seconde

En vertu du programme fédéral-provincial de bourses pour l'étude des langues secondes, le ministre de l'éducation du Québec, en collaboration avec le conseil des ministres de l'éducation du Canada, offre, pour l'été 1973, des bourses pour les étudiants québécois, citoyens canadiens ou immigrants "reçus", désireux de se perfectionner ou d'apprendre une langue seconde. Si vous avez 17 ans au moins au 31 décembre 1972 et voulez acquérir une connaissance pratique du français ou de l'anglais, langue seconde, vous pouvez obtenir une bourse pour étudier, durant six semaines l'été prochain, dans des établissements agréés, du Québec ou des autres provinces.

Le montant de la bourse sera versé directement à l'établissement d'enseignement où l'étudiant s'inscrira et comprendra les

frais d'inscription, la scolarité et l'hébergement, dans un campus ou une famille, parlant la langue étudiée. Le voyage au lieu d'étude et le retour est à la charge des boursiers.

Tous les étudiants de 5e secondaire, de niveau collégial ou universitaire, sont admissibles. Ils devront fournir un extrait de naissance ou une attestation de scolarité. Les étudiants ayant déjà participé à ce programme l'an dernier peuvent présenter une nouvelle demande pour l'été 1973.

Les formulaires de demande seront disponibles dès le début de février 1973. Les élèves qui désirent poser leur candidature peuvent le faire en écrivant dès maintenant à: Maurice-Beaulieu, Coordonnateur du programme de bourses, ministère de l'éducation, centre administratif G. 15e étage, Québec.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Offre d'emploi
RÉDACTEUR COMMERCIAL

Une importante entreprise radiophonique de Montréal est à la recherche d'un rédacteur commercial d'expérience.

Agé entre 20 et 30 ans.
Expérience radiophonique nécessaire.
Rémunération selon compétences.

Adresser demande à:
Case 1928, Le Devoir, Montréal

Offres d'emploi
Le Centre Psycho-social de Valleyfield
412, boul. du Havre, Valleyfield, Qué.
Tél.: 514-373-6252

Postes disponibles:

- Travailleurs sociaux professionnels
- Psychiatres
- Ergothérapeutes

Travail selon le module d'équipes pluridisciplinaires et communautaires.

Salaires, bénéfices sociaux et autres avantages selon les normes du ministère des affaires sociales.

S'adresser à:
M. Gaétan Bonin, c.g.a.
Directeur général

Pageau, Morel & Associés
Ingénieurs-conseils
demande
**DESSINATEURS
TECHNICIENS
INGÉNIEURS**

en mécanique ou en électricité

Possédant une expérience de 5 ans minimum dans les bureaux de génie conseil et bilingues de préférence. Le traitement sera fixé selon l'expérience et les aptitudes du candidat.

S'adresser ou expédier curriculum vitae à:
8585, boul. St-Laurent, Montréal 351

COMMISSION SCOLAIRE NORTH YORK
pour le 1er janvier 1973
École Secondaire Étienne-Brulé
PROFESSEUR:
Comptabilité
Informatique

Prière de faire parvenir les candidatures à:
M. L.-T. Rémillard, Directeur
École Secondaire Étienne-Brulé,
490, York Mills Road,
Willowdale 430, Ont. (Toronto)
Tél. (école) (416) 449-5006
(rés.) (416) 449-3271

CEGEP DE ROSEMONT
COURS DU SOIR — SESSION D'HIVER 1973
DU 1er FÉVRIER AU 18 MAI

LEGENDE DE L'HORAIRE

L. lundi	1: 17h45 à 20h10
MA. mardi	2: 20h30 à 22h55
ME. mercredi	3: 20h30 à 22h10
J. jeudi	4: 19h00 à 22h20
V. vendredi	5: 9h00 à midi
S. samedi	

Número	Titre du cours	Horaires	Número	Titre du cours	Horaires
FORMATION PROFESSIONNELLE					
202-104-71	Chimie générale	MA1,J3	201-103-69	Calcul différentiel et intégral I	ME1,L3
141-401-71	Équipement II	ME4	201-203-69	Calcul différentiel et intégral II	ME1,L3
201-111-71	Compléments de mathématiques	ME1,L3	202-111-71	Chimie générale	MA1,J3
201-103-69	Calcul différentiel et intégral I	ME1,L3	202-101-69	Chimie générale	MA1,J3
410-101-71	Comptabilité I	L4	202-202-69	Chimie organique I	MA1,J3
410-107-71	Initiation au droit des affaires	MA2	203-111-72	Compléments de physique générale	L1,ME3
410-108-71	Le droit du travail	ME1	203-102-68	Mécanique	L1,ME3
410-112-71	Personnel	J2	203-201-72	Électricité et magnétisme	L1,ME3
410-115-71	Marketing I	J1	202-221-71	Le Québec (étude régionale)	L1
410-116-71	Structure de l'entreprise	ME2	330-913-69	Histoire du monde occidental de 1914 à nos jours	L2
410-122-71	Placement	MA1	330-961-69	Histoire des États-Unis	J1
410-126-71	Comportement du consommateur	J2	340-101-70	La pensée et la réflexion	MA1
410-201-71	Comptabilité II	L4	340-201-70	La relation au monde	V2
FORMATION POPULAIRE					
109-192-72	Tir à l'arc	J3	340-301-70	La condition humaine	ME2
109-143-72	Expression corporelle	ME3	340-227-68	Le marxisme	ME1
109-147-72	Golf	MA3,55	350-904-69	Les fondements scientifiques de la psychologie II	V2
109-190-72	Tennis	L3,55	350-903-69	Psychologie sociale	L1
001-385	Le Québec: son organisation politique	Lundi	350-904-69	Relations humaines	MA2
002-385	Quelques problèmes de la vie internationale	Mercredi	370-910-72	Histoire comparée des religions I	V1
001-101	Planification familiale et contraception	Mardi	381-910-71	Race et racisme	J2
FORMATION GÉNÉRALE					
101-301-71	Biologie générale I	J1,MA3	383-921-71	Introduction à l'économie II	ME2
101-921-71	Biologie humaine I	J1,MA3	383-942-71	Systèmes politiques du Québec et du Canada	L2
101-931-71	Biologie humaine II	J1,MA3	387-976-71	Sociologie de l'éducation	ME1
101-995-71	Biologie sociale	V1	510-203-68	Histoire de l'Art	J1
201-111-71	Compléments de mathématiques	ME1,L3	530-940-71	Le cinéma québécois	MA2
201-101-69	Initiation à la mathématique	L1,ME3	601-102-70	La poésie	J1
			601-402-70	L'essai	L2
			601-902-71	Éléments de linguistique	L1
			601-231-71	Le théâtre québécois	MA1
			601-321-71	Le roman français contemporain	L1

PÉRIODE D'INSCRIPTION: DU 20 DÉCEMBRE AU 19 JANVIER 1973
RÉCEPTION DE NOUVEAUX DOSSIERS JUSQU'AU: 15 JANVIER 1973
POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS: TÉLÉPHONER À 376-1620 POSTE 246

SERVICE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
6400, 161ème Avenue Montréal (408e)

Carrières et Professions

INGÉNIEUR MUNICIPAL
Traitement initial jusqu'à \$15,000

Le Défi

Diriger tous les services techniques d'une ville progressive située dans un rayon de cinquante milles de Montréal. Relevant directement du Conseil de Ville, l'ingénieur municipal sera appelé à planifier, diriger et contrôler tous les travaux publics, d'urbanisme et plusieurs projets connexes. Il collaborera étroitement avec les autres services municipaux afin d'assurer un contrôle étroit des finances de la ville.

Les Candidats

Membres de la Corporation des Ingénieurs de la province de Québec avec spécialisation en génie civil, ils ont acquis une expérience pratique de préférence dans le domaine municipal. Leurs talents de gestionnaires, alliés à leur initiative et leur personnalité, les rendront aptes à diriger une équipe polyvalente, à mettre en branle divers projets et à assurer le maintien de relations harmonieuses avec les autres services municipaux. Ils recherchent l'occasion d'oeuvrer d'une façon autonome et de parfaire leurs connaissances dans le domaine du génie municipal.

Vous référant au dossier PB23-11-572, veuillez adresser votre demande, qui sera traitée confidentiellement, à monsieur Philippe Brassard, 1, Place Ville-Marie, Montréal.

P. S. ROSS & ASSOCIÉS
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

MONTRÉAL • QUÉBEC • OTTAWA • TORONTO • WINNIPEG
CALGARY • VANCOUVER • HALIFAX • LONDRES

Représentés dans la plupart des villes importantes, à l'échelle mondiale

La CECM: il faut une politique linguistique

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — La Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) avertit le gouvernement que le conseil scolaire de l'île ne pourra pas remplir le mandat que lui confie la loi 71 à moins que Québec n'établisse une politique bien définie en matière linguistique.

La CECM, qui regroupe plus de la moitié de la clientèle scolaire de l'île et dont le territoire ne sera pas changé par la nouvelle loi, a fait connaître sa position vis-à-vis du projet de loi "pour favoriser le développement scolaire dans l'île de Montréal".

L'étude du projet est maintenant terminée en commission parlementaire et le gouvernement espère le faire adopter en 3e lecture vendredi ou samedi.

Le projet 71 prévoit la création d'un nouveau conseil scolaire qui sera responsable de la planification et du financement du système scolaire dans l'ensemble de l'île de Montréal.

Cet organisme sera également chargé de préparer les étapes ultérieures de la restructuration scolaire à Montréal qui n'est qu'amorcée dans le présent projet de loi.

Rappelant ses mémoires présentés lors des tentatives antérieures de restructuration scolaire à Montréal, la CECM avise le gouvernement que le conseil scolaire de l'île ne pourra remplir son mandat qu'à l'intérieur d'une politique clairement définie en matière linguistique.

"Le conseil, affirme-t-on, ne pourra procéder à une étude objective et approfondie des facteurs pertinents à un plan de restructuration scolaire adéquat (art. 593 du projet 71) avant que l'Etat n'adopte une politique bien définie en matière de langue".

S'appuyant sur les expériences antérieures, la commission soutient en effet qu'il est inutile de parler de restructuration scolaire à Montréal sans soulever le problème linguistique.

La CECM a d'ailleurs déjà recommandé que le gouvernement proclame officiellement le statut prioritaire du français au Québec.

Elle rappelle dans son communiqué que cette question constitue "une préoccupation majeure pour les Montréalais et une source croissante d'insatisfaction du milieu anglophone en particulier".

La commission souhaite, pour le moment, que la langue de travail du conseil scolaire de l'île soit le français — "au même titre qu'elle l'est dans les faits à la CECM" — et que cette réalité se traduise bientôt par une législation linguistique appropriée.

La plus grosse commission scolaire du Québec s'inquiète également que le sort des "neutres", à savoir des montrealais qui ne sont ni catholiques ni pro-

testants, ne soit que très partiellement réglé par le projet de loi 71. Ils devront en effet continuer d'envoyer leurs enfants à des écoles catholiques ou protestantes.

Par ailleurs, la CECM considère que la demande des anglo-catholiques, qui réclament deux commissions scolaires distinctes, va à l'encontre de l'esprit du projet de loi.

La CECM, qui regroupe plus de la moitié des anglo-catholiques de l'île (44.000 sur 74.000), souligne que son secteur anglophone a toujours reçu un traitement égal à celui accordé à la majorité francophone. "Rien ne laisse croire, ajoute-t-on, que cette situation ne se maintiendra pas".

Quant aux mesures proposées dans le projet de loi 71 (suffrage universel pour l'élection des commissaires, nouveau mode de taxation et regroupement d'une quinzaine de petites commissions scolaires en quatre unités), la CECM convient qu'il s'agit "d'un pas dans la bonne direction", "de démarches susceptibles d'améliorer les services d'éducation à Montréal".

Comme l'avaient fait les porte-parole de l'Unité-Québec et du Parti québécois à la commission parlementaire, MM. Jean-Noël Tremblay et Claude Charon, la CECM déplore que le projet de loi 71 n'accorde pas la propriété des immeubles au Conseil scolaire.

"Compte tenu du fait, demandent-elles, que les commissions scolaires seront propriétaires des immeubles, le conseil pourra-t-il vraiment adopter et appliquer des règlements pour assurer une utilisation des équipements scolaires qui soit à la fois rationnelle et juste pour les diverses clientèles à desservir (article 591)?"

Par ailleurs, la CECM déplore que le projet de M. Cloutier laisse un délai de trois ans pour uniformiser le taux de taxe des corporations dans l'ouest de l'île.

"Les corporations établies dans cette partie de l'île ont déjà bénéficié pendant de nombreuses années d'une situation privilégiée et il n'y a pas lieu, en toute justice, pour les autres, de faire durer davantage cette inégalité".

Une autre suggestion de la CECM a déjà été acceptée par M. Cloutier, qui a décidé, en accord avec les partis d'opposition de biffer l'article de la loi prévoyant la nomination immédiate par le gouvernement, de quatre commissaires additionnels à la CECM.

C'est donc parmi les 17 commissaires actuels que seront choisis les 6 délégués au conseil scolaire qui comptera 17 membres, dont 14 délégués par les commissions et 3 nommés par le gouvernement.

Mgr Grégoire et la loi 71

"La restructuration progressive tient compte de l'évolution des mentalités"

Selon Mgr Paul Grégoire archevêque de Montréal, la restructuration scolaire progressive que prône le projet de loi 71 pour l'île de Montréal, "tient compte de la loi interne de croissance des mentalités" en plus de "retenir les valeurs prônées par de nombreux parents de foi catholique".

Cette restructuration progressive, ajoute-t-il, permet de "trouver une formule qui, respectant les composantes réelles du milieu montréalais dans sa diversité culturelle et religieuse, favorisera la paix sociale, climat obligé de l'éducation et du progrès de notre société. Enfin, elle rend possible la réalisation immédiate de certains objectifs, tels un meilleur partage fiscal, le rattrapage, le suffrage universel".

Rappelant ensuite, dans son communiqué, que lui-même et le cardinal Léger avaient demandé de n'avoir plus à nommer trois commissaires à la CECM, Mgr Grégoire se dit "heureux" de ce que la population pourra dorénavant élire elle-même les commissaires.

En différentes occasions continue-t-il, j'ai proposé l'ouverture d'écoles "autres" pour répondre à l'attente d'une partie de la population. Le projet de loi 71 prévoit l'organisation de cours d'études pour des personnes autres que catholiques ou protestantes. Cette mesure correspond à un besoin, elle pourrait éventuellement si le nombre d'élèves le justifie, re-

quérir des services spécifiques. "Enfin, des préoccupations ont été exprimées par les catholiques de langue anglaise qui veulent concilier leur désir de professionnalité et leur option linguistique; ces préoccupations méritent attention. La législation actuellement en vigueur permet des ententes entre commissions scolaires aux fins d'assurer des services de qualité. Le projet de loi 71 confirme cette politique en attribuant au Conseil scolaire le pouvoir d'établir, en concertation avec les commissions scolaires, des services communautaires. Il y a là des voies à utiliser. Les ex-

gences de l'équité invitent le gouvernement, d'autre part, à assurer la représentation au Conseil scolaire de l'île du groupe important que constituent les catholiques de langue anglaise. "La réforme scolaire, qui se trouve engagée en l'île de Montréal par ce projet de loi, appelle la participation de toutes les personnes impliquées dans l'œuvre de l'éducation, particulièrement les parents. La communauté catholique déjà sensibilisée à la question devra assumer sa pleine part de responsabilité pour que cette réforme atteigne les résultats escomptés."

SPACIEUX, près Ste-Agathe, occupation immédiate pour saison ou année. Pourrait accommoder famille nombreuse ou 2 couples. Equipé comme maison-ville, tous services. Desire locataires fiables, termes à discuter. Tél.: Montréal 731-2743 18-12-72

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES 844-3361
• Chaque parution coûte \$4.20 le journal
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être signalée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361. 15-12-72

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES 844-3361
• Chaque parution coûte \$1.50 maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.03 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

CHALET À VENDRE
SPACIEUX, près Ste-Agathe, occupation immédiate pour saison ou année. Pourrait accommoder famille nombreuse ou 2 couples. Equipé comme maison-ville, tous services. Desire locataires fiables, termes à discuter. Tél.: Montréal 731-2743 18-12-72

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES
OTTAWA. Aide familiale chaleureuse pour 3 fillettes, maman travaille, famille-professionnelle. Salaire, avantages, heures négociables, références nécessaires. Ecrire: Mme Paquette, C.P. 408, Ottawa. 15-12-72

APPARTEMENTS À LOUER
BORDEAUX: 12,025 Deschamps, bas, rue tranquille, beau 3 1/2 fermés, frais décorés, cuisine et réfrigérateur fournis. Occupation immédiate. \$85. Tél.: Mlle Morin 342-5040 ou soir 342-3845. 18-12-72

AUTOS À VENDRE
FORT CHAMBLY AUTOMOBILES: 2575 Bourgeois, Chambly, Tél.: 658-6623. Dépositaire Volvo-Flat, vente-pièces-service. Prix en dessous de toute compétition, soit pour automobiles ou accessoires. 18-12-72

DEMANDES D'EMPLOI
CHÔMEUSE DIPLOMÉE
25 ans, ex-professeur. Possède maîtrise en animation, expérience en rédaction et en musique. Bonne culture générale. Réserves d'humour et d'initiative. Qui m'a ira? 389-9554 14-12-72

AMEUBLEMENTS À VENDRE
MOBILIER de salle à manger, 9 morceaux, chêne sculpté, \$700. Tél.: 276-4991 jour; 487-6978 soir. 16-12-72

AUTOS À VENDRE
MEILLEURE ALLOCATION POUR VOTRE ÉCHANGE
VOLVO 1969, 164 Aut., radio. Parfaite condition \$2595.
VOLVO 1970, 144S Toute équipée \$1895
VOLVO 1968, 1800S Toute équipée \$2095.
VOLVO 1970, 142S Automatique, radio \$2195.

ARTICLES À VENDRE
TABLE TOURNANTE "Thorens" 125, avec bras radial Rabco SLBE, \$400. Tél.: 843-3408. 14-12-72

ENTREPRENEURS
PLOMBERIE, chauffage, réparations tout trouble, spécialité calorifère, rénovation de sous-sol, à bas prix. Tél.: 336-2252. 18-12-72

ACHATS
DESIRONS ACHETER, revues et livres canadiens. Tél.: jour 844-1816, soir: 670-6748. J.N.O.

ACHATS
DESIRONS ACHETER, revues et livres canadiens. Tél.: jour 844-1816, soir: 670-6748. J.N.O.

CHAMBRES ET PENSIONS
DEUX PIECES pour personnes âgées et pension dans maison moderne, salle de séjour, télévision-couleur, foyer naturel. Excellente nourriture. Service d'infirmière, docteur au besoin. Tél.: 325-7741. 15-12-72

PERSONNEL
DU BONHEUR ENRG. Agences but amical, social, matrimonial, veufs (ves) personnes seules. Ecrire Case Postale 101, Station Rosemont, Montréal, Québec. Information: 729-0680. 14-12-72

ANTIQUE DÉMANDÉES
ABSOLUMENT besoin toutes sortes d'antiquités, meubles, porcelaines, lustres, bijoux, petit piano, armoire, chandeliers, etc. Tél.: 374-1224. 15-1-73

ACHATS
DESIRONS ACHETER, revues et livres canadiens. Tél.: jour 844-1816, soir: 670-6748. J.N.O.

CHAMBRES ET PENSIONS
DEUX PIECES pour personnes âgées et pension dans maison moderne, salle de séjour, télévision-couleur, foyer naturel. Excellente nourriture. Service d'infirmière, docteur au besoin. Tél.: 325-7741. 15-12-72

PERSONNEL
DU BONHEUR ENRG. Agences but amical, social, matrimonial, veufs (ves) personnes seules. Ecrire Case Postale 101, Station Rosemont, Montréal, Québec. Information: 729-0680. 14-12-72

ANTIQUE DÉMANDÉES
ABSOLUMENT besoin toutes sortes d'antiquités, meubles, porcelaines, lustres, bijoux, petit piano, armoire, chandeliers, etc. Tél.: 374-1224. 15-1-73

ACHATS
DESIRONS ACHETER, revues et livres canadiens. Tél.: jour 844-1816, soir: 670-6748. J.N.O.

CHAMBRES ET PENSIONS
DEUX PIECES pour personnes âgées et pension dans maison moderne, salle de séjour, télévision-couleur, foyer naturel. Excellente nourriture. Service d'infirmière, docteur au besoin. Tél.: 325-7741. 15-12-72

PERSONNEL
DU BONHEUR ENRG. Agences but amical, social, matrimonial, veufs (ves) personnes seules. Ecrire Case Postale 101, Station Rosemont, Montréal, Québec. Information: 729-0680. 14-12-72

ANTIQUE DÉMANDÉES
ABSOLUMENT besoin toutes sortes d'antiquités, meubles, porcelaines, lustres, bijoux, petit piano, armoire, chandeliers, etc. Tél.: 374-1224. 15-1-73

ACHATS
DESIRONS ACHETER, revues et livres canadiens. Tél.: jour 844-1816, soir: 670-6748. J.N.O.

CHAMBRES ET PENSIONS
DEUX PIECES pour personnes âgées et pension dans maison moderne, salle de séjour, télévision-couleur, foyer naturel. Excellente nourriture. Service d'infirmière, docteur au besoin. Tél.: 325-7741. 15-12-72

PERSONNEL
DU BONHEUR ENRG. Agences but amical, social, matrimonial, veufs (ves) personnes seules. Ecrire Case Postale 101, Station Rosemont, Montréal, Québec. Information: 729-0680. 14-12-72

APPARTEMENTS À LOUER
OUTREMONT 50, WILLOWDALE NOUVEL IMMEUBLE
• Immeuble en béton insonorisé
• 2 ascenseurs, balcons
• Taxes payées, sun-deck.
Visites après 3:00 P.M.
3 1/2 - \$170.
Tél. 273-4451 J.N.O.

ACHATS
DESIRONS ACHETER, revues et livres canadiens. Tél.: jour 844-1816, soir: 670-6748. J.N.O.

CHAMBRES ET PENSIONS
DEUX PIECES pour personnes âgées et pension dans maison moderne, salle de séjour, télévision-couleur, foyer naturel. Excellente nourriture. Service d'infirmière, docteur au besoin. Tél.: 325-7741. 15-12-72

PERSONNEL
DU BONHEUR ENRG. Agences but amical, social, matrimonial, veufs (ves) personnes seules. Ecrire Case Postale 101, Station Rosemont, Montréal, Québec. Information: 729-0680. 14-12-72

une ville sous un toit...
PORT-DE-MER
101, PLACE CHARLES LEMOYNE
Face au Métro Longueuil
3 1/2, 4 1/2, 5 1/2 PIÈCES
L'ACCÈS À TOUT PAR NOTRE PASSERELLE CLIMATISÉE MENANT AU MÉTRO!
Les commodités... nous les avons toutes! Les avantages... nous les avons tous!
RENSEIGNEMENTS: 679-6010

ACHATS
DESIRONS ACHETER, revues et livres canadiens. Tél.: jour 844-1816, soir: 670-6748. J.N.O.

CHAMBRES ET PENSIONS
DEUX PIECES pour personnes âgées et pension dans maison moderne, salle de séjour, télévision-couleur, foyer naturel. Excellente nourriture. Service d'infirmière, docteur au besoin. Tél.: 325-7741. 15-12-72

PERSONNEL
DU BONHEUR ENRG. Agences but amical, social, matrimonial, veufs (ves) personnes seules. Ecrire Case Postale 101, Station Rosemont, Montréal, Québec. Information: 729-0680. 14-12-72

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS
Nous recherchons DES HOMMES ET DES FEMMES
• en très bonne santé
• âgée de 25 à 45 ans
• scolarité 9e année.
Travail général d'aide dans un service alimentaire.
Postes à temps complets:
38 1/2 heures par semaine
ou à temps partiel
de 4.30 hrs à 7.30 heures chaque jour, 5 jours par semaine.
Ainsi que des remplaçants(es) occasionnels(les).
Pour entrevue, veuillez vous présenter à:
L'Hôtel-Dieu de Montréal, Service du personnel, 3840, St-Urbain, Tél. 844-0161 poste 436. 14-12-72

ACHATS
DESIRONS ACHETER, revues et livres canadiens. Tél.: jour 844-1816, soir: 670-6748. J.N.O.

CHAMBRES ET PENSIONS
DEUX PIECES pour personnes âgées et pension dans maison moderne, salle de séjour, télévision-couleur, foyer naturel. Excellente nourriture. Service d'infirmière, docteur au besoin. Tél.: 325-7741. 15-12-72

PERSONNEL
DU BONHEUR ENRG. Agences but amical, social, matrimonial, veufs (ves) personnes seules. Ecrire Case Postale 101, Station Rosemont, Montréal, Québec. Information: 729-0680. 14-12-72

théâtre
LA CASANOVUS (Association espagnole) "Perceussions" avec Jo Martineau 2250.
LA NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: "Don Juan" de Molière 195.
LE PATRIOTE: Répète Claude 218.
LE PATRIOTE À CLEMENCE: "Ni professeur, ni gorille" 208.
REVUE THEATRALE: "Corymbantus" d'Archie Peterson 208.
LE RIDICULE VERT: réclame.
THEATRE DU NOUVEAU MONDE: "L'Otage" de P. Claudon 208.
THEATRE DE QUATZOUS: réclame.

ACHATS
DESIRONS ACHETER, revues et livres canadiens. Tél.: jour 844-1816, soir: 670-6748. J.N.O.

CHAMBRES ET PENSIONS
DEUX PIECES pour personnes âgées et pension dans maison moderne, salle de séjour, télévision-couleur, foyer naturel. Excellente nourriture. Service d'infirmière, docteur au besoin. Tél.: 325-7741. 15-12-72

PERSONNEL
DU BONHEUR ENRG. Agences but amical, social, matrimonial, veufs (ves) personnes seules. Ecrire Case Postale 101, Station Rosemont, Montréal, Québec. Information: 729-0680. 14-12-72

théâtre
LA CASANOVUS (Association espagnole) "Perceussions" avec Jo Martineau 2250.
LA NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: "Don Juan" de Molière 195.
LE PATRIOTE: Répète Claude 218.
LE PATRIOTE À CLEMENCE: "Ni professeur, ni gorille" 208.
REVUE THEATRALE: "Corymbantus" d'Archie Peterson 208.
LE RIDICULE VERT: réclame.
THEATRE DU NOUVEAU MONDE: "L'Otage" de P. Claudon 208.
THEATRE DE QUATZOUS: réclame.

ACHATS
DESIRONS ACHETER, revues et livres canadiens. Tél.: jour 844-1816, soir: 670-6748. J.N.O.

CHAMBRES ET PENSIONS
DEUX PIECES pour personnes âgées et pension dans maison moderne, salle de séjour, télévision-couleur, foyer naturel. Excellente nourriture. Service d'infirmière, docteur au besoin. Tél.: 325-7741. 15-12-72

PERSONNEL
DU BONHEUR ENRG. Agences but amical, social, matrimonial, veufs (ves) personnes seules. Ecrire Case Postale 101, Station Rosemont, Montréal, Québec. Information: 729-0680. 14-12-72

Les parents et enseignants anglophones (QFHSA)

"Le Conseil de l'île a trop de pouvoirs"

La "Quebec Federation of Home and School Associations" déclare ne pas être d'accord avec le projet de loi 71 en ceci qu'il fait du Conseil scolaire de l'île de Montréal une super commission scolaire à qui l'on donne des pouvoirs beaucoup plus vastes et plus importants que tout ce que l'on avait imaginé jusqu'ici.

L'exécutif de cette fédération qui regroupe les associations de parents et d'enseignants anglophones, tant catholiques que protestants, sur le territoire québécois et dont on reconnaît généralement la puissante organisation, poursuit: "Loin d'être un projet de loi qui favorise le développement scolaire sur l'île de Montréal, nous croyons que la remi-

se de ces pouvoirs au Conseil scolaire est un retour en arrière parce que, de fait, le projet de loi repousse encore plus loin de la communauté locale et des parents, le processus de décision".

La fédération est cependant d'accord avec le projet de loi en ce qu'il permet l'élection des commissaires au suffrage universel, qu'il amène une uniformité du taux des taxes scolaires et favorise la distribution des revenus d'une façon égale.

Dependant, ajoute-on, même si les parents peuvent élire les commissaires, les pouvoirs qui sont laissés aux commissions scolaires, tant protestantes que catholiques, sont limités en ce qui concerne chacune des questions impor-

tantes touchant l'éducation. Ces questions, ajoute-t-on, sont à peu près toutes du ressort du Conseil scolaire de l'île et du ministre. "Le projet de loi constitue une forme de paternalisme qui est diamétralement opposé aux principes de l'éducation moderne. L'expérience a montré que la qualité du rendement est supérieure quand le processus de décision est plus proche de la communauté et de l'école".

"Nous ne croyons pas que le Conseil scolaire devrait avoir de pouvoirs en ce qui concerne les questions pédagogiques touchant l'éducation. Cela devrait revenir aux commissions scolaires".

télévision

CBFT 2

9.10 Ouverture et horaire	9.15 Plein air	9.20 Les Orales	9.25 Les 100 tours de Centour	10.00 Cuk	10.15 En mouvement	10.20 Tous les trains du monde	10.30 Le gourmet farfelu	10.35 Invitation au bistrot	10.40 Madame et son fantôme	10.50 Bobou	1.30 Téléjournal	1.35 Femme d'aujourd'hui	2.30 Cinéma: "Violettes impériales" (opérette française 1920)	4.00 Bobino	4.30 Fantreluche	5.00 Cent filles à marier	6.00 Ma sorcière bien-aimée	6.30 Actuellement 24	7.00 Le travail à la chaîne	7.30 La soirée du hockey: "New York à Toronto"	10.30 Téléjournal	11.00 Appelle-moi Lisa	12.00 Nouvelles du sport	12.05 Cinéma: "Si j'avais quatre dromadaires" (documentaire-français)	1.30 Téléjournal
---------------------------	----------------	-----------------	-------------------------------	-----------	--------------------	--------------------------------	--------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-------------	------------------	--------------------------	---	-------------	------------------	---------------------------	-----------------------------	----------------------	-----------------------------	--	-------------------	------------------------	--------------------------	---	------------------

CBMT 6

8.15 Standby six	8.30 Mr. Dressup	9.00 Quebec School Telecasts	10.20 Friendly Giant	10.45 Chez Héloïse	11.00 Sesame Street	12.00 Courtship of Eddie's father	12.30 Elwood Glover's luncheon date	1.00 One o'clock report	1.15 Ray Around	1.30 Audubon wildlife theatre	2.00 The galloping gourmet	2.30 Danger Man	3.00 Take Thirty	3.30 The Edge of Night	4.00 Family Court	4.30 Drop-in	5.00 Right on	6.00 Get Smart	6.30 The Lucy Show	6.50 Hourglass	7.30 Singalong Jubilee	8.00 This land	8.30 One thousand and one nights	10.00 The Benny Hill show	10.30 T.B.A.	11.00 The National	11.25 Night report	11.45 "White spider" (mystère 1963)	1.35 Final report and weather
------------------	------------------	------------------------------	----------------------	--------------------	---------------------	-----------------------------------	-------------------------------------	-------------------------	-----------------	-------------------------------	----------------------------	-----------------	------------------	------------------------	-------------------	--------------	---------------	----------------	--------------------	----------------	------------------------	----------------	----------------------------------	---------------------------	--------------	--------------------	--------------------	-------------------------------------	-------------------------------

CFTM 10

7.45 Horaire-Bienvenue CFTM	8.10 Les P tits Bonhommes	8.40 Bonjour Montréal	8.45 36-24-36	9.00 Les "lannants" de chez-nous	10.00 Pour vous Mesdames	11.30 Personnalités	12.00 Le 10 vous informe	12.15 Y'a du soleil	1.00 Ciné-Mercredi: "Pirates de la Floride" (aventuro-américain 1951)	2.30 Ciné-Mercredi: "Rendez-vous à Grenade" (comédie musicale française 1953)	4.00 Les boots d'cho	4.30 Le cirque du capitaine	5.00 Studio 18	6.30 Madame est servie	7.00 Le 10 vous informe	7.30 Le ranch à Willie	8.00 Les grandes productions: "Terror à Silver City" (aventuro-américain 1951)	10.00 Auto-Patrouille	10.30 Les nouvelles TVA	11.10 La couleur du Temps	11.15 En pantoufles: "Belles de nuit" (français 1952)	12.45 Le 10 vous informe	12.50 Fin des émissions
-----------------------------	---------------------------	-----------------------	---------------	----------------------------------	--------------------------	---------------------	--------------------------	---------------------	---	---	----------------------	-----------------------------	----------------	------------------------	-------------------------	------------------------	--	-----------------------	-------------------------	---------------------------	---	--------------------------	-------------------------

CFCE 12

5.57 Sign-On	6.00 University of the Air	6.30 Romper room	7.00 Canada A.M.	8.30 Hercules	9.00 Yoga	9.30 Trouble with Tracy	10.00 Eye bot	10.30 The Home front	11.00 The community	11.20 The Lucille Rivers Show	11.30 McGowan and Co.	12.00 The Flintstones	12.30 Matinee with Joe Van "The plainman" (western 1960)	2.30 Somerset	3.00 Another World	3.30 What's the good word	4.00 The Flintstones	5.00 Truth or Consequences	5.30 The New Beat the Clock	6.00 Pulse	7.00 Musical friends	8.00 Hockey night in Canada: "New York à Toronto"	10.30 Know your sports	11.10 Wednesday night feature movies: "The Last adventure" (aventuro 1968)	2.00 Sign-off
--------------	----------------------------	------------------	------------------	---------------	-----------	-------------------------	---------------	----------------------	---------------------	-------------------------------	-----------------------	-----------------------	--	---------------	--------------------	---------------------------	----------------------	----------------------------	-----------------------------	------------	----------------------	---	------------------------	--	---------------

cinéma

ALOUETTE: "Sédits Erotica" 1.15, 4.05, 5.55, 8.40 "Concours de la peur" 2.40, 5.30, 8.15	ARLEQUIN: "L'homme perdu" 2.05, 5.45, 9.25 "Violence à Jeriko" 12.20, 4.00, 7.55	ATWATER: Cinéma I "Uzama's raid" 1.00, 3.10, 5.15, 7.15, 9.20	ATWATER: Cinéma II "Easy Rider" 7.35, 12.40	AVENUE: "A délivrance" 12.55, 2.55, 5.00, 7.05, 9.20	BERRI: "L'Hôpital" 2.20, 6.00, 9.50 et "Les charognards" 12.20, 4.10, 8.00	BLJOU: "Des roses blanches pour ma sœur noire" 1.40, 2.20, 8.00 et "Steve à toi de creuser" 5.30, 9.30	BONAVENTURE: "Does she really count?" 1.05, 2.45, 4.25, 6.05, 7.45, 9.25	CANADIEN: "Sisi I" 12.30, 4.10, 8.00 et "Sisi II" 2.15, 6.05, 9.55	CAPITOL: "C.C. and company" 2.15, 6.35, 9.55 "Marche à l'ailan" 2.25, 6.35, 8.15	CHAMPLAIN: "Frenchie" 2.00, 6.00, 10.00 et "Le clan des irréductibles" 12.05, 4.00, 8.00	CHATEAU: "Cosa Nostra le dossier Valachi" 12.10, 2.30, 4.50, 7.10, 9.30	CHEVALIER: "La Mandarine" 12.20, 3.27, 6.34, 9.41 "Cain de mille part" 1.48, 5.05, 8.22	CINÉMA COTE-DES-NEIGES (Cinéma I) "Young Winston" 3.00, 8.30	CINÉMA COTE-DES-NEIGES (Cinéma II) "Butterflies are free" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.20	CINÉMA DE PARIS: "Le p'tit vient vite" 2.20, 2.50, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00	CINÉMA V: "Quiet days in Clichy" 7.30, 9.30	CHÉMAIZE: "Un violon sur le toit"	DAUPHIN: (Salle Renoal) "Il était une fois dans l'ouest" 8.00 (Salle McLaren) "Ca t'arrive qu'un autre" 7.30, 9.30	ELECTRA: "Aime-moi vite le jour se lève" 12.30, 3.35, 6.40, 9.50 et "Au secours le suis vierge" 2.10, 5.15, 8.20	ELYSEE: (Salle Renoal) "Dr. Popaul" 7.30, 9.30 (Salle Eisenstein) "Les maîtres d'Alfred" 7.30, 9.30	FESTIVAL: "Quiet days in cichy" 7.30, 9.30	FLEUR DE LYS: Voir Cin
--	--	---	---	--	--	--	--	--	--	--	---	---	--	--	--	---	-----------------------------------	--	--	---	--	------------------------

La "Salomé" de l'Opéra Fermez les yeux et écoutez!

par Jacques Thériault

Je ne voudrais pas donner l'impression de tourner le dos aux chanteurs, ni au metteur en scène, ni au décorateur, ni à l'auteur des costumes, loin de là. Mais c'est d'abord et avant tout la force galvanisante de Zubin Mehta qui donne le ton à la "Salomé" de Richard Strauss que présente actuellement l'Opéra du Québec.

Lundi soir, la deuxième représentation avait déplacé 3.000 nouveaux curieux et amateurs de théâtre lyrique à la salle Wilfrid-Pelletier. Et, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'ils ont eu l'occasion de vivre un grand jour, un moment de plénitude musicale qui marquera l'histoire de l'Opéra du Québec.

J'ai déjà évoqué la contribution titanesque du chef Zubin Mehta. Pour entretenir ce souffle puissant et brûlant durant une heure et demie, il fallait recourir à un musicien aussi communicatif, aussi volontaire, aussi fougueux, aussi épris de la musique de Strauss. Mais il est également important de noter que l'Orchestre Symphonique de Montréal n'aura jamais été aussi fascinant, à l'opéra, que dans cette production de "Salomé". Sans doute stimulés par la présence de Mehta, puis bien certains qu'ils pouvaient le suivre jusqu'au bout en pleine confiance, les musiciens ont joué avec une cohésion et une précision qui forçaient notre adhésion, qui nous donnaient parfois envie... de fermer les yeux.

Et les chanteurs? Et la mise en scène? Et les décors? Et les costumes? Eh bien, je crois sincèrement qu'ils constituaient des éléments moins fécondés par l'esprit du compositeur. Mais, en émettant une telle opinion, il faut tenir compte du comportement exceptionnel de Mehta et des musiciens, ainsi que des conventions propres au théâtre lyrique.

Somme toute, un décor d'opéra n'aura jamais le réalisme

d'un lieu cinématographique, les mises en scène seront évidemment toujours limitées par une aire de jeu réduite, et les chanteurs ne pourront jamais rivaliser avec les comédiens. D'où la difficulté de croire aux situations; d'où également ce défi inhumain que doit relever une équipe de production chaque fois qu'il est question du théâtre chanté.

En ce sens, le mezzo-soprano Mignon Dunn m'a paru nettement au-dessus de ses camarades dans le rôle d'Hérodiade, la femme d'Hérode. Avec une sûreté qui n'enlevait rien à la beauté de sa voix et à la précision de ses envolées, elle a campé son personnage avec force et imagination, finesse et naturel, en nous amenant à chaque instant à découvrir un peu plus du caractère d'Hérodiade. À côté d'Ursula Schroeder, une Salomé physiquement un peu lourde dont la danse des sept voiles ne pouvait pas beaucoup inspirer le pauvre Hérode (Robert Nagy), elle a mérité un succès dramatique digne de mention. Et, il faut croire qu'il en sera ainsi tant que les conventions de l'opéra ne permettront pas qu'une doublure, qu'une véritable danse se substitue à l'héroïne, au moment précis d'entrer dans la danse!

Vocalemment parlant, le soprano Ursula Schroeder possède, toutefois, toutes les qualités requises pour ce rôle qui demande de la puissance. Comme ses partenaires Mignon Dunn et Robert Nagy, elle a chanté lundi soir avec précision et chaleur, sans jamais donner l'impression d'aller à la limite de ses possibilités. En Jean-Baptiste, le baryton Siegmund Nimsgerm s'est comporté dignement et avec une certaine aisance dans l'ensemble de son registre, mais avec un peu moins de naturel théâtral et de possibilités techniques que ses antagonistes.

Côté mise en scène, notons que Nathaniel Merril s'est conformé à la lettre au canevas qu'impose l'oeuvre de Richard Strauss, en évitant de nous présenter des fantoches laissés à



eux-mêmes. Ce qui, cependant, n'a pas empêché certains chanteurs qui tenaient des rôles secondaires et plusieurs figurants (soldats, esclaves, invités, musiciens, etc) d'ébaucher des gestes ou de simuler des stratégies auxquels on ne croyait pas toujours. Mais, enfin...

Les décors et les costumes, signés Rudolf et Reinhard Heinrich, étaient jolis et absolument liés par le contexte historique de l'ouvrage. Le public a d'ailleurs, manifesté vivement sa fascination face à l'appareillage scénique, mais devant aussi l'ensemble de la production qui a valu une dizaine de minutes d'applaudissements à la fin de la soirée.

Une initiative opportune

RADAR indexe les revues québécoises

par Jean-Pierre Tadros

La Bibliothèque nationale du Québec lançait lundi soir, dans le cadre serein de sa vaste salle de lecture, le premier numéro de son "Répertoire analytique d'articles de revues du Québec", qui porte le nom si évocateur de RADAR. Et pour en souligner le caractère très officiel, on avait placé ce lancement sous la présidence du ministre des Affaires culturelles, Mme Claire Kirkland-Casgrain, qui avait dû s'excuser à la dernière minute, et s'était fait remplacer par son chef de Cabinet, M. Jean-Pierre Dubé.

Donner autant d'importance à un lancement pourrait surprendre; et lorsque de surcroît on ne lance qu'un "répertoire analytique" on serait en droit de se demander ce qui arrive! Eh bien, il arrive tout simplement que ce répertoire est quelque chose d'extrêmement important; et ceci autant pour les revues québécoises que pour leurs nombreux lec-

teurs. De quoi s'agit-il au juste? D'un volume de près de deux cents pages dans lequel on trouve dépouillé les articles publiés dans une centaine de revues québécoises, ainsi que les comptes rendus de Laurentina. Simple d'accès, facile d'utilisation, riche en informations bibliographiques, il a été conçu pour répondre aux besoins de toutes catégories d'usagers tant du Québec, du Canada que de l'étranger. RADAR est une publication bimestrielle, le sixième numéro de chaque série étant une refonte annuelle.

Grâce à RADAR on pourra donc désormais retrouver n'importe quel article de l'une quelconque des revues recensées. RADAR permet aussi en fait de retracer ces articles selon deux approches complémentaires. Une première section analytique vous permettra à partir du nom d'un auteur, d'un descripteur précis, du titre

d'un ouvrage ou d'un film recensé, d'obtenir la référence à l'article recherché. Cette référence est présentée selon trois unités distinctes: auteur, titre, et référence bibliographique.

Une seconde section, dite méthodique, vous permettra cette fois-ci d'obtenir à partir d'un descripteur générique uniformisé (comme, par exemple, Cinéma-Histoire et Critique-Allemagne) l'information désirée: auteur, titre, référence bibliographique et résumé analytique de l'article recherché.

Si mes explications vous paraissent un peu hermétiques, rassurez-vous car des exemples d'utilisation sont insérés au début de chaque section. Ce Répertoire est en fait d'une utilisation des plus simples.

Le problème reste maintenant de savoir le genre de revues qui ont été recensées. Là, on s'est voulu le plus représentatif possible afin de pouvoir présenter une sorte de

"synthèse de toutes les activités québécoises". Le premier critère était donc que la revue soit francophone et qu'elle soit publiée au Québec (à quelques exceptions près cependant puisqu'on y trouvera indexé la "Revue de l'Université de Moncton", la "Revue de l'Université d'Ottawa", "Anthropologica" (Ottawa) et "Histoire sociale" (Ottawa).

De ces revues québécoises (dont la périodicité peut varier du mensuel à l'annuel) on en dénombre près de 500. Un comité de spécialistes est chargé de faire le tri (approximativement tous les six mois afin de remplacer celles qui meurent) et de veiller à ne retenir que les plus pertinentes.

Suite à la page 6

qui fait quoi

Nous venons d'apprendre que le Conseil des ministres du Québec serait très probablement saisi, aujourd'hui, du projet de loi-cadre du cinéma. C'est la première étape d'un processus plus ou moins long qui devrait théoriquement voir ce projet déposé devant l'Assemblée nationale à la session du printemps.

La Société de musique contemporaine du Québec (\$25.000) et Media gravures et multiples (\$8.000), un centre d'exposition et d'expérimentation de Montréal, sont parmi les dix institutions canadiennes à qui le Conseil des arts vient d'accorder des subventions d'une valeur globale de \$98.000. Des autres, se détachent notamment le chœur Mendelssohn de Toronto, l'Orchestre symphonique de Saskatoon et la Cinémathèque Pacifique de Vancouver.

Jusqu'à dimanche au Patriote de Montréal, Renée Claude présente son tour de chant: "Je reprends mon souffle". Pour ceux qui veulent réentendre les chansons de sa nouvelle orientation. C'est le dernier spectacle du Patriote avant le temps des Fêtes.

À la Maison des arts La Sauvegarde aujourd'hui à 17h30, le président de la Société des écrivains canadiens, M. Robert Choquette remettra le prix Michelle Lenormand, pour l'ensemble de son oeuvre, à un auteur de livres destinés à la jeunesse. Ce prix est décerné par la Société pour la deuxième année consécutive.

Le Théâtre Sans Fil

Un rituel malgré tout envoûtant

par Michel Bélair

Dans le domaine du théâtre, comme partout d'ailleurs, il y a de la place pour tout. C'est à peu près ce qu'on a pu dire la majorité des gens qui ont assisté, lundi soir au TNM, en spectacle du Théâtre Sans Fil. "Les jeux sont faits" n'est certes pas, le meilleur spectacle qu'on ait vu depuis quelques temps, mais la réaction générale semblait, encore une fois, favorable.

De cette compagnie issue directement de l'atelier de théâtre de l'Université du Québec, on avait pu voir l'année dernière un spectacle qui s'appelait "Mocking Pot" et que plusieurs considéraient comme une sorte de petit chef d'oeuvre; c'est là une production à laquelle je n'ai pu assister. Cependant, du temps où la majorité des membres de la troupe travaillait avec Pierre Régimbald à l'Université du Québec, une production avait déjà réussie à susciter un intérêt certain; il s'agissait de "Quelle chose en forme de No". Je ne peux donc finalement que me référer à ce spectacle que j'avais beaucoup aimé.

"Les jeux sont faits" est toutefois un spectacle fondamentalement différent de celui que j'avais vu il y a deux ans. Se voulant beaucoup plus engagée dans la réalité québécoise, la production était essentiellement centrée sur les jeux Olympiques. Critique, au sens où elle tentait de se poser en état de question, elle n'arrivait toutefois pas à être

d'abord et avant tout ce que l'on peut appeler une "production-question". Cela tient en fait à la définition même du Théâtre Sans Fil. Utilisant ces fameuses marionnettes géantes dont tout le monde parle depuis une semaine ou deux, le groupe semble avoir énormément de difficultés à résister à la tentation de l'esthétisme; et on les comprend fort bien. Du simple fait d'utiliser ces grandes marionnettes, il y a tout un background de mise en relief; comme le fait qu'il faut absolument cacher les marionnettistes; que le meilleur moyen est de les habiller de noir et qu'en ce sens la lumière noire apparaît essentielle. Ce qui, évidemment, ne peut faire autrement que de déboucher sur une utilisation esthétique de ce même principe et par voie de conséquence directe sur des jeux de scènes extrêmement visuels. Cette évolution est en fait tout simplement logique; il y a deux ans, les manipulateurs étaient partie intégrante du spectacle et ils jouaient également le rôle de comédien. Maintenant, ce n'est plus le cas. En les éliminant du tableau et en choisissant de cristalliser toute l'action de la représentation sur les marionnettes, c'est tout le spectacle qui s'en trouve redéfini. Ce n'est pas que cela soit moins beau; au contraire. La production y gagne énormément sur ce plan. Toutefois, il faut ad-

mettre que c'est d'abord là ce qui apparaît significatif. Visant à être belle, je pense surtout à ce que l'on peut appeler le "bag phosphorescent", et à provoquer des réactions en ce sens, on comprendra que l'engagement de la production est des plus simples.

Suite à la page 6

SAVAGES
UN FILM HYPNOTIQUE de James Ivory
version originale américaine
7:00 - 8:00 p.m.
14 ANS
Manuscrit Trouvé à Saragosse
de W. J. Fox
une comédie fantastique, peuplée de fantômes, de sorcier, de démons, qui vous réserve une surprise absolue!
Ce film dure 3 heures: 7:00 p.m.
Les Cinémas du Vieux Montréal
100 Rue Saint-Jacques

Annie Girardot 14 ANS
Philippe Noiret
La Mandarine
Un film de Edouard Grynberg
1590, ST-DENIS 845-3222
chevalier
SECOND FILM EN COULEURS

Micheline Lanctôt - Donald Pilon 14 ANS
La vraie nature de BERNADETTE BROWN
Un film de Gilles Carle EN COULEUR
1590, ST-DENIS 845-3222
pierrot METRO ST-DENIS-DEMONTIGNY

DÈS VENDREDI!
UN RÉGAL POUR LES JEUNES... UN PLAISIR POUR LES MOINS JEUNES!
Le Petit Jouet
2 FILMS EN COULEURS
SUPPLÉMENT DE PROGRAMME "LAUREL et HARDY"
CHAMPLAIN CREMAZIE
STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1665 ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210
D'après le conte célèbre de CHARLES PERRAULT
POUR TOUS

PREMIÈRE MONTRÉLAISE AUJOURD'HUI À 7:30 P.M. POUR TOUS
Peter Sophia and James O'Toole, Loren and Coco
dream "The Impossible Dream" in an Arthur Hiller film
"Man of La Mancha"
PETER O'TOOLE - SOPHIA LOREN - JAMES COO - HARRY ANDREWS
UR HILLER
Unité Artists
GUICHET OUVERT DE 12:30 À 9:00 P.M.
CINÉMA ODEON PLACE DU CANADA
1010 ouest, rue Logoucheville
Montréal, Québec
NOM
ADRESSE NO TEL
VILLE PROV.
Réservé s.v.p. sièges \$
Total
1er choix - jour/date/heure
2e choix - jour/date/heure
3e choix - jour/date/heure
MATINÉES:
Mer. 2.00 p.m. \$3.00
Sam. 1.30 p.m. \$3.00
4.30 p.m. \$3.00
Dim. 2.00 p.m. \$4.00
SOIRÉES:
Lun. 8.30 p.m. \$4.00
Mar. 8.30 p.m. \$4.00
Mer. 8.30 p.m. \$4.00
Jeu. 8.30 p.m. \$4.00
Ven. 7.00 - 10.00 p.m. \$4.00
Sam. 7.15 - 10.15 p.m. \$4.00
Dim. 5.00 - 8.00 p.m. \$4.00
REPRÉSENTATIONS SUPPLÉMENTAIRES:
Jour de Noël, 2.30 - 8.30 \$4.00
26-27-28 décembre, 2.00 - 5.30 - 8.30 \$4.00
19 décembre, 2.00 - 7.00 - 10.00 \$4.00
Premier de l'An et 2 janvier 2.00 - 5.00 - 8.00 \$4.00
POSTEZ VOTRE CHÈQUE CERTIFIÉ OU MANDAT-POSTE À L'ORDRE DU CINÉMA ODEON PLACE DU CANADA, EN INCLUANT UNE ENVELOPPE AFFRANCHIE.
PLACE DU CANADA
VIA CHATEAU CHAMPLAIN

un film de CLAUDE CHABROL
Quel dur Métier...!
EN 5 SEMAINES, DR. POPPAU A DÉJÀ FAIT RIRE PLUS DE 400.000 PARISIENS
Docteur Poppau
JEAN-PAUL BELMONDO - MIA FARROW
Elysée
35 MILTON / 842-8053
SALLE ESSENTIELLE
POUR TOUS
4^e mois
LES MALHEURS D'ALFREDO
UN FILM DE PIERRE NOUARD

18 ANS ADULTES
"Quiet days in Clichy"
6^e MOIS
d'après le roman de Henry Miller
Version originale
Dernière Semaine
CINÉMA V 489-5559 5550 Sherbrooke W.
FESTIVAL 525-8600 1206 St. Catherine E.

Cinéma ODEON
UN FILM SERGIO LEONE
le bon, la brute, et le truand
VILLERAY
ST-DENIS JARRY 388-5517
ce soir 8:00 EN COULEURS
14 ANS

UN FILM DE SERGIO LEONE
"IL ÉTAIT UNE FOIS LA REVOLUTION"
MERCIER
571 CATHERINE PLE-IX 255-8724
LUN. AU VEN. 8:00
POUR TOUS

Renoir UN FILM DE SERGIO LEONE
IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST
EN COULEURS ce soir 8:00
le DAUPHIN "Ça n'arrive qu'aux autres"
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6900 7:30 - 9:30
POUR TOUS

un Violon sur le Toit
en couleurs
CREMAZIE
ST-DENIS CREMAZIE 388-4210
MERCREDI 2:00 - 8:00
LUN MAR JEU VEN 8:00 SEULEMENT
POUR TOUS

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE CINÉMATOGRAPHIE
A L'AFFICHE À TRAVERS LE QUÉBEC
3^e mois
Dernière Semaine
Yvon Deschamps
dense fillatrouit
DANS
le pit nient rotte
UN FILM DE
klaus-georges carrier
SCÉNARIO ET DIALOGUES
YVON DESCHAMPS
JEAN-TALON FLEUR de LYS
CENTRE-SHAWVILLE LEAN TALON 811 ST-CATHERINE EST
MAISONNEUVE CINÉMA de PARIS
CENTRE-SHAWVILLE 100 ST-CATHERINE OUEST
MAISONNEUVE
Moins de 12 ans \$100

4 HEURES D'AMOUR
Dernière Semaine
D'une série de trois films, voyez maintenant...
SISSI I et II
au même programme!
CANADIEN 523-5180 PLAZA 274-6155
POUR TOUS

5^e salon des métiers d'art du Québec
entrée libre
PLACE BONAVENTURE
du 0 au 23 décembre - de midi à 22:30 hrs.

Une femme qui ne sait plus sourire

HANOI (AFP) — Trois ans dans les prisons sud-vietnamiennes — d'avril 1969 à juin 1972 — et de nombreux sévices ont fait de Lam Thi Thuong une femme âgée. Belle encore, malgré les épreuves, avec sa longue tresse noire qui retombe sur son blouson de popeline bleue, Lam Thi Thuong aura 26 ans l'année prochaine.

Toute expression de joie semble effacée de son visage. Elle n'a pas souri une seule fois en faisant, pendant une heure, le récit de ses terribles épreuves.

Lam Thi Thuong, qui se présente comme couturière et infirmière occasionnelle pourrait bien, en fait, appartenir au Front national de libération. A l'appui de ses dires, elle peut montrer une vilaine blessure sur le côté gauche, à hauteur du pubis. La plaie, qui date de juin 1971, ne s'est pas encore refermée et suppure toujours.

"La première fois que j'ai été arrêtée, raconte-t-elle, c'était dans le petit village de Dien Son, près de Da Nang. Je m'y était réfugiée pour éviter une opération de ratissage

et pour éviter d'être violée"

Transférée dans une prison des environs de Da Nang, elle fut aux prises avec un soldat américain et deux soldats sud-vietnamiens qui lui firent subir un interrogatoire dans une pièce, où une inscription sur une banderole proclamait: "Si tu n'es pas vietcong, tu l'admettras, après ce passage à tabac, si tu es Vietcong, nous frapperons pour que tu ne le sois plus".

Après avoir été matraquée, Lam Thi Thuong se retrouva, au second jour de sa détention, en présence de cinq Vietnamiens et d'un Américain qui la ligotèrent nue sur un banc et lui firent ingurgiter par les narines 15 gallons d'eau, additionnée de savon, de piment ou de menthol. De temps en temps, ses tortionnaires s'assayaient sur elle pour lui faire rendre l'eau.

Elle raconte aussi qu'au cours de ses divers interrogatoires, elle fut brûlée avec des cigarettes et qu'une fois, un Américain lui brancha des électrodes aux oreilles et sur les organes sexuels pour lui faire avouer l'emplacement d'une cache d'armes.



Le Mouvement Desjardins et Québec-Press

LEVIS (PC) — Le Mouvement des caisses populaires Desjardins a déjà offert un prêt de \$200.000 pour contribuer au financement de l'hebdomadaire Québec — Presse, mais cette offre a été refusée.

C'est ce qu'a fait savoir M. André Morin, économiste et directeur de la recherche à la Fédération des caisses populaires Desjardins, lors du colloque sur la coopération organisé par le Parti québécois.

M. Morin a précisé que ce prêt avait été offert aux trois centrales syndicales CSN, FTQ, CEQ, à la suite des représentations faites par celles-ci en faveur de Québec-Press.

Il a ajouté que le mouvement Desjardins n'avait pas voulu prendre part directement au financement de l'hebdomadaire du dimanche "parce que l'action de Québec-Press ne correspond pas à l'action envisagée par le Mouvement."

Selon M. Morin, les centrales n'ont jamais répondu à cette offre qui avait été formulée par écrit.



A l'occasion du 20ème dîner annuel des bienfaiteurs de la Palestre nationale qui se tenait en présence de plusieurs personnalités du monde sportif, les dirigeants de la Palestre Nationale ont souligné de façon tangible les 23 ans de service de Mlle Marcelle Leleu en lui offrant deux billets aller et retour Montréal-Paris sur les ailes d'Air Canada. M. Gérard Lareault de la Direction des relations publiques d'Air Canada, à gauche, présente à Mlle Leleu les deux billets d'avion en présence de M. Jean-Paul Hamelin, organisateur de la manifestation. Le 20ème dîner était sous la présidence d'honneur de Me Jacques Courtois, C.R., Président de la Canadian Arena Co., et du Club de Hockey Canadien Inc.

la mode

Après une éclipse de quelques années sur la scène de la mode canadienne, le couturier montréalais La Costa fait une rentrée qui ne manquera pas de retenir l'attention des élégantes qui se préparent à partir en vacances dans le sud ou en montagne. On retrouve dans cette nouvelle collection de La Costa les qualités qui l'ont toujours caractérisé: sobriété, simplicité, féminité. A gauche, une vapoureuse robe en mousseline française imprimée dans les tons de cyclamen, orange, parme et soleil sur fond ivoire. A droite, un costume deux-pièces en quadrillé écossais dans les tons de corail, blanc et moutarde. La jaquette est agrémentée de quatre poches gansées de blanc. Cet ensemble pratique, porté avec un confortable tricot à col haut, comprend également une jupe.

Les Caisses populaires et les achats de Noël

LEVIS — Les caisses populaires Desjardins offrent gratuitement la nouvelle série de dépliant sur "les achats". Poursuivant leur action d'éducation à la consommation, les responsables des services de l'éducation tant à la Fédération de Québec que dans les unions régionales estiment que les mois de novembre et de décembre, principalement les semaines qui précèdent les fêtes de Noël et du Jour de l'An, sont le temps de l'année où la population fait le plus d'achats.

Les commerçants font de grosses affaires. Les gens achètent. Mais le font-ils le mieux possible? Trop de personnes, hélas, sont victimes de la hâte et aussi d'un manque d'information. Il y a le nécessaire et le superflu. Il y a aussi le phénomène de la contagion qui peut inciter bien des gens à se procurer des objets parce que le voisin les possède.

Cette nouvelle série de dé-

pliant sur les achats a été conçue, afin d'amener le consommateur à se poser des questions sur les motifs profonds qu'il a en se procurant tel bien ou tel service.

Le consommateur trouvera dans cette nouvelle série de dépliant sur les achats: un premier dépliant dans lequel le lecteur est amené à réfléchir sur sa façon d'acheter et sur son programme d'achats personnels. Dans un deuxième dépliant, le lecteur en viendra à se poser la question: A qui profitent mes achats? Dans le troisième dépliant, le lecteur s'interroge sur le choix des fournisseurs: que doit-il penser de toutes ces aubaines et des sortes de contrats d'achats à crédit. Dans le quatrième dépliant, le lecteur se rend compte qu'il y a peut-être une formule, la coopération, qui permet à un nombre de plus en plus grand de consommateurs de s'occuper de leurs affaires. Comment? en adhérant à des institutions coopératives.

Émeraude record

NEW YORK (Reuter) — Une bague sertie d'une émeraude de 34,3 carats a été adjugée pour la somme record de \$385.000 lors d'une vente aux enchères, jeudi, à New York. Il s'agit de la plus forte somme jamais atteinte par une pierre de couleur.

En 1968, le producteur de films italien Carlo Ponti avait voulu acheter cette bague pour

l'offrir à son épouse, Sophia Loren, à l'occasion de la naissance de leur fils, mais n'avait pu suivre les enchères.

Mme Enid Haupt, éditeur, avait acquis le joyau. Elle a décidé de le vendre, avec d'autres d'une valeur d'environ \$1.500.000 parce que "ils ne conviennent plus à mon genre de vie... j'ai simplifié ma façon de vivre".

Aquascutum
OF LONDON
PLACE VILLE MARIE

Le Sumpun de l'Élégance

un cadeau d'un montant de _____
offert à _____
par _____
vous attend.

le Magasin de l'Homme

Le plaisir d'offrir
et la joie de recevoir
c'est un certificat-cadeau Aquascutum

Certificats-cadeau Aquascutum disponibles au magasin de la Place Ville Marie.

Région de Trois-Rivières
PARENTS

Donnez à votre enfant l'occasion de prendre des responsabilités.

Suggérez-lui d'offrir ses services pour faire la distribution du **DEVOIR** le matin.

En plus de recevoir une rémunération intéressante, ce travail lui permettra d'acquiescer de l'initiative et le sens des affaires.

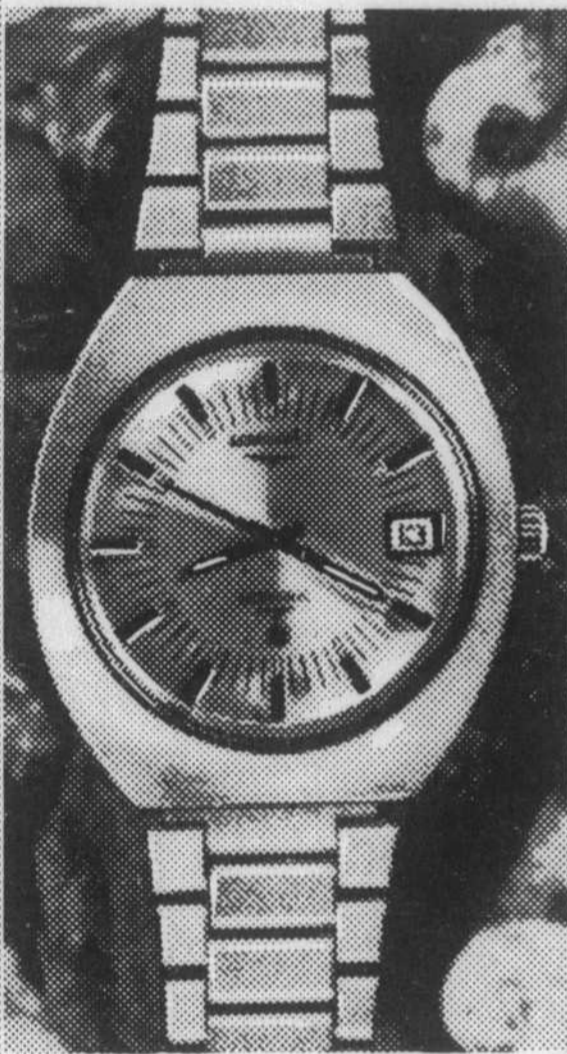
Si votre enfant a dix ans ou plus, il peut rejoindre l'agent-distributeur

Claude Ringuet,
Cap-de-la-Madeleine,
374-8558

DOMPONNETTE J. Brassard, Prés.

**Puissante!
Résistante!
Efficace!
Électronique!**

Suggestion pour Noël

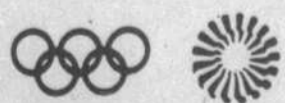


LONGINES

"La montre la plus célèbre au monde"

La Longines "Ultronic" cumule la précision du diapason à la robustesse de la montre-sport. Le boîtier de la montre pour homme est fabriqué de façon à protéger celle-ci, à absorber les contre-coups et les chocs qui autrement pourraient affecter son mécanisme délicat.

Le boîtier 80 microns, bracelet en cuir



LONGINES — Choisie pour minuter les Jeux Olympiques de 1972 - Munich

DOMPONNETTE INC.

J. BRASSARD, Prés.

256 est, Ste-Catherine, Montréal
Tél.: 861-9293

Inspiration française,
PANTALON
beige

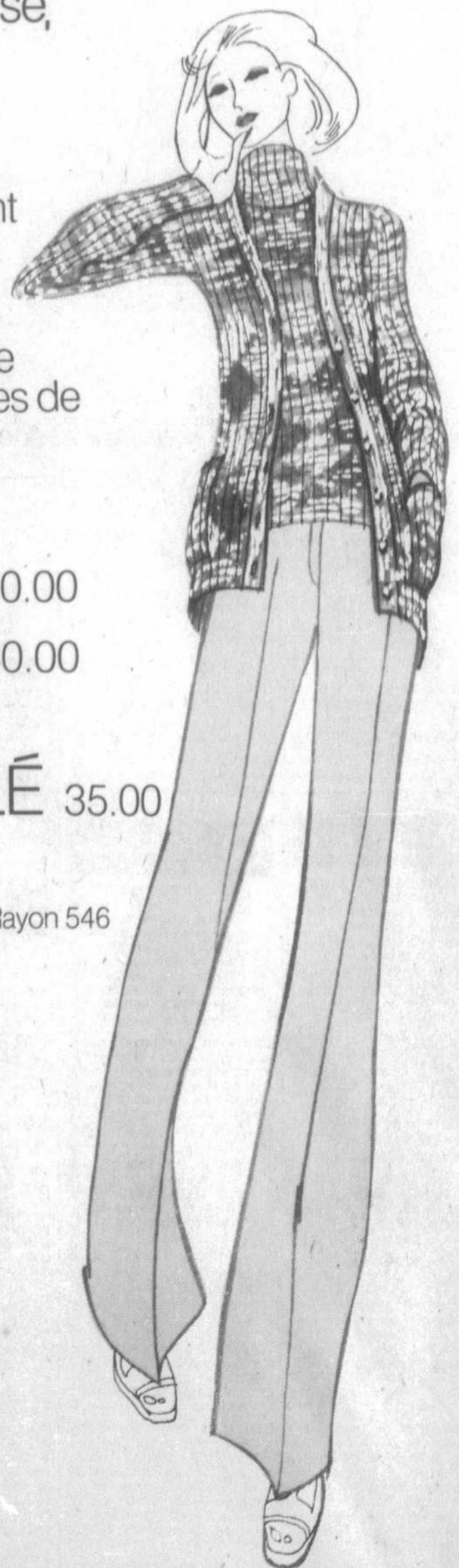
en tricot de laine
rehaussé délicatement
par l'ensemble de

CHANDAILS
en mohair et acrylique
Nuances chaleureuses de
corail, brun

et ton or
PANTALON 50.00
CARDIGAN 40.00

PULL-OVER
À COL ROULÉ 35.00
tailles 8, 10, 12.

Achat en personne seulement
La Diligence, troisième étage. Rayon 546



EATON

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

CANADA MINISTRE DES TRANSPORTS ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AERIENS APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à Lanoërie, Québec. CONSTRUCTION D'UN RADIOPHARE OMNI-DIRECTIONNEL INCLINANT UNE ROUTE D'ACCÈS, UN SOCLE, ALIMENTATION ÉLECTRIQUE, PLAN REFLECTEUR EN ACIER GALVANISÉ, DEBLAYAGE ET NETTOYAGE DE L'EMPLACEMENT ET L'INSTALLATION DE DEUX (2) ROULOTTES FOURNIES PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS AINSI QUE LES TRAVAUX CONNEXES, A L'ANORAIE (CITE BERTHER, QUÉBEC.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-dessus et adressées à l'Agent régional des Approvisionnements, Ministère des Transports, pièce 182, Édifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Qué. (H3B 2B2), seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heures normales de l'est, le 5 janvier 1973.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de \$24.00 fait au nom du Receveur général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres.

Le Ministère se réserve le droit de modifier les conditions de l'appel d'offres sans préavis et de ne pas être tenu de négocier avec les soumissionnaires.

M. Barbeau Administrateur régional du Québec, Administration canadienne des transports aériens.

Ministère des Transports, Aéroport int. de Montréal, Le 5 décembre 1972.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES ASX-72-10428 pour 10h30 a.m. heure de Montréal mardi 9 janvier 1973 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal, P.Q.

FOURNITURE DE FEUILLES ET ROULEAUX DE PAPIER POUR IMPRESSION DE PLANS "PROCEDE AMMONIAQUE" DE DIVERSES GRANDEURS.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de CINQ MILLE DOLLARS (\$5,000.00) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires B. LACASSE - W.E. JOHNSON Montréal, le 30 novembre 1972.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES AMR-72-10414 pour 10h30 a.m. heure de Montréal mardi 16 janvier 1973 Divers endroits dans la Province de Québec, FOURNITURE DE CAMIONS CHASSIS ET CABINE P.B.V. 25,500 LB

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUINZE MILLE DOLLARS (\$15,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant égal au multiple de \$1,000 le plus proche de dix pour cent (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires B. LACASSE - W.E. JOHNSON Montréal le 1er décembre 1972

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES GPE-72-10419 pour 10h30 a.m. heure de Montréal mardi 9 janvier 1973 Postes Manicouagan 3 et Québec II.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUARANTE MILLE DOLLARS (\$40,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires B. LACASSE - W.E. JOHNSON Montréal, le 29 novembre 1972.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES CCL-72-10420 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 9 janvier 1973 TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LIGNE A 230 KV ENTRE LES POSTES BOUCHERVILLE ET VARENNES (COMTE DE VERCHERES)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUINZE MILLE DOLLARS (\$15,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant égal au multiple de \$1,000 le plus proche de dix pour cent (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires B. LACASSE - W.E. JOHNSON Montréal, le 28 novembre 1972

Hydro-Québec

DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE PAR PARK WAREHOUSE LTD.

PRENEZ AVIS que PARK WAREHOUSE LTD. demandera au Ministère des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives, la permission d'abandonner sa charte.

MONTREAL, 5 Décembre, 1972. MEYEROWITZ & GOLDSTEIN PROCUREURS DE LA COMPAGNIE.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

No: 12-02498-72 DAME REJEANNE JOLY-PANAGOPOULOS, demandant et résidant au 2045 rue Bossuet, app. 2, Montréal, P.Q.

Requérante GEORGES PANAGOPOULOS, autrefois demeurant et résidant à 4 rue Duluth, app. 4, Montréal, P.Q., maintenant à lieu inconnu.

Intimé (s) PAR ORDRE DE LA COUR L'intimé GEORGES PANAGOPOULOS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 6 décembre 1972. JACQUES PERRON REGISTRAIRE

Me André Perrasalt Procureur de la requérante

Me André Perrasalt Procureur de la requérante

Me André Perrasalt Procureur de la requérante

Me André Perrasalt Procureur de la requérante

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES GMA-72-10427 pour 10h30 a.m. heure de Montréal mardi 16 janvier 1973 Poste St-Alexandre, Kamouraska, P.Q.

FOURNITURE DE TRANSFORMATEURS DE PUISSANCE 66 KV. CAPACITE 3333/4444 KVA.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires B. LACASSE - W.E. JOHNSON Montréal, le 30 novembre 1972.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES CCL-72-10420 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 9 janvier 1973 TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LIGNE A 230 KV ENTRE LES POSTES BOUCHERVILLE ET VARENNES (COMTE DE VERCHERES)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUINZE MILLE DOLLARS (\$15,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant égal au multiple de \$1,000 le plus proche de dix pour cent (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires B. LACASSE - W.E. JOHNSON Montréal, le 28 novembre 1972

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES CCL-72-10420 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 9 janvier 1973 TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LIGNE A 230 KV ENTRE LES POSTES BOUCHERVILLE ET VARENNES (COMTE DE VERCHERES)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUINZE MILLE DOLLARS (\$15,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant égal au multiple de \$1,000 le plus proche de dix pour cent (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires B. LACASSE - W.E. JOHNSON Montréal, le 28 novembre 1972

Hydro-Québec

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE

de la Banque Toronto-Dominion de tous les dettes, présentes ou futures, payables à BERNARD & GOVETTE INC. a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 23e jour de novembre 1972, sous le numéro 2291312. Ce le jour de décembre 1972.

VILLE D'OUTREMONT

A l'Assemblée générale du 6 décembre 1972, le Conseil a adopté les règlements suivants: Règlement 1972-1 Permettant à la ville d'Outremont d'imposer pour l'année fiscale 1972, certaines maisons d'enseignement en vertu du Chapitre 51, S.R.Q. 1971.

Règlement 1967-3 Imposant en vertu du Chapitre 50, S.R.Q. 1971, une surtaxe de \$0.40 par \$100. d'évaluation sur l'exéc. et de \$100.000. de l'évaluation des immeubles appartenant au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année fiscale 1972.

Règlement 1963 Amendant l'article 72 du règlement de construction no 470 afin d'exiger qu'avant de commencer la construction d'une conciergerie, le constructeur satisfasse la Ville qu'il a déposé auprès de la ville de Montréal les sommes nécessaires au raccordement du système des gicleurs automatiques à l'aqueduc de la ville de Montréal.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ces règlements au Bureau du Greffier de la Ville d'Outremont. Donné en la ville d'Outremont ce 13 décembre 1972.

Pierre Faivre, o.m.a. Greffier de la Ville

VILLE D'OUTREMONT

A l'Assemblée générale du 8 décembre 1972, le Conseil a adopté les règlements suivants, modifiant le règlement de zonage 1964-1-1: Règlement 1964-14 amendement du règlement de zonage 1964-1 en ce qui a trait aux clôtures en façade.

Règlement 1964-15 amendement du règlement de zonage 1964-1 en ce qui a trait à l'article 3.5.4.1 régissant la hauteur des habitations dans la zone R-C et amendement le paragraphe 3.5.4.7 du règlement 1964-1 amendé par le règlement 1964-7 article 6.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ces règlements au Bureau du Greffier de la Ville, à l'Hôtel de Ville.

Avant de voter sur ces règlements seront soumis à l'approbation des personnes habiles à voter sur ces règlements, mercredi le 20 décembre 1972, à 19h, en la Salle du Conseil, 539 avenue Davaar, Outremont. Donné à Outremont ce 13 décembre 1972.

Pierre Faivre, o.m.a. Greffier de la Ville

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES GMA-72-10427 pour 10h30 a.m. heure de Montréal mardi 16 janvier 1973 Poste St-Alexandre, Kamouraska, P.Q.

FOURNITURE DE TRANSFORMATEURS DE PUISSANCE 66 KV. CAPACITE 3333/4444 KVA.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires B. LACASSE - W.E. JOHNSON Montréal, le 30 novembre 1972.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES CCL-72-10420 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 9 janvier 1973 TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LIGNE A 230 KV ENTRE LES POSTES BOUCHERVILLE ET VARENNES (COMTE DE VERCHERES)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUINZE MILLE DOLLARS (\$15,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant égal au multiple de \$1,000 le plus proche de dix pour cent (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires B. LACASSE - W.E. JOHNSON Montréal, le 28 novembre 1972

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES CCL-72-10420 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 9 janvier 1973 TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LIGNE A 230 KV ENTRE LES POSTES BOUCHERVILLE ET VARENNES (COMTE DE VERCHERES)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Assistance Judiciaire)

No: 891-477 DENISE LABREQUE, Demanderesse-intimée

LOUIS-LEOPOLD RHEDEAU, Défendeur-requérant

PAR ORDRE DE LA COUR La DEMANDERESSE-INTIMÉE est par les présentes avisée de comparaître dans un délai d'un mois de la dernière publication pour prendre connaissance d'une requête pour être libéré du paiement de la pension alimentaire, requête qui a été déposée à son intention au greffe de la Cour Supérieure de Montréal. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans le délai susdit, le défendeur-requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement le libérant du paiement de la pension alimentaire.

MONTREAL, le 15 septembre 1972. ALBERT LEBLANC, J.C.S.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL GREFFE DES DIVORCES DU DISTRICT DE MONTRÉAL

No: 12-02498-72 DAME JEAN AGNES GONNET, Commis ingénieur, de Châteauguay, District de Beauharnois, épouse séparée de biens de SYDNEY JOSEPH DUPUIS, Journalier, présentement d'adresse inconnue.

Requérante Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimé, SYDNEY JOSEPH DUPUIS est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en divorce a été déposée à la division des divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous. Ordre accordé par M. Jacques Perron, Régistraire, le 6 décembre 1972.

MONTREAL, le 6 décembre 1972. Avocats de la requérante

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES GMA-72-10427 pour 10h30 a.m. heure de Montréal mardi 16 janvier 1973 Poste St-Alexandre, Kamouraska, P.Q.

FOURNITURE DE TRANSFORMATEURS DE PUISSANCE 66 KV. CAPACITE 3333/4444 KVA.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires B. LACASSE - W.E. JOHNSON Montréal, le 30 novembre 1972.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES CCL-72-10420 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 9 janvier 1973 TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LIGNE A 230 KV ENTRE LES POSTES BOUCHERVILLE ET VARENNES (COMTE DE VERCHERES)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUINZE MILLE DOLLARS (\$15,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant égal au multiple de \$1,000 le plus proche de dix pour cent (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires B. LACASSE - W.E. JOHNSON Montréal, le 28 novembre 1972

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES CCL-72-10420 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 9 janvier 1973 TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LIGNE A 230 KV ENTRE LES POSTES BOUCHERVILLE ET VARENNES (COMTE DE VERCHERES)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUINZE MILLE DOLLARS (\$15,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant égal au multiple de \$1,000 le plus proche de dix pour cent (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Un Bleu-Blanc-Rouge (coloré) qui tient la Russie à un match 3-3

par MARC THIBEAULT

Il fallut un but chanceux de Randy Rota (ce fut en fait Michael Titov qui poussa le disque dans le filet en y glissant lui-même après être tombé de tout son long en tentant de mettre Yvan Lambert en échec devant le gardien Viktor Zinger) pour que le Bleu-Blanc-Rouge de Montréal, renforcé par 6 joueurs des Voyageurs de Halifax et 4 joueurs de calibre universitaire, réussisse à faire match nul 3-3 contre les Selects de Moscou, hier soir au Forum devant 7,949 véritables amateurs assistant à une excellente partie de hockey.

Parlant coups de patin et jeux de passes, on pourrait dire que les Russes ont dominé. Mais sur le plan de la précision des lancers et, aussi, de l'ardeur, l'équipe montréalaise méritait bien d'ainsi mettre un frein à la série (deux) de victoires des jeunes joueurs soviétiques qui, vendredi dernier à Hamilton, entretenaient une tournée canadienne de huit matches.

S'il y eut de la rapidité de part et d'autre, il y eut aussi passablement de rudesse. L'équipe russe a une moyenne d'âge de 21 ans et la jeunesse de ses porte-couleurs s'est souvent révélée par des mises en échec valant bien celles des joueurs canadiens. Même si, du doigt, leur instructeur Boris Mayorov leur commandait d'éviter la bataille, les joueurs soviétiques n'ont pas hésité à répondre du tic au tac aux solides coups d'épaule de leurs rivaux.

Ce qui nous a permis d'entrevoir une nouvelle génération de joueurs de hockey soviétique qui, bientôt, adoptera notre jeu certes plus rude que celui de calibre international.

Dès le début du match, deux joueurs furent blessés. Eugeny Motlov fut coupé au cou par le bâton d'un Larry Robinson qui joua pendant 45 minutes. Il fallut 7 points de suture pour fermer la plaie. Kotlov ne pouvant revenir au jeu, François Ouimet, lui, fut coupé à la joue et on pensa sa blessure avec 4 points de suture... et il revint dans la partie.

La 1ère période mit en vedette les gardiens Michel Degeuse et Zinger qui, respectivement, arrêterent 12 et 13 lancers.

Le Bleu-Blanc-Rouge prit les devants 1-0 au tout début du 2ème tiers lorsque Lambert, avec un lancer frappé de quelque 15 pieds à la droite de Zinger, déjoua celui-ci.

Mais les Selects nivelèrent le pointage peu de temps après alors qu'Eugeny Kazachkin trompa Degeuse avec un lancer voilé qui passa entre les jambes de Robinson. Tout resta dans l'ordre jusqu'à la 14ème minute alors qu'André St-Laurent compta sur un lancer voilé (par Alex Volchenkov, défenseur).

Conception était sauf!

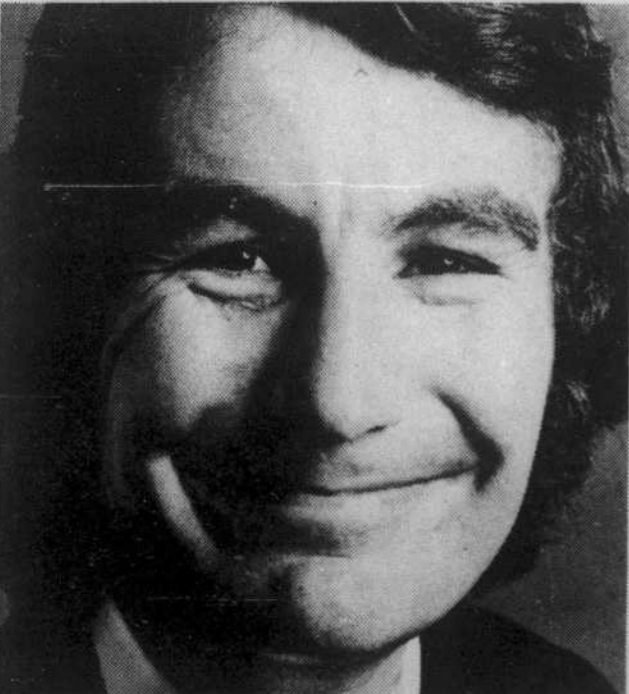
NEW YORK (PA) — Les films de la Série Mondiale de baseball démontrent que le joueur d'arrêt-court Dave Conception, des Reds de Cincinnati, aurait dû être déclaré sauf au deuxième coussin sur un jeu survenu dans la septième manche du premier match contre les Athletics d'Oakland.

Les films, qui ont été présentés pour la première fois hier, démontrent clairement que Conception a glissé jusqu'au but sans être touché par le joueur d'arrêt-court Bert Campaneris des Athletics. L'arbitre Mel Steiner, de la Ligue Nationale, avait déclaré Conception retiré, alléguant que Campaneris avait touché au casque du coureur.

Ce retrait était le premier de la manche. Il a été suivi d'un autre retrait, d'un but sur balles à Pete Rose, d'un lancer erratique de Ken Holtzman, et d'un but sur balles à Joe Morgan.

Vida Blue s'est ensuite présenté au monticule à la place de Holtzman et a retiré Bobby Tolan sur une chandelle à l'extérieur des limites du terrain, mettant fin à la manche. Les Athletics ont gagné le match par le pointage de 3-2.

Tout a bien marché à Toronto, M. Boutet?



Dans un hôtel qui s'occupe de vous, vous pouvez voir à vos affaires à tête reposée. A Toronto, c'est le Royal York.

Pour des réservations dans les 14 hôtels du Canadien Pacifique, ou leurs affiliés partout au Canada, appelez 866-3048.



par la suite en réussissant de très bons arrêts.

La 3ème période fut marquée de jeu de plus en plus rude et de bons arrêts de la part des gardiens. Il était évident que les joueurs canadiens étaient quelque peu fatigués, particulièrement les 5 Voyageurs que l'instructeur Roger Bédard n'hésita pas à employer souvent.

Finalement, après avoir survécu une pénalisation décernée à Van Boexmeer par un arbitre Maurice Vaillancourt qui ferma les yeux sur plusieurs infractions, le Bleu-Blanc-Rouge arriva à la 19ème minute de jeu tirant toujours de l'arrière 3-2. Il semblait bien que les amateurs montréalais devaient se contenter d'une honorable défaite.

Survint, après deux brillants arrêts de Degeuse contre Alexander Lobanov, la montée de Randy Rota. Du revers et d'en arrière du filet, il tenta de passer à Tremblay... chute et glissade de Titov... et de 3-3.

Le match en fut un, tel que déjà dit, excellent et intéressant du commencement à la fin. De quoi nous faire oublier la partie Califormie-Canadien de samedi soir dernier!

Les Nordiques l'emportent 5-2

Gaudette marque 3 buts

QUEBEC (PC) — André Gaudette a réussi le truc du chapeau hier soir en conduisant les Nordiques de Québec à un gain de 5-2 sur les Blazers de Philadelphie dans un match de l'AMF disputé devant 5,686 amateurs.

Alain Caron et Frank Golembrosky ont complété le total des vainqueurs tandis que Michel Boudreau et Ron Plumb répliquaient pour les vaincus.

Les Nordiques ont pris une avance de 2-0 par l'entremise de Gaudette et Golembrosky dès la première période et n'ont jamais été devancés par la suite.

Plumb a profité d'un jeu de puissance pour réduire la marge à 2-1 au début du 2e engagement, mais Gaudette a reporté l'avance à deux buts 10 minutes plus tard.

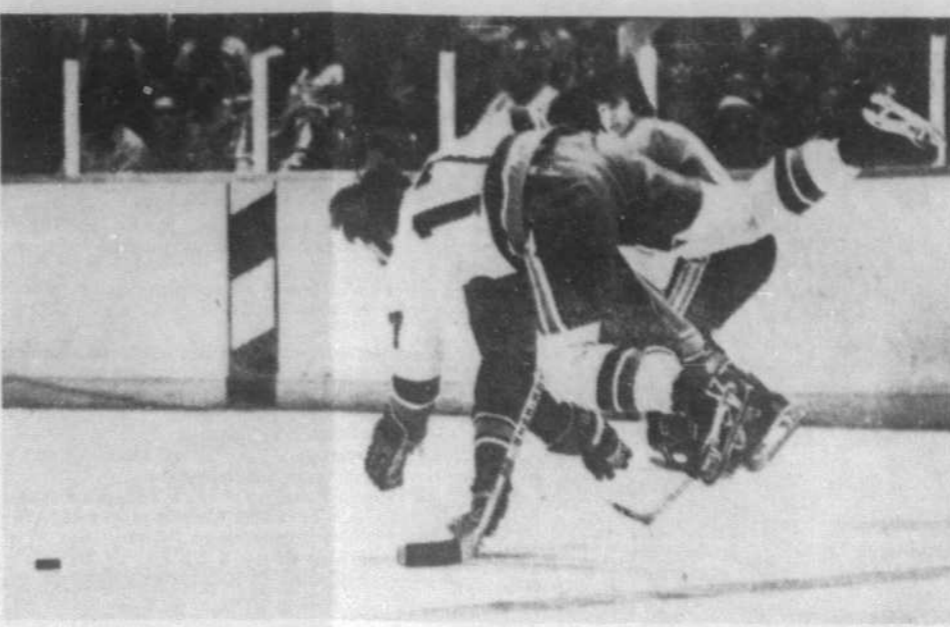
Caron a augmenté la marge à 4-1 à 14:06 de la 3e reprise, puis Gaudette a complété son chapeau deux minutes plus tard.

Boudreau a profité d'un autre jeu de puissance pour marquer le dernier but des visiteurs à 17:27.

Les Islanders récoltent 1 point contre les Blues

1-ISLANDERS: Harris (8); Gagnon, Miller... 8:11
2-ST. LOUIS: B. Plager (2); Punitons: Spencer NY 5:48, Lavender NY 12:30, B. Plager SL 15:57.

3-ST. LOUIS: K. O'Shea (3); Thompson, D. O'Shea... 0:25
4-ST. LOUIS: Unger (1)... 2:10



BELLE ENVOLEE - Tom Miller (17), des Islanders de New York, s'est brusquement retrouvé dans les airs lorsque frappé par Barclay Plager, des Blues de St-Louis. Ce choc n'a toutefois pas empêché les infortunés Islanders de faire match nul 4-4, hier. (Téléphoto PA)

Pour donner un regain de vie au hockey international

Les juniors ont le dynamisme voulu

TORONTO (PC) — L'Association canadienne de hockey amateur considère le hockey junior comme "le calibre futur des compétitions internationales", a déclaré le président Joe Kryczka hier.

Lors d'une conférence téléphonique en provenance de Calgary, Krycska a déclaré que la Tchecoslovaquie avait l'intention de présenter un championnat junior mondial en 1974 "et nous avons déjà discuté de la présentation possible d'un tel tournoi ici en 1975".

"Ce qui est intéressant à ce niveau, c'est que vous n'avez pas à vous inquiéter du professionnalisme parce que les âges juniors sont les mêmes dans toutes les fédérations internationales maintenant." La conférence de nouvelles avait été convoquée afin de faire connaître les détails d'un tournoi international qui doit commencer en Ontario le 26 décembre. Incapable d'assister en personne, Krycska a accepté d'y participer par téléphone.

La déclaration du président au sujet des compétitions juniors répondait à la question de savoir si l'ACHA tentait présentement d'amorcer d'autres séries avec les Soviétiques ou les Tchèques.

"S'il s'agit de joueurs professionnels, la réponse est non.

"Nous continuerons de favoriser les matches avec les Européens avec nos clubs de calibre senior.

Championnats mondiaux

"Nous envoyons nos détenteurs de la coupe Memorial en Tchecoslovaquie en mai pour une série de sept matches hors concours afin d'explorer le domaine junior parce que nous croyons qu'il s'agit là du calibre le plus excitant dans le hockey international."

Au sujet de la possibilité du retour du Canada aux championnats mondiaux, le président a dit que ce domaine était toujours à l'étude.

"Ce sujet reviendra sur les tapis lors des championnats mondiaux à Moscou en mars.

"Une des difficultés à surmonter est la période où sont disputés ces matches, car j'ignore où nous pourrions grouper une équipe de pros ou amateurs afin de porter les couleurs du Canada."

Enfin, Krycska n'est pas inquiet du fait que les équipes soviétique, tchèque et suédoise qui viennent participer au tournoi en Ontario puissent être "paquetées" parce que plusieurs de leurs joueurs sont impliqués dans des tournois européens à cette période de l'année.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE table with columns for team, G, P, N, B, Pts, and a list of players.

LES GARDIENS table with columns for player name, G, P, N, B, Moy.

LES GARDIENS (parties d'hier soir non comprises) table with columns for player name, G, P, N, B, Pts, Pun.

LES GARDIENS table with columns for player name, G, P, N, B, Moy.

Lancers par: table with columns for player name, G, P, N, B, Moy.

Whalers 4, Jets 3 table with columns for player name, G, P, N, B, Moy.

LIGUE JR MAJEURE DU QUEBEC table with columns for player name, G, P, N, B, Moy.

LIGUE MAJEURE DE L'ONTARIO table with columns for player name, G, P, N, B, Moy.

Les sports à la pige

JOHN MICHELS, un adjoint de Bud Grant, l'instructeur des Vikings du Minnesota, de la LNF, serait le successeur de Sam Etcheverry, comme pilote des Alouettes de Montréal, de la LCF, la saison prochaine. Mais le directeur général J.J. Albrecht n'a voulu ni confirmer ni nier cette rumeur, se contentant de dire que l'équipe avait vraiment l'embaras du choix pour son prochain instructeur. Un autre nom pourrait s'ajouter à la liste d'Albrecht: celui de J.D. Roberts, des Saints de la Nouvelle-Orléans, que le propriétaire John Mecon s'approprierait à l'improviste.

LES FUNERAILLES d'Emile Couture, premier conseiller de Jean Béliveau et durant longtemps organisateur d'équipes de hockey, auront lieu demain matin à Québec, où il est décédé avant-hier soir à l'âge de 53 ans d'une crise cardiaque. Couture a déjà été propriétaire des Citadelles de Québec, puis du Canadien de Thetford Mines, où il a dirigé des joueurs tels que Gilbert Perreault, Marc Tardif et Réjean Houle, tous trois établis aujourd'hui dans la LNH. Il y a une semaine, le défunt assistait à Montréal à la grande fête en l'honneur de Toe Blake.

MARC LALONDE, le nouveau ministre de la Santé, prétend que la LCF devrait compter uniquement sur l'appui de ses partisans et non sur celui du gouvernement fédéral. Au cours d'une entrevue avec le commissaire Jake Gaudaur à Ottawa, Lalonde a fait connaître son désaccord avec l'octroi de subventions fédérales à la LCF, alléguant que les équipes "ne sont pas à proprement parler dans l'indigence". Un peu plus tard, le même Gaudaur se fendait d'une longue profession de foi où il affirmait que pas une des neuf équipes de son circuit n'était vraiment intéressée à s'adjoindre des équipes américaines avec le seul profit comme motif. "Nous avons refusé une concession à la ville de New York qui nous aurait rapporté \$2 millions immédiatement", a-t-il dit, ajoutant qu'une expansion aux Etats-Unis ne se fera que si elle est vraiment nécessaire.

ROBIN BURNS, un Montréalais que le Canadien a vendu aux Penguins de Pittsburgh il y a deux ans, a été rappelé par ces derniers de leur équipe affiliée à Hershey hier, afin de remplacer Jean Pronovost blessé pour le match de ce soir contre les Islanders de New York. Pronovost a subi une fracture au nez ainsi qu'une coupure qui a nécessité deux heures d'intervention chirurgicale pour être refermée, après avoir été atteint au visage par un lancer de Gilles Marcotte, des Kings de Los Angeles, samedi dernier. En 20 matches avec les Bears à Hershey jusqu'ici, Burns a récolté sept buts et 13 passes.

HOYT WILHELM, 49 ans, un artilleur de relève qui a mis un terme à sa carrière à mi-chemin la saison dernière, alors qu'il portait l'uniforme des Dodgers de Los Angeles, vient d'être nommé gérant de l'équipe Greenwood (C. du S.), affiliée aux Braves d'Atlanta. Hoyt a évolué durant 21 saisons dans les ligues majeures, et il détient le record pour le plus grand nombre d'apparitions au monticule, soit 1,070. Il a porté les couleurs de neuf équipes, et sa fiche à vie fut de 143 gains contre 122 défaites, ainsi qu'une moyenne de points mérités de 2.50 par match.

Peugeot 504 WAGONNETTE NEUVE. RIOL SPÉCIAL NOËL \$3795. SIGI MOTORS LTD, 1124, BLEURY 861-7888.

COMPTABLES AGRÉÉS. BELZILE, CARDINAL, ROY ET ASSOCIÉS. LUCIEN DAHMÉ, C.A. Comptables agréés. 276 ouest, rue St-Jacques Suite 110 845-4194.

Duval, Buteau & Cie COMPTABLES AGRÉÉS. 159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987.

Thorne, Gunn & Cie Comptables Agréés. 800, PLACE VICTORIA, Suite 2604 - Montréal 115 Tel.: 878-3011.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES. MEUBLES DE BUREAU. VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX. STATIONNEMENT. Canada Dactylographe Inc., 7035 AVE. DU PARC 270-1141.

ENVIRON 70 POUR CENT de la population de Lake Placid (N.Y.) ayant approuvé la candidature de leur ville pour l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver de 1976, la municipalité de cette station de sports d'hiver a décidé d'affecter \$50,000 à la campagne de propagande visant à mousser la candidature de Lake Placid.

Les choix à Blue Bonnets du "Grand pronostiqueur"

Avant-hier soir, notre sélectionneur a indiqué deux gagnants et la 1ère quiniela. Un de ses deuxièmes choix, "Express Harry", termina premier pour rapporter la jolie somme de \$56.80 au mutuel. Voici ses pronostics pour le programme de ce soir: 1ère course: 1-Cornish Horn (3); 2-Royal Cugan (6); 3-Thurman Hanover (2); 2ème: 1-Marcella Lobell (8); 2-Belle Coloniale (5); 3-Cheval Chanceux (4); Paris doubles suggérés: 3-8, 3-5, 3-4; 3ème: 1-Frosted Yankee (1); 2-Miss Sharpshooter (5); 3-Orlando Presto (2); 4ème: 1-Archie Adios (1); 2-Raider City (8); 3-Mister Hal (5); Quinielas suggérées: Roulette 1-5-8; 5ème: 1-Potent Yankee (6); 2-Fiesta Richelieu (1); 3-Born To Conquer (7); 6ème: 1-Kaboom (9); 2-Darn Good Night (1); 3-Star Alan (5); 4-Grey Way (7); Quinielas suggérées: Roulette 1-5-7-9; 7ème: 1-Fight Back (2); 2-Jocelyn Bunter (6); 3-Topaz Duke (3); 8ème: 1-Sangria (8); 2-Major Billy (9); 3-Quick Brew (6); Quinielas suggérées: roulette 6-8-9; 9ème: 1-Cookie Mir (3); 2-Comet Angus (4); 3-Old Soldier (5); 10ème: 1-Direct Stepper (1); 2-Ski Bum (2); 3-Cherry Frosting (8); 4-Richard Ensign (6); Exactas suggérées: 1-2, 1-8 et 1-6.

Des bénéfices accrus pour Distillers Corp.-Seagrams

Distillers Corporation-Seagrams Limited a annoncé hier pour le trimestre clos le 31 octobre 1972 des bénéfices nets et des ventes record de toute son histoire. Les ventes ont atteint \$449.325.000 contre \$422.695.000 pour le trimestre correspondant de 1971. Les bénéfices nets se sont chiffrés à \$23.197.000 contre \$20.993.000 pour la période correspondante de l'an dernier, soit une augmentation de 10,5 p. cent.

Emission d'obligations de Bell Canada

La société Bell Canada a émis hier sur le marché canadien une émission de \$50 millions d'obligations à un taux d'intérêt de 8%. L'émission, qui est datée du 1er février 1973, a été vendue à \$99,50 et rapportera ainsi un taux de rendement de 8,05%. La date d'échéance a été fixée au 1er février 1997.

Croissance soutenue de la Banque d'Épargne

par Marcel Clément, collaborateur financier

La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal réunira ce midi ses actionnaires à son siège social pour la tenue de son assemblée annuelle.

Tout comme par les années passées, son président nt, M. E. Donald Gray-Donald, y fera des déclarations générales et son vice-président et directeur

général, M. François-Xavier Guérard, insistera sur les activités de l'institution au cours du 126e exercice financier, terminé le 31 octobre 1972. Elles furent particulièrement progressives au cours de cette période, puisque son actif excède les \$701,7 millions, au regard de \$627,4 millions durant 1971 et comparativement à \$483,4 millions il y a peine 5 ans.

Quant au solde des revenus sur les dépenses, il a montré en 1972 une augmentation de 36,7% à \$10,6 millions, soit un pourcentage excédant celui enregistré par n'importe quelle banque commerciale du pays — l'accroissement moyen de 8 banques à charte ne fut que de 23,2 pour cent. Il est vrai que la Banque d'Épargne

ne prête pas au commerce, mais elle fait, toutefois, des prêts personnels, des prêts hypothécaires, et prêt sur toutes valeurs acceptables. Les dépôts ont atteint \$657,2 millions, contre \$587,7 millions en 1971 et \$449 millions, à la fin de 1968.

Ces données démontrent bien que l'institution jouit grandement de la confiance du monde des épargnants. Rien donc, de surprenant que ses 2 millions d'actions en circulation sur les 3 millions autorisées aient plus que doublé de 1971 à 1972, soit de 9-5-8, à un sommet de 21-3-4 en fin de semaine dernière. Leur vague est d'autant plus justifiée que la direction a versé aux actionnaires, en dividendes cette année, \$1.680.000, soit \$1.400.000 l'an dernier, soit donc l'équivalent de 90 cts, 84 cts et 64 cents l'action, respectivement.

les bénéfices

Iso Mines Ltd., neuf mois finissant le 30 sept. déficit de \$538.000; 1971, déficit de \$34.000.

Magnasonic Canada Ltd., neuf mois finissant le 30 sept., \$861.387 ou 66,7 cents; 1971, \$596.838 ou 52,7 cents.

les obligations

Table of government and provincial bonds with columns for Achat, Vente, and dates.

Table of municipal and convertible bonds with columns for Achat, Vente, and dates.

P.S. Ross & Associés



Jacques G. Baylaucq

P. S. Ross & Associés annonce la nomination de M. Jacques Baylaucq, associé, à la direction du bureau de Montréal. M. Baylaucq dirigeait auparavant le service de consultation en gestion du personnel. La maison P. S. Ross & Associés fait partie de l'Association canadienne des conseillers en administration et possède des bureaux à Halifax, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Edmonton, Calgary et à Vancouver.

new york

Xerox perd 8 points

Les cours se sont effrités à Wall Street mardi. Les prises de bénéfices qui s'étaient déjà faites sentir précédemment se sont accentuées.

Le marché a toutefois fait preuve de résistance et les pertes ont le plus souvent été de faible ampleur. Les affaires sont restées actives.

Xerox, contre qui des poursuites antitrust vont être entreprises, a cédé \$8 aux ordinateurs.

Les bénéfices ont emporté sur les hausses par 919 contre 553 alors que 346 valeurs demeuraient inchangées.

Le marché est "congestionné" a déclaré M. Robert Ustovall, analyste de la Reynolds Securities. "Aussitôt que le marché commence à monter, les vendeurs se mettent de la partie".

La valeur la plus active à la Bourse de New York a été Amerrada Hess, qui a baissé de 1-8 à \$46. Auparavant, un bloc de 234.800 actions avait été vendu à la baisse de 1 à \$46-1/4.

General Telephone a baissé de 5-8 à \$31-1/2. La société a reçu ordre dans un jugement final de la cour de se séparer de sept filiales. General Telephone a annoncé qu'il en appellerait de ce jugement.

Parmi les valeurs canadiennes Dome Mines a baissé de 1-1/2 à \$57. Distillers Seagrams, à \$43-3/4 et Hudson's Bay Mining, à \$20-7/8, étaient toutes deux à la hausse de 3-8. International Nickel a monté de 1-4 à \$33-1/2.

L'indice de la Bourse Américaine a baissé de 0,9 à 266,68. À l'Amex, Scurry Rainbow Oil a monté de 1-2 à \$16-7/8 et Canadian Javelin, de 3-8 à \$8-5/8. Preston a baissé de 3-8 à \$8-3/4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of Canadian stock market prices with columns for Ventes, Haut, Bas, and various stock symbols.

L'indice Dow Jones

Table of Dow Jones index components: Industrielles, Transport, Services pub., Ensemble.

PAUL L'ANGLAIS INC.



Gilles Loslier

J. Richard Genin

Monsieur Paul L'Anglais, président, annonce les nominations suivantes. Monsieur Gilles Loslier, vice-président, devient directeur général de Paul L'Anglais Inc. Depuis les débuts de la compagnie, M. Loslier a eu diverses fonctions et il était, avant sa nomination, directeur général des ventes.

Monsieur J. Richard Genin a été élu au conseil d'administration et nommé directeur général des ventes. M. Genin est diplômé de l'école des Hautes Etudes Commerciales et possède une vaste expérience en marketing. Ces nominations prennent effet immédiatement. Paul L'Anglais Inc. est le service de marketing des supports publicitaires les plus importants au Québec.

Table of various stock market prices including symbols like PacPet, PanA, Uair, etc.

cours des changes

Table of exchange rates for various countries: Afrique du Sud, Allemagne, Angleterre, Argentine, etc.

Main Line Auto Leasing advertisement for Cadillac 1973 models. Includes text: 'NOUVEAUX MODÈLES DE CADILLAC 1973 COUPÉ DE VILLE', '\$159.00 PAR MOIS', and a list of models and prices.

Philips Mini Pocket Memo advertisement. Includes image of the device and text: 'LE MAXIMUM DANS LE MINIMUM.', 'LE MINI POCKET MEMO.', 'Quand on dit "minimum", c'est bien ce qu'on veut dire.'

montréal

Forte baisse des banques

Tous les compartiments, sauf les banques, ont enregistré des hausses hier à la Bourse de Montréal au cours d'une séance peu active. Le volume des transactions à la Bourse de Montréal et à la Bourse Canadienne s'est élevé à 1,466,300 actions comparativement à 1,235,900 actions lundi. Les bourses l'ont emporté sur les hausses par 147 contre 112 alors que 89 valeurs demeuraient inchangées. L'industrielle la plus active a été CP Ltd., à la hausse de 1-4 en 70.095 actions. La mine la plus active a été Caliper Developments, à la hausse de 2 cents à 24 cents, en 54,000 actions transigées. Canada Cement Lafarge a monté de 1-1/2 à \$57, Canada Maltng, de 1 à \$32 et la Banque de Nouvelle-Ecosse, de 1 à \$39. A la Bourse Canadienne, Cadillac Explorations a monté de 4 cents passant à 59 cents en 36,550 actions.

Cours venus par la PRESSE CANADIENNE

Table with columns for various stocks and their prices, including Abitibi, Acra Ltd, Alfa Gas T, Aican, Alcan pr, Algoma St, Ang CT 4 1/2, Aquitaine, Astosco, Astral, AII Sugar, Bank Int, Bank NS, Banc CN, Bc Deprg, Bq Pvc Can, Bell Canad, Bell A pr, Bombrdr, Border C, Bow pld, BP Can, BRICO, CAE Ind, Calgariy P, Calgariy P, Campou 3175, Can Cem L, CC Laf pr, Can Wall, C Packers, Can Perm, Cdn Brew, C Brew A p.

Les indices de Montréal

Table showing various indices: 65, 13, 7, 8, 85. Includes Chngement +0.50, Clôture 241.67, Semaine dern. 238.55, Mois dernier 228.63, 1972 haut 241.17, 1972 bas 187.56.

BANQUE DE MONTRÉAL

Election du vice-président



L'Hon. J. Sinclair, C.P.

M. G. Arnold Hart, président du Conseil d'administration de la Banque de Montréal annonce l'élection de L'Hon. James Sinclair, C.P., de Vancouver, au poste de vice-président de la Banque. Cette élection fait suite à la démission de M. Harold S. Foley qui prend sa retraite conformément à la politique de la société. M. Sinclair est président adjoint du conseil de la compagnie Ciments Canada Lafarge Limitée. Il est administrateur de la Banque de Montréal depuis 1961.

Large table of stock prices and market data, including columns for various companies and their share prices.

fonds mutuels

Table of mutual funds with columns for fund names and their values, including Acrolfund, All Canadian, All Canadian Div, All Canadian Ven, All Canadian 4000, American Growth, Andraea Equity, Canada Growth, Canagex, Cdn Gas Energy, Cdn Investment, Cdn Scudder, Cdn Security Fund, Cdn Trust, CSM Japan, Commonweath Int, Commonweath Int Lev, Commonweath Venture, XCompetitive Capital, Corporate Investors, Corporate Investors Stock, Dominion Compound, Dreyfus Int, Dreyfus Int, Eason Viking, Equitator's Equity, Entarea Investment, Executive Fund Cda, Fidelity Int Inv, Fidelity Trend, Fonds Collectif A, Fonds Collectif B, Fonds P.E.P., G15 Growth, G15 Compout, G15 Income, Growth Equity, Guardian Enterprise, Guardian Growth, Harvard Growth, Industrial Growth, International Growth, Keystone Cda, Keystone Cust S-1, Keystone Cust S-2, Lexington Research, Manhatt, Manport, Mariborough, Mutual Accumulating, Mutual Bond, Mutual Power, Mutual Income, Natrusco, Natural Resources, N. W. Equity, N. W. Canadian, N. W. Canadian, One William Street, Oppenheimer, Pension Mutual, Phillips, Hager North, Planned Resources, Principal Growth, Prudential Growth, Putnam Growth, Regent, Regent, Royfund, Sav Inv Pret at Rev, Sav Inv Pret, Scudder North American, Speculators, T Tech, Templeton Growth, Times Investment, United Accumulative, United Horizon, United American, United Venture, Universal Savings Equity, Western Growth, Xanadu Fund, X-Fonds américains.

Bourse canadienne

Table of Canadian stock market data with columns for various stocks and their prices, including Amb Db, Amco, Aquabl, Belg Stand, Berncam, Bio Vita, Cantol.

COMMENT FORMER DES EMPLOYÉS À PEU DE FRAIS

Il est désormais possible de former de nouveaux employés sans qu'il vous en coûte beaucoup. Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration vous offre, par son Programme de formation en cours d'emploi (PFCEMC), de rembourser jusqu'à 75% des salaires de vos employés, pendant la première moitié de la période où ils sont formés dans votre entreprise et 50% pendant la dernière moitié de cette même période.

FORMATION PRATIQUE SELON VOS MÉTHODES DE TRAVAIL

Si vous prévoyez une expansion, le Programme FCEMC vous permet de former immédiatement vos nouveaux employés; ainsi ils seront productifs au moment où votre projet d'expansion sera mis en oeuvre.

FORMATION DANS VOTRE ENTREPRISE

Vous pouvez former vos nouveaux employés dans le cadre même de votre entreprise, sur vos propres machines avec votre outillage et selon la nature de votre production.

REMBOURSEMENT JUSQU'À 75% DES SALAIRES

Le gouvernement peut vous rembourser jusqu'à 75% des salaires que vous devrez verser aux stagiaires.

COMMENT BÉNÉFICIER DU PFCEMC

Communiquez avec le Centre de Main-d'œuvre du Canada le plus près de votre entreprise. À Montréal, composez sans tarder le numéro: 283-4844.

HÂTEZ-VOUS

Vos projets de formation dans le cadre de ce programme seront acceptés jusqu'au 31 décembre 1972.

Centre de Main-d'œuvre du Canada / Canada Manpower Centre. Includes contact information and a small map of Montreal.

Province de Québec. \$55,000,000 d'obligations de la Province de Québec. Date d'émission: le 1er janvier 1973. \$10,000,000 d'obligations 7 1/4% en série échéant à raison de \$830,000 par année le 1er novembre, de 1973 à 1983 inclusivement et de \$870,000 le 1er novembre 1984 (non rachetable). \$45,000,000 d'obligations 8% avec fonds d'amortissement, échéant le 1er janvier 1995 (non rachetables avant le 1er janvier 1992). Consultation juridique: MM. Ogilvy, Cope, Porteous, Hansard, Marler, Montgomery & Renault. MM. Desjardins, Ducharme, Desjardins, Tellier, Zigby & Michaud. Prix: Obligations 7 1/4% en série: vendues privément. Obligations 8% avec fonds d'amortissement: 99.00 pour rapporter approximativement 8.10% (plus l'intérêt, s'il y en a). Un exemplaire de la circulaire sera fourni sur demande. Liste of participating banks: René T. Leclerc, Dominion Securities Corporation, Tassé & Associés, Bell, Gouinlock & Company, Marc Carrière, La Corporation de Prêts de Québec, Fry Mills Spence, Geoffrion, Robert & Gélinas, J. E. Laffamme, Mead & Co., La Banque Royale du Canada, Wood Gundy, Merrill Lynch, Royal Securities, Crang & Ostiguy, Brault, Guy, Chaput, Casgrain & Compagnie, Crédit-Québec, Gairdner & Company, Graham, Armstrong Securities, Maison Placements Canada, Midland Oser Securities, Banque Canadienne Nationale, Lévesque, Beaubien, Nesbitt Thomson, Valeurs, Cléche & Associés, Burns Bros. and Denton, Cochran Murray, Durocher, Rodrigue & Cie, Garneau, Boulanger, Grenier, Ruel & Cie, Florido Matteau, Pitfield, Mackay, Ross et Compagnie, Banque de Montréal, A. E. Ames & Cie, Greenshields, Molson, Rousseau & Cie, Raymond Camus, Collier, Norris & Quinlan, Equitable Securities, J. T. Gendron, Harris & Partner, McLeod, Young, Weir & Company, Richardson Securities of Canada, La Banque Provinciale du Canada.

Plans d'épargne-retraite. Maintenant jusqu'à \$4,000 déductibles. TRUST GÉNÉRAL. 909 ouest-boul. Dorchester, Montréal. 10, rue Saint-Jacques, Montréal. 866-9641. Includes a large graphic of a hand holding a coin.

